



Solutions Justes
MCM

**Mémoire sur l'Immigration humanitaire présenté
par la clinique juridique Solutions Justes (SJ), un
programme de la Mission Communautaire de
Montréal (MCM)**

À

**La Commission des Relations avec les Citoyens à
l'Assemblée nationale du Québec, dans le cadre de
la Consultation générale sur le cahier de
consultation du MIFI intitulé : «La planification de
l'immigration au Québec pour la période
2026-2029»**



Mission Communautaire de Montréal (MCM)

1435, rue City Councillors

Montréal (QC) H3A 2E4, Québec, Canada

info@montrealcitymission.org

+1 (514) 844-9128

Qui sommes-nous?

La Mission communautaire de Montréal (MCM)

La MCM est un organisme communautaire qui aide les personnes im-migrantes et réfugiées depuis 1910. Son engagement se base sur la promotion de la justice sociale, des droits humains et du respect de la dignité. Depuis sa création, nos programmes ont évolué en fonction des besoins croissants de la communauté im-migrante et réfugiée et ces personnes font partie du processus de création et de la réflexion de nouveaux programmes et projets.

Aujourd'hui, la MCM a trois programmes :

- **Maa'n** ('ensemble' en arabe) : facilite l'intégration des nouveaux et nouvelles arrivantes, à travers des projets et des partenariats interculturels ;
- **Camp Cosmos** : un camp de jour en milieu urbain pour enfants de personnes im-migrantes, réfugiées et/ou à faible revenu et enfants locaux nés au Québec ;
- **Solutions Justes** : une clinique juridique gratuite en droit de l'immigration humanitaire.

Entre autres prix, la MCM a reçu en 2024 le prix Francisco-Rico Martinez, octroyé par le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR), en reconnaissance de ses actions en faveur de l'accès à la justice dans le cadre de la régularisation des personnes migrantes. La MCM a été également désignée l'organisation caritative de l'année par CBC Montréal en 2022, en reconnaissance de notre travail sans relâche pour une meilleure société.

Solutions Justes

Depuis plus de 20 ans, Solutions Justes travaille pour améliorer l'accès à la justice en fournissant gratuitement des services d'information, d'accompagnement et de représentation en droit des réfugié·e·s et de l'immigration humanitaire. Cette clinique juridique a été pionnière dans ce domaine au Québec et s'est forgée une solide réputation en tant qu'initiative importante pour l'accès à la justice en droit de l'immigration humanitaire. Nous sommes souvent le dernier filet de sécurité juridique pour les personnes im-migrantes et réfugiées, pour qui le statut d'immigration joue un rôle crucial dans leur situation de vulnérabilité et de précarité.

Nous représentons principalement des personnes dans des situations de forte vulnérabilité ayant des dossiers complexes. Parmi nos domaines d'expertise figurent la demande de résidence permanente pour considérations d'ordre humanitaire (par exemple, après un rejet de la demande d'asile), la réunification familiale, ou le Permis de séjour temporaire (PST) pour les victimes de violence conjugale. Les dossiers pris en charge dans le cadre de notre service de représentation peuvent s'étaler sur plusieurs mois ou années.

Bien qu'aucune condition ne soit requise pour accéder à nos services, notre clientèle est principalement composée de personnes im-migrantes et réfugié·e·s avec un statut d'immigration précaire ou sans statut d'immigration, tels que des personnes demandeuses d'asile déboutées, des personnes réfugiées ou protégées (en particulier séparées de leur(s) enfant(s) et/ou de membres de leur famille), des apatrides, des personnes demandeuses d'asile, ou des femmes im-migrantes et réfugiées victimes de violence (y compris la violence conjugale, la violence familiale, les agressions sexuelles, etc.).

La plupart de nos bénéficiaires cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité, tels que des problèmes de santé mentale ou physique, des situations de violence conjugale et sexuelle, une précarité financière, ou des situations d'itinérance ou à risque. Nos cliniques offrent des services juridiques pour informer ces personnes, les outiller, les guider dans le système juridique, les aider à surmonter certaines barrières

systémiques et régulariser leur situation, tout en leur offrant de l'écoute et du soutien.

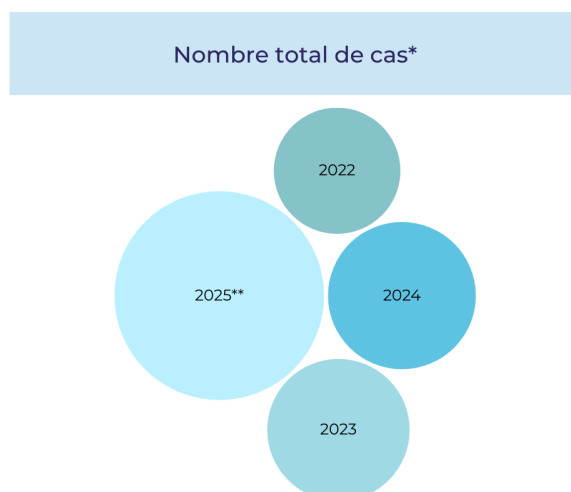
Nous fournissons également des ressources pour aider les intervenant·e·s à mieux comprendre les situations d'immigration de leurs client·e·s. Au fil des années, nous avons organisé et animé de nombreux ateliers, outillant les intervenant·e·s pour mieux soutenir les personnes im-migrantes et réfugiées et promouvoir la sensibilisation à leurs droits humains. Plus de 60 % des personnes que nous accompagnons sont orientées vers nous par d'autres organismes communautaires ou gouvernementaux.

Solutions Justes est également un environnement d'enseignement. Elle se distingue en tant que projets pédagogiques accueillant plusieurs stagiaires et bénévoles qui se forment sur le droit de l'immigration et l'intervention auprès de la population migrante la plus vulnérable.

La clinique juridique mène plusieurs initiatives de sensibilisation visant à mettre en lumière les obstacles systémiques à la justice auxquels font face les personnes ayant un statut d'immigration précaire ou sans statut. Notre campagne Rêver à l'essentiel, lancée en 2024, a touché de nombreuses personnes grâce à une vidéo (avec plus de 80 000 vues) illustrant l'impact profond que peut avoir le statut migratoire sur la vie et les aspirations d'une personne. Parallèlement, nous avons lancé un projet de recherche en partenariat avec plusieurs universités afin d'examiner l'accès à la justice. Nous développons actuellement une nouvelle initiative visant à améliorer l'accès à la justice pour les femmes immigrantes ayant un statut précaire ou sans statut, ainsi que pour les personnes 2SLGBTQIA+, rendue possible grâce à un financement de Femmes et Égalité des genres Canada.

Statistiques

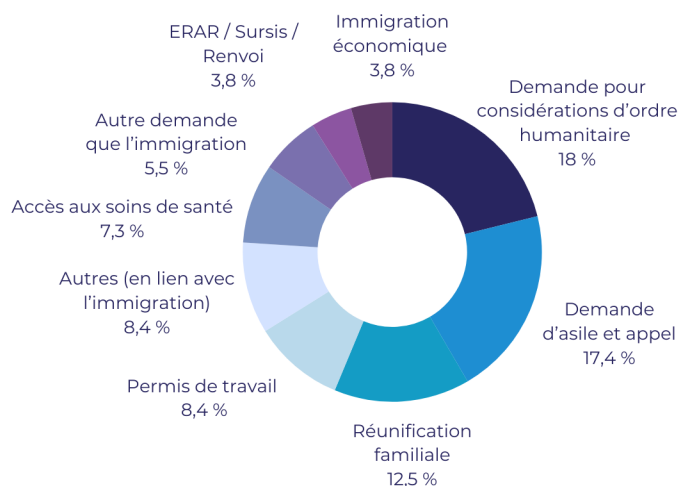
En 2025, jamais autant de personnes n'avaient contacté Solutions Justes. Entre janvier et juillet 2024, nous avons reçu 386 demandes, contre 595 pour la même période cette année — une augmentation de 54,1 %. Cela reflète la situation actuelle, où un nombre croissant de personnes im-migrantes et réfugiées se retrouvent en situation de précarité, tandis que l'accès aux services juridiques devient de plus en plus difficile.



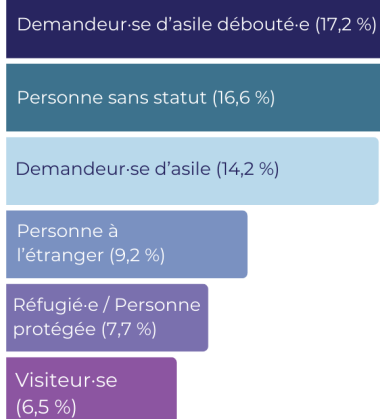
*Un cas inclut une personne et les membres de sa famille. La famille peut inclure les époux·se·s, les conjoint·e·s et les partenaires de fait.

**Projection pour 2025, selon les données entre janvier et juillet 2025.

Principaux domaines d'intervention en 2024



Principaux statuts d'immigration des personnes desservies



1

Vulnérabilité	Pourcentage de client-e-s
Précarité financière sévère	53%
Problèmes de santé sévère	44.30%
Violence conjugale, familiale ou basée sur le genre	21.30%
Autres facteurs de vulnérabilité particulier	15.50%
Monoparentalité	14.40%
Itinérance ou risque d'itinérance	13.80%

¹ Les statistiques affichées dans cette page sont de l'année 2024.

Résumé

Compte tenu de l'expertise de la clinique juridique Solutions Justes et de la Mission communautaire de Montréal (MCM) dans le cadre de la politique d'immigration québécoise et canadienne, ainsi que de notre grande connaissance de la réalité de la population im-migrante et réfugiée au Québec, nous avons rédigé ce mémoire afin de **formuler une critique constructive de la politique humanitaire mise en place et proposée dans le cahier de consultation élaboré par le gouvernement du Québec ainsi que pour proposer des voies concrètes d'action afin de poursuivre les efforts du Québec en matière de droit humanitaire.**

Nous souhaitons engager une réflexion approfondie sur la nécessité de dépasser le fonctionnement actuel qui consiste à se reposer sur des organismes communautaires sous financé pour pallier des insuffisances étatiques. De plus, la priorité accordée à l'immigration temporaire au détriment de l'immigration permanente fragilise et précarise les personnes que nous accompagnons à la clinique. Par ailleurs, la notion de capacité d'accueil n'est pas prise en compte, comme nous le verrons par la suite.

Nous avons rédigé ce mémoire en nous appuyant sur plusieurs points. En premier lieu, sur notre expertise de terrain, c'est-à-dire sur les observations quotidiennes réalisées au sein de Solutions justes auprès des personnes que nous rencontrons et des situations que nous suivons. Également, nous nous sommes appuyés sur les résultats de la recherche que nous avons menée en collaboration avec les universités de Montréal, Laval et Ottawa, publiée en juin 2025. Ce rapport aide à mieux comprendre l'accès aux services et à l'accompagnement juridiques pour les personnes migrantes sans statut ou à statut précaire au Québec, en explorant leurs besoins, les modalités d'accès, leurs expériences d'utilisation des services ainsi que les retombées de ces accompagnements. Vous trouverez le rapport de recherche complet dans l'Annexe 1.

Nous pensons qu'il y a plusieurs questions sur lesquelles il faudrait se pencher afin de rendre la politique d'immigration québécoise plus accueillante, inclusive et efficace. Toutefois, nous avons décidé de concentrer notre attention sur les sujets suivants :

- L'idée de décentralisation ;
- La surcharge des organismes, dont ceux non-liés à l'immigration ;
- Le lien entre le statut d'immigration et l'intégration ;
- La demande humanitaire, dernier filet de sécurité des personnes en situation très précaire, dont les personnes demandeuses d'asiles déboutées pour l'obtention d'un statut permanent ;
- L'accès à la résidence permanente ;
- La protection contre la pratique illégale du droit ;
- La protection pour les personnes victimes de violence conjugale.

Ce mémoire vise à contribuer à l'approche humanitaire en présentant **des recommandations éclairées et pragmatiques**, parmi d'autres :

- Prioriser un financement accru des ressources juridiques ainsi que des organismes de première ligne offrant un soutien aux personnes im-migrantes et réfugiées, également en dehors du Grand-Montréal ;
- Favoriser des politiques permettant aux personnes im-migrantes et réfugiées de s'établir durablement au Québec et de se réunir avec leurs familles ;
- Mettre en place des mécanismes sécurisés pour signaler abus et fraudes avec accès à des recours et un statut d'immigration ;
- Faire pression sur le gouvernement fédéral pour suspendre les mesures de renvois pendant le processus de demande de résidence permanente pour considérations humanitaires et octroyer les mêmes droits que pendant une demande d'asile.

Sommaire

1. Introduction : le besoin d'une vision plus globale dans la politique d'immigration au Québec
2. Le manque de financement : un besoin de renforcement structurelle pour combler une mission d'ordre étatique
 - La décentralisation de l'immigration
 - La surcharge des organismes non-liés directement à l'immigration
 - Le statut, un point d'entrée central à l'intégration
3. L'importance de la résidence permanente
 - La demande humanitaire, dernier filet de sécurité des personnes en situation très précaire, dont les personnes demandeuses d'asiles déboutées pour l'obtention d'un statut permanent
 - La résidence permanente dans un cadre humanitaire et l'impact sur la capacité d'accueil
4. Les abus dans un cadre d'immigration
 - La pratique illégale du droit : une action nécessaire
 - La protection des personnes victimes-survivantes de violence conjugales : une obligation de protection territoriale.
5. Recommendations

1. Introduction : le besoin d'une vision plus globale dans la politique d'immigration au Québec

Depuis plusieurs décennies et de plus en plus, l'immigration, le droit de l'immigration et les politiques migratoires sont vu comme une seule matière à part et pas dans une globalité. En effet, le statut d'immigration est à l'épicentre de vastes problématiques qui découle de celui-ci.

Cette approche segmentée de l'immigration engendre une multiplicité de problématiques :

- **Pour les personnes elles-mêmes :** Le statut d'immigration précaire, ou l'absence de statut, affecte de nombreux aspects de la vie des personnes, dont sa santé mentale liée à l'incertitude et l'angoisse, la santé physique, la séparation familiale ou l'accès à un emploi digne. La campagne [Rêver à l'essentiel](#), réalisée en collaboration avec de nombreux organismes communautaires, met en lumière ces réalités et explique concrètement les impacts du statut migratoire sur la vie quotidienne des personnes im-migrantes.
- **Pour les organismes :** l'immigration a un impact sur bons nombres d'organismes qui ne sont pas liés à ce sujet et qui pourtant sont des acteurs qui sont en première ligne. Nous y reviendrons, mais prenons l'exemple d'une banque alimentaire. Celle-ci peut se retrouver liée à l'immigration par le fait que des personnes dont on refuse le droit de travailler se retrouvent donc sans possibilité de gagner de l'argent et donc viennent surcharger les organismes tels que les banques alimentaires. Or si l'investissement dans l'accès à la justice et à la régularisation de ses personnes était fait en amont, ses organismes seraient donc beaucoup moins impactés par l'immigration puisque ces personnes pourraient subvenir elles-mêmes à leurs besoins. C'est le même principe avec les hébergements d'urgences, le risque d'itinérance... Encore une fois, le statut d'immigration est à l'épicentre de problématiques qui vont toucher bien d'autres domaines. Pour illustrer ceci, 46.7 % de nos suivis en 2024 nous sont référés par des organismes communautaires, ainsi que plus de 13 par des CLSC ou autres services publics.
- **Pour les organes gouvernementaux :** Nous parlons très souvent et nous parlerons très souvent dans ce mémoire d'accès à la justice. Donnons un exemple qui illustre le cloisonnement des problématiques qui entrent en collision les unes avec les autres. Une personne victime de violence conjugale, où nous avons parfois eu un Ministère de la justice qui a assigné la victime à témoigner pour son procès, et, dans le même temps le Ministère de l'immigration par l'intermédiaire de l'agence des services frontaliers du Canada (ASFC) qui exécute une mesure de renvoi et convoque la même personne pour l'expulser. Cela n'est qu'un exemple parmi de nombreux qui illustre donc ce besoin de décroisonner le droit de l'immigration ;

Ici, nous sommes resté-e-s volontairement dans un domaine qu'est celui du droit, mais nous rencontrons les mêmes problématiques dans le domaine de l'intervention : le droit de l'immigration est intrinsèquement lié au travail social. Le droit en soit n'est qu'un outil et la manière que l'on a de l'utiliser revient plus d'une forme d'intervention proche de l'intervention sociale et cela a un énorme impact sur la trajectoire des personnes.

2. Le manque de financement : un besoin de renforcement structurel pour combler une mission d'ordre étatique

Les organismes communautaires jouent un rôle crucial dans l'accompagnement des personnes de manière générale, particulièrement pour les personnes immigrantes sans statut ou à statut précaire puisque sans autres ressources. Il s'agit donc d'aller plus loin dans la reconnaissance de ce rôle et principalement, par des politiques de financements en adéquation avec les priorités du gouvernement.

a. La décentralisation de l'immigration

Comme nous l'avons décrit en introduction, il faut voir le statut comme l'épicentre de problématiques (sans statut d'immigration, on ne peut pas contribuer pleinement et donc être bien plus à risque de situation d'itinérance ou d'itinérance caché : pour être un peu simpliste), mais également à l'épicentre des solutions d'enjeux plus larges, puisque si vous identifiez la régionalisation de l'immigration comme un enjeu majeur, c'est qu'elle est la réponse à des problématiques de dynamismes, de pénuries de main d'œuvre, de démographie... Il apparaît donc assez logiquement que si la réponse que le gouvernement veut donner à certaines de ces problématiques passe par l'immigration, il faut donc se donner les moyens de la réussir. Et pour s'en donner les moyens, la priorité doit être donnée à la stabilité dans l'établissement des personnes et donc, initialement, au statut d'immigration.

Nous observons un manque de cohérence entre les discours prioritaires et ce qui est fait concrètement. Si comme on l'a vu, le statut d'immigration et donc, le droit, est à l'épicentre des problématiques et des solutions, il apparaît naturellement que la fermeture du Bureau d'Aide Juridique, section immigration, de la ville de Québec est l'inverse de ce qu'il faut faire. On revient donc à avouer financièrement que notre priorité n'est pas celle de la décentralisation puisque on recentre de manière directe le principal point d'accès au droit en immigration à Montréal.

La philosophie de notre organisme est de toujours essayer d'apporter des solutions aux problèmes et constats que nous soulevons : ici, nous ouvrons début octobre une antenne de notre clinique juridique, dans la ville de Québec. Les deux excellents avocats du BAJ de Québec étaient déjà insuffisants et l'idée était de venir renforcer cet accès à la justice, pas de le substituer grâce à des fonds non-gouvernementaux. Malheureusement, la situation est celle-ci et il s'agit d'être en accord avec nos priorités encore une fois, d'être cohérent en tant que société dans ce que nous désirons et nos actes. Une autre solution à explorer dans cette situation est de prendre appui sur les Centre de Justice de Proximité qui font un travail formidable dans l'accès au droit et particulièrement en région. Encore une fois, et malheureusement, on ne se donne pas les moyens de nos ambitions. L'information juridique sans la représentation juridique n'est pas grand chose : si on vous dit que pour manger, vous devais faire chauffer de l'eau pour vos pâtes mais qu'on ne vous donne ni eau, ni casserole, ni feu, votre savoir ne sert pas à grand chose et vous allez quand même mourir de faim.

Ici, il s'agit de la même chose : notre clinique juridique travaille en ce moment à l'élaboration d'un plan d'action pour pouvoir former les juristes et intervenant·e·s dans les centres de justice de proximités, mais également pour mettre à disposition des avocat·e·s au sein de notre clinique pour que nous puissions représenter les personnes qui auront été informé·e·s de leurs droits par le personnel des centres. Tout cela dans l'idée d'un accès plein et entier à la justice et à ses droits. Il y a donc des solutions et des acteurs clefs prêt à mettre en œuvre ces solutions si nous en avons les moyens : car effectivement, nos financements sont limités et on ne peut pas pallier la faillite des ambitions gouvernementales par notre propre chef. Dans une société de droit, il est impératif que la mission d'accès au droit soit étatique et donc soutenue et subventionnée par l'État.

Mais outre le fait que le droit soit à la base de notre vivre ensemble et donc, une prérogative étatique,

le fait qu'actuellement, l'état manque à sa mission a des conséquences sur d'autres aspects que l'accès à la justice.

b. La surcharge des organismes non-liés directement à l'immigration

Comme nous l'avons vu de manière élémentaire, le statut d'immigration est à l'épicentre de tout. Des problématiques mais également des solutions, de l'intégration, de la stabilité... Une personne, qui n'a pas accès au droit, qui perd donc son statut d'immigration par notre faillite collective, se retrouve donc sans statut et sans droits primaires comme celui de subvenir elle-même à ses besoins, sans accès aux systèmes de santé ou peut se retrouver à fort risque de situation d'itinérance.

On voit très bien le lien entre la perte de statut d'immigration et la surcharge d'autres organismes. Si la personne n'a pas de statut d'immigration, et à cause de ça qu'elle ne peut subvenir à ses besoins et comme malgré nos échecs, nous restons une société où on ne laisse pas mourir les gens, cette personne va donc se retrouver dans nos banques alimentaires alors qu'elle serait en capacité éventuel de travailler et d'être indépendante. Donc l'investissement dans les organismes de type banque alimentaire serait moindre ou tout du moins, employé pour des personnes dans un vrai besoin, et non un besoin créé par nos erreurs comme société, des erreurs du système en place. Et suivant ce même raisonnement, il en va de même avec les organismes en hébergements, en soins de santé de proximité, etc.

Toutes ces problématiques qui découlent initialement de la perte du statut d'immigration de la personne. Si on fait abstraction des personnes directement pour se concentrer sur des chiffres, une méthode qui ressort de votre planification de l'immigration au Québec, l'idée est donc non seulement de pouvoir économiser ou du moins utiliser à meilleurs escient l'argent des organismes de derniers recours comme les banques alimentaires ou les centre d'hébergement d'urgence en investissant préalablement pour régler la problématique à la source : soit, le statut d'immigration. La suite surement, et ne l'étant pas dans notre organisme, nous n'avancerons pas de chiffre mais des idées : nous avons donc vu que nous avons fait des économies en régularisation le statut d'immigration de la personne qui auparavant était logé dans un centre d'hébergement d'urgence, en lien avec la banque alimentaire... car son statut d'immigration régularisé lui a octroyé un permis de travail et donc, un travail, un logement, et de quoi subvenir elle-même à ses besoins. Mais ça ne s'arrête pas là, que ce soit directement ou indirectement, cette personne apporte maintenant de l'argent à l'État : que ce soit par les taxes qu'elle paie quotidiennement ou par son imposition annuelle. Nous avons donc un investissement initial dans l'accès à la justice et la représentation, qui nous apporte un double intérêt économique : une non-dépense dans d'autres organismes et un retour dans l'imposition.

Nous avons donc pour l'instant vu trois intérêts, un pour la personne directement de pouvoir être maître de sa vie et de sa subsistance, un autre purement financier, et de manière non extensive, aussi un intérêt sociétal : « Dans les pays dans lesquels un système social est développé, on ne travaille pas uniquement pour subvenir à ses propres besoins. La valeur économique créée par notre travail bénéficie également à de nombreuses personnes : les enfants, les personnes âgées, les personnes malades, etc. C'est notre participation concrète à une forme de contrat social qui nous unit les uns aux autres. Cela se traduit par le financement - via l'impôt notamment - des services publics, mais aussi de multiples formes de redistribution et de prises en charge. Le travail a ainsi pour rôle d'apporter en partie les ressources nécessaires (l'argent, mais aussi les compétences) au développement et maintien de ce contrat social. En travaillant, je participe donc à un contrat social qui dépasse mes intérêts personnels et qui permet une vie en société régie par certains principes communs supérieurs comme la protection et l'assistance aux personnes les plus fragiles, l'accès universel à l'éducation, la santé, etc. »².

² "Les 5 rôles du travail dans votre vie", Pierre Gedalge, Anthony Hussenot, Jean-Michel Huet
<https://www.hbrfrance.fr/carriere/les-5-roles-du-travail-dans-votre-vie-60113>

Un investissement dans le renforcement structurel des organismes ayant pour mission l'immigration est donc bénéfique à de multiples niveaux pour la société et pour les valeurs qu'elle se targue défendre.

Mais pour cela, **tous les statuts d'immigration ne se valent pas : la temporalité principalement est un facteur primordial dans la stabilité, l'établissement et l'intégration.** Comme dans une entreprise, la personne en stage court durée va moins créer un sentiment d'appartenance à l'entreprise que la personne en contrat d'une durée indéterminée.

3. L'importance de la résidence permanente

L'intégration d'une personne passe par l'assimilation des valeurs de la société, de sa langue, de ses mœurs... Et cette assimilation est seulement possible dans un cadre temporel indéfini et de projection de soi dans cette société.

a. La demande humanitaire, dernier filet de sécurité des personnes en situation très précaire, dont les personnes demandeuses d'asiles déboutées pour l'obtention d'un statut permanent

Dans l'esprit des lois actuelles, après qu'une demande d'asile ait été refusée, que son appel ait également été rejeté, de même que l'appel à la Cour fédérale, la ou les personnes refusées se voient notifier par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) d'une procédure de renvoi à leur rencontre. Le départ est organisé avec les agents et agentes.

Cependant, dans la réalité et selon notre expérience sur le terrain, bon nombre de personnes sont terrorisées par l'idée même d'un retour dans leurs pays d'origine. En effet, ne pas rentrer dans les critères d'une demande d'asile ne signifie pas qu'ils et elles ne courent pas de risques en cas de renvoi. Or, s'ils et elles ne se présentent pas à ce rendez-vous avec l'ASFC, un mandat d'arrêt est émis à leur rencontre et les personnes se retrouvent sans statut d'immigration. Cela entraîne une absence de droits au niveau de la santé, du logement ou de tout autre droit de subsistance fondamental.

C'est dans ces situations que les personnes im-migrantes à statut précaire contactent Solutions Justes (MCM) pour obtenir des informations juridiques afin de régulariser leur situation migratoire et mettre fin à ces situations d'extrême précarité. Les personnes qui nous contactent se trouvent dans des situations de grande vulnérabilité, qu'il s'agisse d'itinérance, problèmes de santé, d'exploitation au travail, de déscolarisation, etc.

Solutions Justes met tout en œuvre pour aider les personnes confrontées à de telles situations, et dans de nombreux cas, la solution réside dans une demande pour considérations d'ordre humanitaire, ou une demande humanitaire. Bien qu'étant une demande faite auprès d'IRCC et donc, d'une compétence fédérale, ces personnes sont sur le territoire québécois et il est de notre responsabilité de trouver des solutions.

La première voie d'amélioration afin de mettre fin à ces situations qui placent les personnes dans une vulnérabilité extrême serait de réduire drastiquement les délais d'obtention de la résidence permanente pour motifs humanitaires. Ces délais sont particulièrement plus longs au Québec que dans les autres provinces en raison des demandes de CSQ subséquentes. En dehors du Québec, les délais au 5 août 2025 sont de 24 mois contre 50 mois dans notre province.

Nous ne sommes malgré tout pas naïves et nous sommes conscient-e-s des problématiques de ressources humaines qui peuvent allonger ces délais. Dans le cas où l'administration ne pourrait

répondre à cet enjeu dans des délais raisonnables, il pourrait être envisagé d'autres pistes. Par exemple, la demande humanitaire ne suspend pas une mesure de renvoi prise à l'encontre de personnes, mais si c'était le cas, ces individus pourraient, de la même manière qu'en appelant leur demande d'asile, avoir accès à un permis de travail temporaire, une couverture santé, un statut d'immigration qui limiterait les risques mentionnés précédemment.

Au-delà de ce volet humain, de protection disons, le Québec aurait un intérêt à permettre à ces personnes volontaires et travailleuses de continuer à contribuer et d'apporter à la société québécoise. **Nous demandons donc au gouvernement québécois de faire pression sur le gouvernement fédéral pour suspendre les mesures de renvoi pendant le traitement d'une demande de résidence permanente pour considération humanitaire** et de permettre l'accès à des droits à ces personnes. Nous croyons que le Québec a le poids et les moyens nécessaires pour améliorer une situation dramatique pour tout le monde et qui ne cesse de croître.

Cela permettrait également d'améliorer un autre problème auquel font face ces personnes en situation précaire: la représentation. En effet, le fait de ne pouvoir subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille en travaillant, réduit également les possibilités de représentation dans ce type de dossiers. Nous observons en moyenne, que pour être représenté-e par un avocat-e pour sa demande de résidence permanente pour considérations d'ordre humanitaire, il faut déboursier près de 5 000\$. Il faut donc rendre accessible la justice et le droit en agissant concrètement pour que la représentation soit disponible et abordable. Des mesures prises à cet égard faciliteraient le travail de l'administration d'avoir à faire avec des professionnel-le-s et fluidifierait donc le traitement de ces demandes. Encore une fois, le financement est ce qui définit réellement les priorités du gouvernement et ici, ce financement est insuffisant pour les ambitions qu'il se donne.

L'accès à la résidence permanente, bien qu'essentiel dans l'intégration d'une personne, est fortement associé à ce qu'on appelle la capacité d'accueil, notion vaste et floue qui intègre principalement le logement, le travail, les capacités du système de santé... L'immigration humanitaire dans le domaine d'expertise de la clinique, n'a aucun impact sur cette capacité d'accueil, peu importe sa définition.

b. La résidence permanente dans un cadre humanitaire et le concept erronée de capacité d'accueil

Le premier point important à clarifier, c'est que nous allons parler ici de notre clientèle et donc, de personnes demandeuses d'asile déboutées, de personnes sur le territoire dont le statut dépend d'un tiers ou de personnes sans statut d'immigration.

Le point commun entre ces catégories de personnes est leur présence sur le territoire depuis plusieurs mois, voire des années. La demande de résidence permanente pour considérations d'ordre humanitaire, qui constitue souvent la principale voie d'accès à la résidence permanente, représente généralement le dernier recours d'un parcours long et difficile. Elle offre à de nombreuses personnes la possibilité de régulariser leur situation après un cheminement complexe et de multiples démarches. Il faut donc comprendre que ces personnes sont souvent installées sur le territoire depuis de nombreuses années et que par conséquent, elles n'ont pas un impact direct dans la capacité d'accueil du Québec, puisqu'elles sont déjà sur le territoire.

C'est pour cela que les scénarios montrés dans le cahier de consultations, que ce soit le 2A, 2B ou 2C, soit respectivement 25 000, 35 000 ou 45 000 ne font pas de sens si on ne prend que ce prisme de la capacité d'accueil.

De mettre un seuil dans cette catégorie d'immigration est donc contre intuitif car cela revient finalement à laisser volontairement des personnes sur le territoire, sans possibilité d'accès à un statut d'immigration stable. Comme décrit plus haut, nous prenons ici seulement la réalité du terrain. Il est

important pour nous de le rappeler ici, car nous sommes conscient·e·s que cela ne peut pas être applicable partout, mais qu'il s'agit bien de notre réalité, de celle de notre public et de notre clientèle. Il apparaît donc que l'existence d'un seuil dans cette catégorie, en plus de mesurer en chiffre la misère humaine, n'est même pas pertinent en lien avec la capacité d'accueil.

4. Les abus dans un cadre d'immigration

Les conséquences des deux premiers points exposés dans ce mémoire, soit du manque d'accès à la justice en lien avec un manque de financement, mais également du manque de statut d'immigration stable et perreïn, sont dramatiques car elles placent les personnes dans des situations d'abus potentiels ; tout de moins, dans des situations de vulnérabilité, des situations où existent des rapports de force inégales.

La précarisation des statuts d'immigration et la précarisation des personnes par un manque d'accès à la justice ont des impacts graves et dramatiques pour ces personnes mais également pour l'ensemble de la société.

a. La pratique illégale du droit : une action nécessaire

En 2024, le Barreau de Montréal a lancé une campagne sur la pratique illégale du droit et les faux et fausses avocates³ en collaboration avec des organismes communautaires, dont notre clinique juridique. Cette campagne, bien que pertinente, demeure insuffisante. L'enjeu reste manifeste sur le terrain, comme en témoignent les constats des organismes communautaires et les dénonciations réitérées du Barreau.⁴ Il s'agit de se poser la question de comment nous pouvons réellement soutenir le Barreau et ses efforts dans cette lutte.

Malheureusement, la campagne sur la pratique illégale du droit du Barreau de Montréal est révélatrice de plusieurs choses dont la première, et la plus importante, étant que si nous plaçons des personnes dans des situations de vulnérabilités, nécessairement, cela implique que d'autres personnes vont vouloir profiter de cette situation. Si nous lançons une personne blessée au milieu de l'océan, cela va attirer les prédateurs : l'idée principale est donc de ne pas lancer cette personne blessée. La blessure étant donc la précarisation du statut d'immigration de la personne mettant en danger sa présence sur le territoire.

On parlera ensuite des "prédateurs", mais comment faire pour protéger ces personnes en situation de précarité et vulnérabilité ? En agissant en amont pour qu'il n'y ait pas de blessure à exploiter. Autrement dit : à travers un meilleur financement des organismes spécialisés en immigration et particulièrement en droit et luttant pour l'accès à la justice couplé à un accès à un statut d'immigration stable et pérenne et donc, le sang de notre personne n'attise plus nos prédateurs.

Le deuxième point donc, c'est comment lutter contre ses "prédateurs" ? Même si le financement et la stabilité du statut d'immigration ont grandement amélioré la situation, il reste que les personnes mal-intentionnées sont et seront toujours là. Il s'agit donc de lutter directement et efficacement contre elles par nos moyens légaux, soit la plainte pour exercice illégal de la profession d'avocat·e. Pour soutenir le travail des procureurs du Barreau, il faut se poser la question de la construction des dossiers de ce

³ "Lancement de la campagne Méfiez-vous", Barreau de Montréal,

<https://www.barreaudemontreal.gc.ca/communications/lancement-de-la-campagne-mefiez-vous/>

⁴ "Les faux représentants en immigration, un véritable fléau", Le Devoir, Sarah R. Champagne et Félix Pedneault,

<https://www.ledevoir.com/societe/907459/faux-representants-immigration-veritable-fleau>

"Expériences d'accès aux services et à l'accompagnement juridiques de personnes migrantes à statut précaire et sans statut au Québec", Marie-Jeanne Blain, Muzhgan Haydary, Aline Lechaume, Delphine Nakache, Tatiana Sanhueza Morales, Mona Subayi, et Delfin Martin Heredia, https://www.solutionsjustes.org/files/ugd/231f7e_ef2c6bf52e28489d8e21c6cea634ac28.pdf

genre de plainte. Ces dossiers reposent sur des enquêtes approfondies et minutieuses de nos procureurs, mais surtout grâce à des témoignages de victimes. Il faut donc encourager et soutenir les personnes qui ont le courage de dénoncer, de se lever pour aider la justice à faire son travail. Or en l'espèce, et de ce qu'on observe sur le terrain, ce n'est pas le cas. Dénoncer un faux ou une fausse avocate n'apporte rien à son dossier d'immigration.

Pour soutenir le Barreau et protéger le public, **il faut donc organiser un système de prise en charge des dossiers d'immigration des personnes victimes d'exercice illégale de la profession d'avocat-e. Une politique dans ce sens profiterait à l'ensemble de la société, de la profession d'avocat-e et de la justice dans son sens le plus noble.** En avril 2024, en complément de cette campagne, nous avons soumis une demande de financement pour un-e avocat-e qui serait justement dédié à prendre des dossiers de ce type. Le Barreau ne pouvant pas financer ce type d'initiative, nous la ramenons ici car ça nous apparaît comme pertinent si nous voulons réellement travailler tous ensemble contre la pratique illégale et aller plus loin que la sensibilisation.

L'initiative du Barreau de Montréal montre le savoir-faire et l'esprit d'entreprise que nous cultivons en tant que société. Dans un autre domaine mais démontrant ce même esprit, la lutte contre les violences conjugales place le Québec comme précurseurs dans ce domaine.

b. La protection des personnes victimes-survivantes de violence conjugale : une obligation de protection territoriale

Depuis 2019, le Québec ne cesse de se montrer aux avant-postes de la lutte contre la violence conjugale, notamment par la publication du rapport *Rebâtir la confiance* mais également dans le déploiement depuis 2022 des tribunaux spécialisés. Nous entrons dans la dernière année de ce projet pilote et peu importe ce qu'on pense de sa réussite ou non, des 189 autres recommandations du rapport suivies ou non, cela montre la volonté politique du Québec en la matière.

Pourquoi parler de violence conjugale et d'immigration ? Quel est le lien entre les deux ? Notre clinique juridique est sur le point de publier un rapport d'analyse sur l'accès à la justice des femmes et personnes 2LGBTQIA+ en situation d'immigration ainsi qu'une campagne de sensibilisation autour de cela où sera bien plus développé les liens ces deux sujets. Mais simplement, le fait de mettre en place des rapports de force inégaux et de placer la présence d'une personne sur le territoire en fonction d'une autre personne est problématique. Nous savons que pour pallier ses risques, le gouvernement fédéral a mis en place ce qu'on appelle les Permis de séjour temporaires pour les victimes de violence familiale. Un mécanisme bien qu'intéressant, très insuffisant mais en effet, relevant de la compétence fédérale. Néanmoins, ces personnes-survivantes de violence conjugale sont sur notre territoire, sous notre responsabilité, souvent hébergées et soutenues par nos centres d'hébergement d'urgence par nos travailleuses sociales.

C'est donc de notre responsabilité de soutenir ses personnes, a minima, les personnes intervenantes qui sont en première ligne pour ces personnes. Aujourd'hui, Solutions Justes constate une hausse de demande dans un cadre de violence domestique : 21,3% de nos dossiers font état de ce facteur de vulnérabilité en 2024⁵, contre 14,4% de nos dossiers en 2023⁶. De plus en plus de centres d'hébergement nous contactent pour un soutien juridique et il s'agit donc d'agir ensemble pour soutenir ces personnes.⁷ Avec l'appui de la Fédération des Maisons d'Hébergement pour Femmes au Québec et d'autres organismes communautaires, nous avons soumis un projet dans le cadre du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice pour pouvoir embaucher un-e intervenant-e juridique capable

⁵ Rapport annuel 2024 Solutions Justes (MCM), https://www.solutionsjustes.org/files/ugd/231f7e_c29e5716fb4246e1b8a310a83d1bd9ac.pdf

⁶ Rapport annuel 2023 Solutions Justes (MCM), https://www.solutionsjustes.org/files/ugd/6774e3_c99593a968b34b1ebb7fe89120a626a6.pdf

⁷ "Des immigrantes enfermées à double tour dans la violence conjugale", Le Devoir, Sarah R. Champagne et Félix Deschênes, <https://www.ledevoir.com/societe/806158/devoir-enquete-immigrantes-enfermees-double-tour-violence-conjugale>

de répondre aux besoins des maisons d'hébergement en matière d'immigration, dont des femmes victimes de violences ou des personnes en situation d'itinérance, et nous espérons ce soutien pour apporter une réponse, aussi minime soit-elle, aux problématiques de notre territoire.

5. Recommandations

Le 2 juin 2025, la MCM-Solutions Justes a publié un rapport de recherche en partenariat avec l'Université de Concordia, l'Université de Montréal, l'Université d'Ottawa, l'Université de Laval sur les *Expériences d'accès aux services et à l'accompagnement juridiques de personnes migrantes à statut précaire et sans statut au Québec*.⁸

Les constats de notre recherche, combinés à notre expertise, révèlent que les politiques actuelles et celles dans le Cahier de consultation tendent à renforcer les logiques de précarisation et à compromettre l'inclusion réelle des personnes im-migrantes et réfugiées. Ces politiques reposent sur une multiplication des statuts temporaires, des délais de traitement excessifs et un désengagement structurel envers l'accès à la justice. Les propositions formulées ci-dessous visent à transformer ces dynamiques de manière cohérente et structurelle.

1. Assurer un accès équitable aux services en région, incluant les services juridiques, et défendre les droits des personnes im-migrantes et réfugiées

Si la régionalisation de l'immigration est une priorité affichée par le gouvernement, il est impératif de revoir l'ensemble des conditions qui l'accompagnent. Les personnes im-migrantes et réfugiées en région doivent pouvoir accéder à un éventail complet de services essentiels, à commencer par l'épicentre qu'est le droit, l'accès à la justice et le statut migratoire.

Nous suggérons de :

- Déployer un réseau adapté et accessible de services juridiques en région, pour répondre aux besoins spécifiques des populations migrantes souvent isolées ;
- Garantir un financement pérenne et ciblé des infrastructures locales permettant un accompagnement global ;
- Éviter l'écart entre les ambitions de régionalisation et la réalité d'un manque d'infrastructures et de ressources sur le terrain, qui génère précarité accrue et exclusion.

2. Soutenir et reconnaître les organismes communautaires comme acteurs clés de la justice migratoire

Les organismes communautaires jouent un rôle crucial dans l'accompagnement et la défense des droits des personnes im-migrantes et réfugiées. Leur expertise de terrain est souvent le seul filet de sécurité accessible pour beaucoup.

Nous suggérons de :

- Augmenter leur financement de manière structurelle et pérenne en faisant attention de prendre en considération les réalités des organismes, notamment concernant leurs savoirs-faires mais également leurs autonomies ;
- Renforcer les cliniques juridiques communautaires, notamment en région, et accessibles pour tous et toutes, notamment les personnes dans des situations les plus précaires et vulnérables ;
- Reconnaître officiellement leur rôle central dans la construction de politiques publiques

⁸ Voir Annexe 1.

ancrées dans la réalité des personnes im-migrantes et réfugiées.

3. Enlever les seuils d'immigration pour les cas humanitaires, seul filet de sécurité pour de nombreuses personnes migrantes, ainsi que réduire les délais et suspendre les mesures de renvoi

Les personnes dont leur demande d'asile a été rejetée ou qui n'ont pas de statut d'immigration vivent une insécurité juridique permanente, souvent sans accès à la protection ni aux services de base. Par ailleurs, l'augmentation significative des admissions par motifs humanitaires est indispensable, car pour beaucoup, c'est la seule voie possible vers la stabilité et la reconnaissance des droits et en rappelant qu'ils et elles sont déjà sur le territoire donc n'augmente pas la pression sur la capacité d'accueil.

Le programme de résidence permanente pour considérations d'ordre humanitaire constitue souvent le seul recours pour les personnes exclues des autres voies d'immigration, notamment les femmes, les personnes en situation de violence, ou celles ayant un statut précaire de longue durée. Il est essentiel d'augmenter les quotas alloués à cette catégorie pour refléter la réalité des besoins sur le terrain et garantir un véritable accès à la protection et à la dignité.

En plus, les délais pour les demandes humanitaires sont particulièrement plus longs au Québec que dans les autres provinces en raison des demandes de CSQ subséquentes. En dehors du Québec, les délais au 5 août 2025 sont de 24 mois contre 50 mois dans notre province. C'est pour cela qu'il serait important de travailler pour les réduire, afin d'éviter une situation qui place les personnes dans une vulnérabilité extrême.

Nous demandons également la suspension des mesures de renvoi prises à l'encontre des personnes déposant une demande humanitaire. Cela permettra aux personnes d'avoir accès à un permis de travail temporaire, une couverture santé, et un statut d'immigration qui limiterait les risques mentionnés précédemment.

4. Prévenir les abus et offrir des voies de réparation

Offrir des recours clairs pour les personnes victimes de fraude ou de violence, incluant des options de régularisation. Autrement dit, offrir une voie de réparation par l'établissement d'un lien prioritaire entre personnes victimes de pratique illégale du droit et des avocat-e-s ou cliniques juridiques. En effet, l'idée est d'offrir des solutions aux victimes pour libérer la parole autour de ces questions.

5. Renforcer les mécanismes de protection pour les personnes migrantes survivantes de violence conjugale et/ou familiale

Nous suggérons d'augmenter et de soutenir les initiatives permettant d'appuyer les personnes concernées et les intervenant-e-s de première ligne.

Annexe 1

Expériences d'accès aux services et à l'accompagnement juridiques de personnes migrantes à statut précaire et sans statut au Québec

Marie-Jeanne Blain,
Muzhgan Haydary,
Aline Lechaume,
Delphine Nakache,
Tatiana Sanhueza Morales,
Mona Subayi,
et Delfin Martin Heredia

Une recherche en partenariat initiée par la Clinique juridique
des Solutions Justes de la Mission communautaire de Montréal



Montreal City
Mission
communautaire de Montréal

Clinique juridique
Solutions Justes
Legal Clinic



INSTITUT DE
RECHERCHE SUR
LES MIGRATIONS
ET LA SOCIÉTÉ

InterActions
Centre de recherche et de partage des savoirs



Recherche, analyses et rédaction :

Chercheuse principale

Marie-Jeanne Blain

Université Concordia (Institut de recherche sur les migrations et la société), Université de Montréal (département d'anthropologie et Centre de recherche et de partage des savoirs Interactions)

Chargée du projet de recherche (Solutions Justes/MCM) et co-chercheuse

Muzhgan Haydari

Co-chercheuses

Aline Lechaume

Université Laval
(Département des relations industrielles)

Delphine Nakache

Université d'Ottawa (Faculté de droit)

Tatiana Sanhueza Morales

ÉNAP et Centre de recherche et de partage des savoirs Interactions

Assistant-e-s de recherche

Mona Subayi

Université de Montréal (M.sc. études internationales)

Delfin Martin Heredia

Université de Montréal (candidat au doctorat, Sciences humaines appliquées)

Comité scientifique d'orientation de la recherche :

Idil Atak, Ph. D.

Professeure titulaire, Faculté de droit Lincoln Alexander, Université Métropolitaine de Toronto

Janet Cleveland, Ph. D.

Chercheuse, Institut universitaire SHERPA

Jennifer Lopes,

doctorante en anthropologie, Université de Montréal ; professeure à temps partiel, École des études sociologiques et anthropologiques de l'Université d'Ottawa

Jill Hanley, Ph. D.

Professeure titulaire, École de travail social, Université McGill ; directrice scientifique, Institut universitaire SHERPA

Karine Bates, Ph. D.

Professeure agrégée, Département d'anthropologie, Université de Montréal, chercheuse Centre d'études et de recherches internationales (CÉRIUM)

Naïma Bentayeb, Ph. D.

Chercheuse d'établissement, Institut universitaire SHERPA ; professeure associée, ÉNAP et Université McGill ; chercheuse, Équipe de recherche sur la gouvernance et les réseaux de solidarité (REGARDS)

Nicole Ives, Ph. D.

Professeure titulaire, directrice, École de travail social, Université McGill

Comité de partenaires :

- Action LGBTQIA+ avec les Immigrant-e-s et Réfugié-e-s (AGIR)
- Action Réfugiés Montréal (ARM)
- Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (IWC-CTI)
- Instance de concertation en immigration Sherbrooke (ICI Sherbrooke)
- Médecins du Monde (MdM)
- Mouvement contre le viol et l'inceste (MCVI)
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)
- Ville de Montréal

Pour citer ce document :

Marie-Jeanne Blain, Muzhgan Haydari, Aline Lechaume, Delphine Nakache, Tatiana Sanhueza Morales, Mona Subayi et Delfin Martin Heredia (2025) Expériences d'accès aux services et à l'accompagnement juridiques de personnes migrantes à statut précaire et sans statut au Québec. Rapport de recherche. Clinique juridique des Solutions Justes de la Mission communautaire de Montréal, Institut de recherche sur les Migrations et la société (Université Concordia) et Centre de recherche Interactions, Montréal, 28 mai 2025.

Financement :

La fondation Lucie et André Chagnon, Mitacs, Ville de Montréal

Révision linguistique :

Ana Ramos, Ph. D., Centre de recherche et de partage des savoirs Interactions

Mise en page et infographies :

Sylvain Marseguerra

Illustrations :

Dorothée de Collason

Reproduction :

Il est permis de reproduire à des fins purement informatives et non commerciales tout extrait du présent document pourvu qu'aucune modification n'y soit apportée et que le nom des auteurs et de la source soit clairement indiqué.

© Centre de recherche et de partage des savoirs Interactions

ISBN : 978-2-925333-06-7

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

Remerciements

Nous remercions sincèrement les personnes qui ont su identifier la nécessité de cette recherche, ainsi que celles qui en ont rendu la réalisation possible grâce à leur engagement, leur persévérance et leur détermination indéfectible.

Nos sincères remerciements vont à notre comité scientifique et au comité de partenaires, dont les réflexions approfondies, les conseils éclairés et l'accompagnement constant ont grandement enrichi la rigueur, la pertinence et la qualité de cette recherche.

Un immense merci aux personnes migrantes ainsi qu'aux professionnel·le·s qui ont généreusement accepté de participer à cette étude. Leur confiance, leurs savoirs précieux et leurs récits bouleversants sont véritablement au cœur de ce travail collectif.

Nous remercions chaleureusement nos partenaires communautaires et institutionnels, qui ont facilité l'accès au terrain, soutenu le processus de recrutement et contribué à la diffusion de l'information à travers leurs réseaux respectifs.

Merci à l'ensemble des personnes ayant soutenu cette recherche de diverses manières : les bénévoles, assistant·e·s de recherche, collaborateur·rice·s, stagiaires, ainsi que les personnes responsables de la création graphique, des visuels, de la révision du contenu et de la relecture linguistique — pour leur rigueur, leur créativité et leur dévouement constant.

Nous exprimons également notre profonde reconnaissance à la Fondation Lucie et André Chagnon, à Mitacs ainsi qu'à la Ville de Montréal pour leur soutien financier, sans lequel ce projet n'aurait pu voir le jour dans sa forme actuelle.

Enfin, nous exprimons toute notre gratitude aux organismes et aux personnes qui, de près ou de loin, ont contribué, par leurs gestes, leurs idées ou leur appui moral, à la réalisation de cette recherche.

Note aux lectrices et lecteurs

Cette recherche a été initiée par la clinique juridique des Solutions Justes de la Mission communautaire de Montréal et réalisée en partenariat avec une équipe de recherche interdisciplinaire et interuniversitaire. Les résultats présentés découlent d'un processus d'analyse scientifique rigoureux des données recueillies auprès des personnes participantes. Les opinions, conclusions et pistes d'action exprimées dans ce rapport émanent de cette analyse et, conformément aux pratiques de recherche académique, la responsabilité de leur contenu incombe aux chercheur·se·s signataires. Par ailleurs, dans un souci d'accessibilité pour les lecteur·rice·s et les participant·e·s à la recherche, nous avons privilégié un langage accessible qui peut parfois s'écarter des terminologies juridiques ou techniques spécialisées. Ce choix vise à respecter les expressions utilisées par les répondant·e·s (personnes migrantes et professionnel·le·s) et à faciliter la compréhension des enjeux abordés.

Dans le cadre de cette recherche sur l'accès aux services et à l'accompagnement juridique des personnes migrantes à statut précaire ou sans statut au Québec, nous avons accordé une attention particulière aux principes d'éthique, de respect et d'inclusion relativement aux réalités vécues par les personnes concernées.

Nous avons opté pour une écriture inclusive tout au long du rapport, en cohérence avec notre engagement envers l'équité, la diversité des identités et la reconnaissance des vécus. Les termes utilisés pour désigner les statuts migratoires reflètent à la fois le cadre juridique en vigueur et les façons dont les personnes participantes ont choisi de se nommer elles-mêmes.

Il importe de préciser que plusieurs participant·e·s, bien qu'actuellement résident·e·s permanent·e·s ou citoyen·ne·s canadien·ne·s, ont traversé des périodes de précarité ou d'absence de statut. Ce sont ces expériences passées qui ont motivé leur participation et influencé leurs réflexions, et non leur situation migratoire actuelle.

Tous les noms apparaissant sont des pseudonymes, tandis que certaines données sociodémographiques ont été retirées afin de préserver la confidentialité et la sécurité des personnes participantes, sans compromettre la rigueur de l'analyse ni la fidélité des propos recueillis.

Nous espérons que cette démarche contribue à un meilleur accès à la justice et à la reconnaissance des droits des personnes migrantes sans statut et à statut précaire et qu'elle alimente des réflexions et des actions concrètes en faveur de transformations plus justes, inclusives et humaines.

Résumé

Ce projet de recherche, initié par la clinique Juridique des Solutions Justes de la Mission communautaire de Montréal, est porté par une équipe de recherche pluridisciplinaire et interuniversitaire. L'objectif principal est de documenter l'accès aux services et à l'accompagnement juridiques des personnes migrantes à statut précaire et sans statut au Québec. L'étude se concentre sur les expériences vécues par les personnes migrantes et leurs parcours à travers les systèmes juridiques en explorant à la fois les obstacles rencontrés et les facteurs facilitants. La recherche documente également les expériences des professionnel·le·s les soutenant à travers leurs parcours.

Par une démarche méthodologique qualitative, la recherche a permis de joindre 88 personnes à travers des entretiens individuels et des groupes de discussion : 39 personnes migrantes et 49 professionnel·le·s de la défense des droits et des services juridiques tels que des avocat·e·s, juristes, conseiller·e·s, intervenant·e·s, travailleurs·euses sociaux·ales et gestionnaires. Ils résident ou travaillent dans différentes régions du Québec. Cette démarche a permis de recueillir des témoignages variés sur les défis rencontrés dans l'accès aux services juridiques et sur les stratégies mises en place pour surmonter ces obstacles.

Les trajectoires relèvent la complexité de la navigation dans cet environnement juridique et administratif en mettant en lumière les interactions entre les divers acteur·rice·s et les défis spécifiques auxquels ces personnes sont confrontées. Les résultats pointent vers l'identification de différentes pistes d'action visant à améliorer l'accès aux services juridiques pour les personnes migrantes à statut précaire ou sans statut. Ces pistes d'action promeuvent globalement : l'accessibilité universelle, l'action intersectorielle ainsi que la formation et le soutien aux personnes et parties prenantes. Nous espérons que ces pistes et constats pourront alimenter des réflexions futures et soutenir les organisations concernées.

Mots clés



migrant·e·s à statut précaire

migrant·e·s sans statut

services juridiques

accessibilité

expériences d'accès aux ressources

expériences d'utilisation des services

discrimination systémique

Québec

recherche qualitative

recherche en partenariat

défense des droits

trajectoires

écosystème de services



Table des matières

Remerciements	3
Note aux lectrices et lecteurs	4
Résumé	6
Table des matières	8
Liste des tableaux et figures	10
Introduction	12
1. Concepts clés	14
1.1. Qui sont les personnes migrantes à statut précaire ou sans statut ?	14
1.2. Quelles sont les ressources de nature juridique et de défense des droits ?	15
1.3. De quels droits et de quels services parle-t-on ?	
L'importance de l'approche intersectionnelle et intersectorielle	16
2. Objectifs de la recherche et méthodologie	18
2.1. Objectifs de la recherche	18
2.2. Modalités de recrutement	19
2.3. Profils des personnes et organisations rencontrées	20
3. Navigation dans un système complexe : écosystème de services et ressources juridiques et de défense des droits	24
3.1. Besoins juridiques et navigation dans l'écosystème pour les personnes migrantes à statut précaire et sans statut	28
3.1.1. Présentation de l'écosystème de ressources juridiques	28
3.1.2. Pistes analytiques : expériences de navigation dans l'écosystème du point de vue des personnes migrantes	30
3.2. Expériences de professionnel·le·s dans l'écosystème juridique	34
3.2.1. Défis de fragmentation et manque de ressources communautaires	34
3.2.2. Défis de coordination et d'accessibilité	35
3.2.3. Obstacles spécifiques à l'accès juridique	36
3.2.4. Pratiques prometteuses et pistes d'action intersectorielles	38

4. Accessibilité des services et accès à la défense des droits : expériences de personnes migrantes à statut précaire ou sans statut	42
4.1. Défis et éléments facilitants significatifs	44
4.2. Dimensions croisées : inégalités structurelles et de genre	48
5. Des expériences d'accès aux ressources et de reconnaissance des droits très variables : trajectoires éclairantes	52
5.1. Parcours d'Astou : effets de mauvais conseils d'une agence de recrutement international	54
5.2. Parcours de Luis et Laura : enjeu d'avoir l'information au bon moment — fraudes et perte de statut	56
5.3. Parcours de Florencia : enjeu du double silo — au croisement des droits et du statut migratoire	60
5.4. Parcours de Mamadi : l'importance d'un soutien global dans l'accompagnement des personnes migrantes, incluant les dimensions psychosociales	64
5.5. Parcours de Maria : un parcours d'effritement des droits	66
5.6. Parcours de Nael : les effets positifs d'un accompagnement global	68
5.7. La voix des personnes migrantes : pistes d'action proposées selon leurs perspectives	70
5.8. Pistes d'action intersectorielles du point de vue des professionnel.le.s	80
6. Pistes analytiques et conclusion	82
1. Dimensions structurelles : statut migratoire et précarisation des droits	82
2. Fragmentation institutionnelle et action intersectorielle	84
3. Lisibilité de l'écosystème et des informations : des informations accessibles, vulgarisées, expliquées	85
Pistes d'action proposées par la recherche	88
Épilogue : Témoignages visuels : Parcours et visions de l'avenir	90
Bibliographie	92

Liste des tableaux et figures

Tableaux

Tableau 1	Caractéristiques sociodémographiques et régions d'origine des personnes migrantes rencontrées (n.=39)	21
Tableau 2	Statuts migratoires et durée de résidence des personnes migrantes rencontrées (n.=39)	22
Tableau 3	Types d'organisation des professionnel·le·s (n.=49)	23

Figures

Figure 1	Cartographie — Écosystème de services et ressources. Secteurs juridiques et de défense des droits pour des personnes migrantes à statut précaire et sans statut	27
Figure 2	Bande dessinée : La ligne, création d'un participant au projet	50
Figure 3	Parcours d'Astou : effets de mauvais conseils d'une agence de recrutement international	54
Figure 4	Parcours de Luis et Laura : enjeu d'avoir l'information au bon moment — fraude et perte de statut	56
Figure 5	Parcours de Florencia : enjeu du double silo — au croisement des droits et du statut migratoire	60
Figure 6	Parcours de Mamadi : l'importance d'un soutien global dans l'accompagnement des personnes migrantes, incluant les dimensions psychosociales	64
Figure 7	Parcours de Maria : un parcours d'effritement des droits	66
Figure 8	Parcours de Nael : les effets positifs d'un accompagnement global	68
Figure 9	Pistes d'action intersectorielles du point de vue des professionnel·le·s	81
Figure 10	Témoignages visuels : Parcours et visions de l'avenir	90

Introduction

Au cours des dernières années, le Canada a connu une augmentation marquée des migrations temporaires, particulièrement au Québec. La province comptait 597 140 résidents non permanents au deuxième trimestre de 2024, contre 421 149 un an plus tôt, soit une hausse de 42 % (1). Les demandes d'asile au Québec ont aussi bondi : 65 570 en 2023, soit 45 % du total canadien. En 2024, le Canada atteignait un sommet historique de 172 255 demandes déposées, dont 57 375 au Québec (2).

La multiplication des statuts temporaires, les délais de traitement des demandes, les refus de renouvellement des statuts, les pressions économiques et les séparations familiales accentuent la précarité des personnes migrantes (3-6). Ces vulnérabilités se renforcent mutuellement, menant à l'exploitation, la fraude, la perte de statut et aux abus de diverses formes (4-7). De nombreuses recherches soulignent les obstacles dans l'accès aux services sociaux et de santé pour les personnes sous un statut temporaire (7-13), notamment au Québec (14-16). Toutefois, les études portant sur leur accès à la justice demeurent beaucoup plus rares et très peu s'ancrent dans leur expérience vécue. Or, l'accès à des services juridiques est absolument essentiel pour faire valoir ses droits et s'orienter dans un système migratoire complexe. Ce rapport de recherche vise à combler ce vide en documentant l'expérience d'accès aux services et à l'accompagnement juridiques des personnes migrantes à statut précaire et sans statut au Québec, ainsi que leur utilisation de ces ressources et les retombées associées. Il porte sur leurs expériences de navigation dans le système juridico-administratif en faisant ressortir à la fois les obstacles rencontrés et les facteurs facilitants. Le rapport met en lumière des pistes d'action envisageables dans une perspective de reconnaissance des droits et de réduction des précarités liées au statut migratoire.

Les prochaines parties du rapport portent sur les concepts clés suivis des objectifs de la recherche et la méthodologie. L'analyse des données se structure en trois volets : 1) la navigation dans l'écosystème des services et des ressources juridiques disponibles, 2) les expériences d'accès aux services et à la défense des droits vécues par les personnes migrantes à statut précaire ou sans statut, 3) des trajectoires illustrant concrètement les parcours d'accès aux ressources et de reconnaissance des droits. Nous concluons par des pistes analytiques et d'action proposées par la recherche.



*« Donc, j'ai appelé tous les numéros l'insiste!, même il y a des associations d'avocats que j'ai appelées, tout ça, mais ils m'ont dit qu'eux, ils n'étaient pas sur l'aide juridique. Il y a d'autres, ils m'ont demandé 3000 \$, 5000 \$, tout ça. Bon j'étais là, j'étais paniqué, j'avais peur parce que c'était ma première fois [souffle et prend une respiration]. »
(Junior¹, en demande d'asile)*

¹ Tous les prénoms ont été modifiés pour des pseudonymes.

1.

Concepts clés

1.1.

Qui sont les personnes migrantes à statut précaire ou sans statut ?

Les personnes migrantes à statut précaire ou sans statut forment un groupe hétérogène dont la situation est caractérisée par une ou plusieurs des conditions suivantes : l'absence de résidence permanente, l'absence d'autorisation de travail, la dépendance envers un tiers pour les droits de résidence ou d'emploi, un accès restreint ou inexistant aux services publics et de protections disponibles aux résidents permanents (comme les soins de santé, l'éducation, les droits en milieu de travail) et le risque d'expulsion (13). Au Canada, ce statut précaire concerne aussi bien des personnes en situation régulière, mais temporaire (comme les travailleur·euse·s étranger·ère·s temporaires, les étudiant·e·s internationaux·ales, les demandeur·euse·s d'asile en attente d'une décision) que des personnes dans une situation administrative instable (comme celles ayant dépassé la validité de leur visa ou permis ou les demandeur·euse·s d'asile débouté·e·s) (17, 18). Au Canada, la précarité ou l'irrégularité du statut migratoire découle rarement de choix délibérés des personnes concernées, mais résulte plutôt d'un ensemble de facteurs structurels et systémiques. En effet, la grande majorité de ces personnes sont initialement entrées au pays de manière régulière, mais se retrouvent ultérieurement « sans statut » ou dans un statut instable en raison de circonstances, le plus souvent, indépendantes de leur volonté : délais administratifs insurmontables, changements dans les politiques migratoires, obstacles procéduraux ou situations personnelles imprévisibles (19, 20). La précarité est exacerbée par l'évolution du système migratoire canadien où l'accès au pays passe désormais majoritairement par l'obtention d'un statut temporaire. Ce phénomène reflète le modèle migratoire canadien, dit « en deux étapes », qui impose l'accès à la résidence permanente via une succession de statuts temporaires intrinsèquement instables (3, 21-25), multipliant ainsi les risques de basculement dans l'irrégularité (4, 26).

1.2.

Quelles sont les ressources de nature juridique et de défense des droits ?

Les services juridiques sont essentiels pour s'informer, défendre ses droits ou être accompagné·e dans des démarches juridiques (droit d'asile ou de l'immigration, droit du travail, droit du logement, droit de la famille, droit pénal). De nombreuses ressources au Québec offrent ce type de services, qu'il s'agisse de défense des droits (organismes communautaires, maisons d'hébergement, etc.) ou de conseils ou services spécialisés (cliniques juridiques, cabinets privés et autres).

Toutefois, le statut migratoire constitue une barrière systémique majeure à l'accessibilité de ces services. Les personnes migrantes à statut temporaire et sans statut sont largement exclues des services d'accompagnement, sauf des exceptions limitées. Concernant l'aide juridique spécifiquement, plusieurs barrières existent : le soutien pour le droit de l'immigration est restreint à certains domaines précis (demandes d'asile, appels, demandes pour motifs humanitaires, etc.) ou avec une admissibilité évaluée « au cas par cas ». D'autres domaines de droits peuvent théoriquement être couverts, sans égard au statut d'immigration, par exemple concernant le droit du travail, mais l'accessibilité réelle demeure problématique. Plusieurs facteurs additionnels limitent l'accessibilité aux services juridiques : manque d'expertise des prestataires sur les statuts migratoires précaires, refus de cas jugés trop complexes, surcharge de travail des services disponibles. Il devient très difficile, par exemple, pour les demandeur·euse·s d'asile débouté·e·s de trouver un·e avocat·e pour les étapes suivantes (27). Cette exclusion systémique force ces populations à se tourner vers le secteur privé, souvent inabordable, ou vers des ressources communautaires aux capacités limitées.

1.3.

De quels droits et de quels services parle-t-on ? L'importance de l'approche intersectionnelle et intersectorielle

Il ne s'agit pas uniquement des démarches liées au droit de l'immigration (asile, régularisation, renouvellement de permis, etc.), mais d'un ensemble de droits fondamentaux nécessaires à une vie digne : logement, travail, santé, sécurité, vie familiale, protection contre la violence... Les droits des personnes à statut précaire sont entravés par leur situation migratoire et leurs parcours juridiques comportent souvent des démarches imbriquées. Par exemple, une personne vivant de la violence conjugale risque simultanément la perte de logement et l'expulsion (28). En effet, le statut migratoire se combine à d'autres facteurs comme l'âge, le genre, la langue et l'origine ethnique (29, 30), renforçant les inégalités sociales (31) et affectant l'accès à la santé, au logement et à la stabilité.

Une **approche intersectionnelle** est donc essentielle pour comprendre comment ces facteurs combinés créent ou accentuent la vulnérabilité (32). Ainsi, parler des droits des personnes à statut précaire, c'est affirmer leur droit à vivre en sécurité, à accéder aux soins, au logement, à la justice, et à faire valoir leur dignité, indépendamment de leur statut.

L'approche **intersectorielle**, quant à elle, souligne l'importance de mobiliser de façon coordonnée les secteurs juridique, social, communautaire et institutionnel pour répondre aux besoins concrets. Multiplier les services juridiques ne suffit pas s'ils ne prennent pas en compte l'ensemble des réalités vécues par les personnes concernées : pauvreté, isolement, langue, santé mentale, etc. Or, pour adapter ces services aux besoins réels, il est fondamental de mieux comprendre comment les personnes y accèdent concrètement et les utilisent (9, 16, 33). Ce que les données empiriques actuelles documentent encore trop peu. En somme, adopter une approche intersectionnelle et intersectorielle, c'est reconnaître la diversité des parcours et agir sur les structures qui produisent l'exclusion.



2. Objectifs de la recherche et méthodologie

Cette recherche-action en partenariat, lancée à l'été 2023, est née des constats faits sur le terrain par la clinique juridique des Solutions Justes de la Mission communautaire de Montréal, témoin au quotidien des obstacles rencontrés par les personnes migrantes à statut précaire et sans statut dans l'accès aux procédures de dernier ressort en droit de l'immigration humanitaire. Malgré la fréquence et la visibilité de ces réalités, ces obstacles restaient insuffisamment documentés par des données fiables et systématiques. La recherche a été initiée pour documenter de façon rigoureuse l'expérience de ces personnes à partir d'un partenariat entre la Mission communautaire de Montréal et des chercheuses. Elle a mobilisé des méthodes qualitatives en conduisant des entrevues et des groupes de discussion avec différents groupes de participants (personnes migrantes et professionnel·le·s).

Notre recherche a reçu l'approbation des comités d'éthique de l'Université de Montréal (# 2023-2127), de l'Université d'Ottawa (S-03-24-10253) et de l'Université Laval, garantissant le respect des principes éthiques fondamentaux en matière de consentement éclairé, de confidentialité et de protection des participant·e·s.

2.1.

Objectifs de la recherche

Objectif général

Notre recherche vise à documenter l'accès aux services et à l'accompagnement juridiques des personnes migrantes à statut précaire et sans statut au Québec en explorant leurs besoins à ce titre, leur accès effectif, leurs expériences d'utilisation des services et les retombées de cet accompagnement tant du point de vue des personnes migrantes que des professionnel·le·s. L'analyse couvre diverses

dimensions juridiques : le droit de l'immigration et de l'asile (régularisation, renouvellement de statut, audiences), mais aussi d'autres domaines comme le droit de la famille (divorce, garde d'enfants), le droit du travail (harcèlement, accidents), le droit du logement et le droit criminel.

Objectifs spécifiques

- **Identifier les obstacles ou éléments facilitants pour accéder aux services et à l'accompagnement juridiques** dans une perspective intersectionnelle et en tenant compte des spécificités régionales.
- **Documenter le rôle de l'accès aux services et à l'accompagnement juridiques dans les trajectoires d'insertion sociale** des personnes migrantes à statut précaire et sans statut au Québec et **leur capacité à défendre leurs droits** pour une pleine participation à la société et la réalisation de leurs aspirations.
- **Étudier le rôle des fournisseurs de services et de l'accompagnement juridique** aux personnes migrantes à statut précaire et sans statut et les **défis/éléments facilitants** auxquels ils/elles font face.
- **Fournir des pistes d'action** pour améliorer l'accès à l'accompagnement juridique pour ces personnes migrantes.

2.2.

Modalités de recrutement

Le recrutement a été réalisé par une combinaison de stratégies afin d'assurer une diversité de profils et d'expériences. Des affiches bilingues pour les professionnel·le·s et trilingues pour les personnes migrantes ont été diffusées sur les médias sociaux, des invitations ciblées ont été envoyées via nos partenaires et collaborateur·rice·s, et la recherche a été partagée dans différents comités pertinents ainsi que lors d'événements liés à la thématique. La présence active des co-chercheuses dans plusieurs régions du Québec a facilité la participation en dehors de Montréal, notamment grâce à leurs liens avec les partenaires locaux. Le bouche-à-oreille et les approches en boule-de-neige ont également contribué au recrutement. Enfin, dans une démarche de validation des résultats et dans une posture éthique de co-construction des savoirs, nous avons recontacté les participant·e·s (personnes migrantes et professionnel·le·s) ayant participé à la première phase de la recherche (soit des entrevues pour les personnes migrantes ou des groupes de discussion pour les professionnel·le·s) afin de recueillir leurs commentaires sur les résultats préliminaires et leurs pistes de solution.

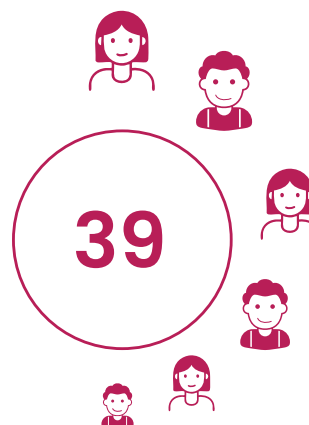
2.3.

Profils des personnes et organisations rencontrées



Les résultats présentés sont issus des témoignages de 88 personnes rencontrées entre mars 2024 et mars 2025.

39 personnes migrantes à statut précaire ou sans statut rencontrées lors de différentes modalités de recherche (une personne pouvant participer à une entrevue et un groupe de discussion) : 33 entrevues individuelles, 2 entrevues avec des couples (entre avril et novembre 2024) et 3 groupes de discussion (mars 2025)². Ces entretiens ont été menés en français, anglais ou espagnol.



49 professionnel·le·s de la défense des droits et des services juridiques, incluant des avocat·e·s, juristes, conseillers·ère·s, intervenant·e·s, travailleurs·euse·s sociaux·ale·s et gestionnaires. Ces personnes ont participé à 8 groupes de discussion au printemps 2024 et à un groupe élargi à la finalisation du projet en novembre 2024 afin de valider nos interprétations et d'explorer des pistes d'action émergentes.



² 38 personnes ont été rencontrées individuellement ou en couple (35 entrevues), trois groupes de discussion totalisant 12 personnes. Une seule personne du groupe de discussion n'avait pas réalisé d'entretien individuel. Pour un total de 39 individus rejoints.

Tableau 1

Caractéristiques sociodémographiques et régions d'origine des personnes migrantes rencontrées (n.=39)

Caractéristiques	Nombre	
Genre		
Femmes	24	
Hommes	15	
Catégorie d'âge		
26-29 ans	5	
30-39 ans	13	
40-49 ans	9	
50-59 ans	8	
60-69 ans	3	
Non disponible	1	
Région de résidence		
Montréal	19	
Estrie	8	
Capitale Nationale	7	
Montréal	3	
Outaouais	1	
Laval	1	
Région d'origine		
De façon plus détaillée, les pays de provenance sont très diversifiés :		
Amérique latine	20	Mexique, Colombie, Guatemala, El Salvador, Venezuela
Afrique subsaharienne	11	Côte d'Ivoire, Cameroun, Guinée, Niger, Rwanda, Nigeria, RD Congo, Tchad
Maghreb	2	Maroc, Algérie
Caraïbes	2	Saint-Vincent
Europe	2	France
Asie du Sud	1	Inde
Non disponible	1	

Le tableau ci-dessous (Tableau 2) présente uniquement leur statut au moment de l'entrevue, mais il est important de noter que toutes les personnes participantes ont connu, à un ou plusieurs moments de leur parcours migratoire, une situation de précarité ou d'absence de statut. Elles ont également pu avoir différents statuts d'immigration au cours de leurs parcours migratoires (pour ne nommer qu'un exemple : un permis de travail fermé, puis un permis de travail ouvert, puis à nouveau un permis de travail fermé). La durée moyenne de résidence au Québec est de 6 ans, avec une grande variabilité (de 6 mois à 30 ans). Ajoutons un dernier élément, sur les 39 personnes rencontrées, 18 ont des enfants (mineurs ou majeurs) tandis que la majorité de celles-ci sont séparées de leurs enfants (12 des 18), restés au pays d'origine ou dans un pays tiers.

Tableau 2

Statuts migratoires et durée de résidence des personnes migrantes rencontrées (n.=39)

Caractéristiques	Nombre
Statut migratoire au moment de l'entrevue	
Sans statut	11
Demande d'asile en cours	11
Demande d'asile déboutée, attente ERAR (Examen des risques avant renvoi)	1
Visiteur (en démarches d'obtention d'un nouveau statut)	2
Permis de travail fermé	5
Permis de travail expiré	1
Étudiant·e internationale	1
Résident·e permanent·e	5
Citoyen·ne canadien·ne	1
Non disponible	1
Durée de résidence au Québec	
Moins d'un an	7
1 à 3 ans	11
4 à 6 ans	4
7 à 10 ans	5
11 à 15 ans	6
Plus de 15 ans	5
Non disponible	1

Les 49 professionnel-le-s (33 femmes et 16 hommes) proviennent d'horizons variés, incluant le milieu communautaire ou à but non lucratif (organismes au service des personnes migrantes et réfugiées, organismes de défense des droits des personnes migrantes ou pour des droits spécifiques), mais aussi les secteurs publics et privés (bureaux juridiques par ex.), le secteur syndical et gouvernemental. Plusieurs de ces organisations cumulent des fonctions à l'intersection de plusieurs de ces domaines (droit, immigration, employabilité, santé), illustrant ainsi la polyvalence requise dans les pratiques et les effets des logiques de financement sur les mandats élargis des organisations (voir Tableau 3. Types d'organisation des professionnel-le-s).

Tableau 3

Types d'organisation des professionnel-le-s (n.=49)

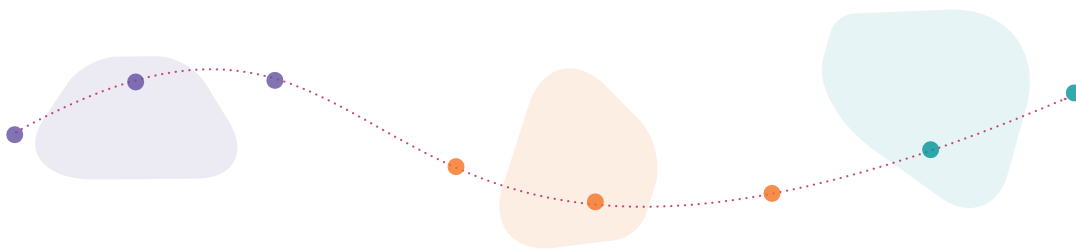
Caractéristiques	Nombre
Type d'organisation	
OSBL aux services des personnes migrantes et réfugiées	10
Cliniques juridiques (OSBL, différentes configurations)	14
OSBL de défense des droits pour les personnes migrantes	4
OSBL de défense des droits (populations diverses)	6
OSBL en employabilité	2
Droit privé	3
Syndicats	4
Milieu institutionnel ou gouvernemental	3
Autres	3

Les professions représentées sont diverses : avocat·e·s, juristes, parajuristes, coordonnateur·trice, gestionnaire, conseillère ou conseiller, intervenant·e, chargé·e de projets.

Bien que la plupart disposent d'un bureau à Montréal (41/49 organisations), la majorité a des mandats régionaux ou intervient dans d'autres régions. Les autres organisations régionales sont dans les régions de la Capitale-Nationale (4), l'Estrie (1), Lanaudière (1), le Bas-Saint-Laurent (1) et la Montérégie (1).

3.

Navigation dans un système complexe : écosystème de services et ressources juridiques et de défense des droits

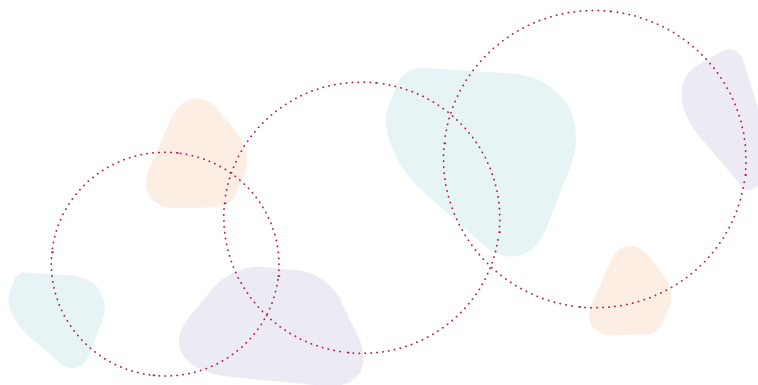


Cette recherche-action examine comment les personnes migrantes à statut précaire et sans statut, ainsi que les professionnel·le·s qui les accompagnent, naviguent à travers un écosystème complexe d'acteur·rice·s, de services et de dispositifs institutionnels. L'accès aux services juridiques ne se fait pas de façon isolée. Il s'articule, se chevauche ou entre en tension avec d'autres secteurs comme la santé, les services sociaux, l'employabilité et le logement.

Pour les professionnel-le-s,

cela implique d'interagir dans un environnement caractérisé par :

- Des logiques (inter-)sectorielles variées
- Des collaborations tantôt formalisées, tantôt informelles
- Des ajustements constants pour pallier les manques ou contourner les blocages.



Pour les personnes migrantes à statut précaire et sans statut,

la navigation dans cet écosystème est marquée par :

- Des obstacles structurels et procéduraux
- Des ruptures de parcours et des discontinuités dans l'accompagnement
- Des délais souvent préjudiciables à leur situation

Mais aussi par :

- Des expériences positives de soutien
- Des mécanismes de référencement parfois efficaces
- De solidarités qui permettent de surmonter certaines barrières

Cette section présente les expériences recueillies pour brosser un portrait de l'écosystème juridique au Québec. L'objectif est de visualiser la complexité de sa navigation, d'explorer l'accès aux services et d'identifier, à travers les perspectives croisées des personnes migrantes et des professionnel-le-s, les espaces de collaboration et les points de rupture.

L'objectif est double. D'une part, identifier les points d'appui existants sur le terrain. D'autre part, mettre en évidence les failles systémiques en ouvrant la voie à une réflexion plus large sur les conditions nécessaires pour renforcer les pratiques intersectorielles dans une approche fondée sur le respect des droits des personnes.

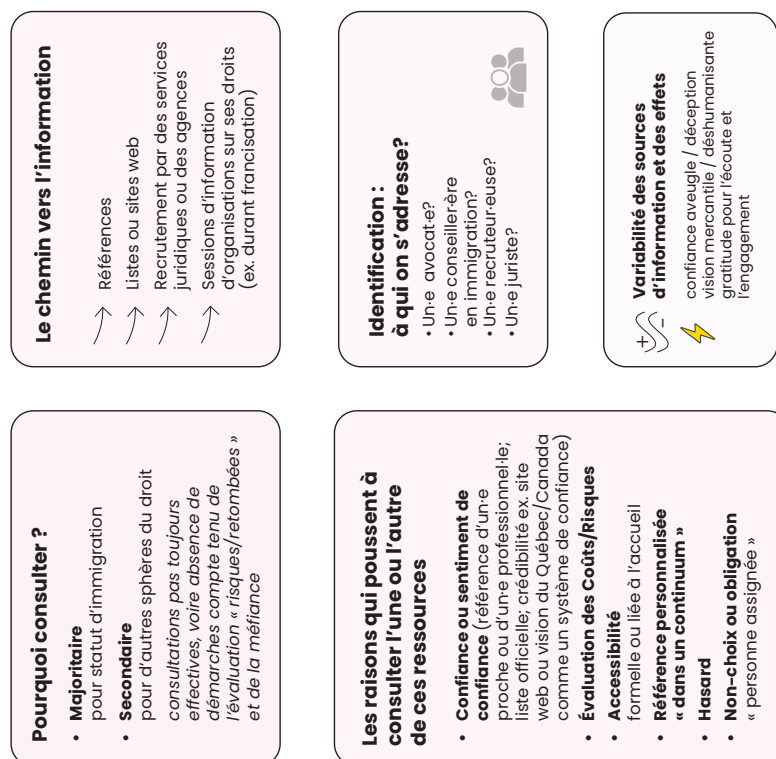
L'écosystème des ressources juridiques au Québec pour les personnes migrantes à statut précaire et sans statut est à la fois riche et complexe.

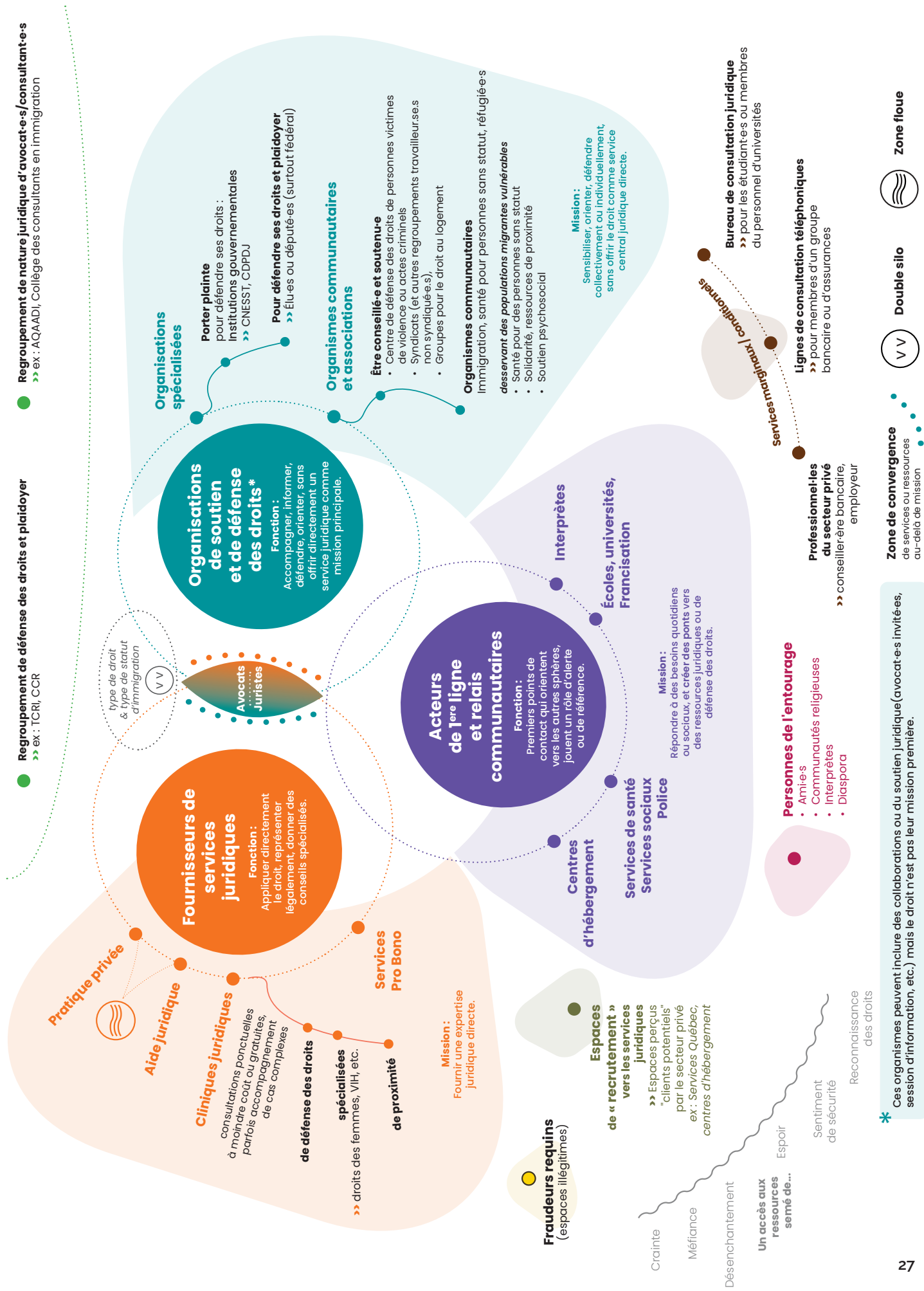
Cette section met principalement l'accent sur la cartographie de cet écosystème et les expériences de navigation au sein des différents services (les trajectoires individuelles des personnes migrantes seront détaillées plus en profondeur dans la section suivante du rapport). Ici, l'analyse se concentre sur les obstacles, les points de passage et les dynamiques intersectorielles que ces personnes rencontrent dans leur quête d'accès aux droits et aux services de conseil ou d'orientation.

Figure 1. Écosystème de services et ressources.

Écosystème de services et ressources

Secteurs juridiques et de défense des droits pour personnes migrantes à statut précaire et sans statut





● **Regroupement de défense des droits et plaidoyer**
» ex : TCRI, CCR

● **Regroupement de nature juridique d'avocat-e-s/consultant-e-s**
» ex : AQAADI, Collège des consultants en immigration

Pratique privée

Aide juridique

Cliniques juridiques

consultations ponctuelles
à moindre coût ou gratuites,
parfois accompagnement
de cas complexes

de défense des droits

spécialisées

» droits des femmes, VIH, etc.

de proximité

Services Pro Bono

Mission :
Fournir une expertise
juridique directe.

Fraudeurs requins
(espaces illégitimes)

Espaces de « recrutement » vers les services juridiques

» Espaces perçus
"clients potentiels"
par le secteur privé
ex : Services Québec,
centres d'hébergement

Crainte

Méfiance

Désenchantement

Un accès aux
ressources
semé de...

Espoir

Sentiment
de sécurité

Reconnaissance
des droits

Organisations spécialisées

Porter plainte
pour défendre ses droits :

» CNESST, CDPD

Pour défendre ses droits et plaider
» Élus ou députés (surtout fédéral)

Organismes communautaires et associations

Être conseillé-e et soutenu-e

• Centre de défense des droits de personnes victimes de violence ou actes criminels
• Syndicats (et autres regroupements travailleurs et non syndiqués)
• Groupes pour le droit au logement

Organismes communautaires

Immigration, santé pour personnes sans statut, réfugiées

desservant des populations migrantes vulnérables

• Santé pour des personnes sans statut
• Solidarité, ressources de proximité
• Soutien psychosocial

Interprètes

Écoles, universités, Francisation

Centres d'hébergement

Services sociaux

Police

Mission :
Répondre à des besoins quotidiens ou sociaux, et créer des ponts vers des ressources juridiques ou de défense des droits.

Personnes de l'entourage

• Amies
• Communautés religieuses
• Interprètes
• Diaspora

Professionnel-les du secteur privé

» conseiller-ère bancaire, employeur

Bureau de consultation juridique

» pour les étudiant-e-s ou membres du personnel d'universités

Lignes de consultation téléphoniques

» pour membres d'un groupe bancaire ou d'assurances

Services sociaux / communautaires / conditionnels

* Ces organismes peuvent inclure des collaborations ou du soutien juridique (avocat-e-s invités, session d'information, etc.) mais le droit n'est pas leur mission première.

Zone de convergence
de services ou ressources au-delà de mission

Double silo

Zone floue

3.1.

Besoins juridiques et navigation dans l'écosystème pour les personnes migrantes à statut précaire et sans statut

L'analyse des expériences des personnes migrantes rencontrées dans le cadre de cette recherche révèle que, pour l'ensemble des participant·e·s, les besoins juridiques se concentrent prioritairement autour des questions liées au statut migratoire (renouvellement, prolongation, régularisation). D'autres sphères du droit ont aussi émergé secondairement avec des enjeux relatifs au droit du travail (harcèlement, abus), droit de la famille (divorce) ou droit pénal (violence conjugale, incarcération, etc.).

3.1.1.

Présentation de l'écosystème de services et ressources juridiques

Leur accès à l'accompagnement et aux services juridiques suit plusieurs chemins : **principalement par des références interpersonnelles** (famille, ami·e·s, collègues, enseignant·e·s de francisation, intervenant·e·s communautaires), par des **listes officielles** fournies par des organismes au service des nouveaux arrivants (francisation, centres d'hébergement, organismes communautaires), par **des instances gouvernementales** (Services Canada, professionnel·le·s de la santé, salle de Services Québec relevant du ministère du Travail et de la Solidarité sociale, etc.); et de façon marginale par des **médias locaux ethniques** ou des **médias sociaux** comme YouTube ou TikTok. Cette diversité d'entrées produit une variabilité d'expériences et de résultats. En effet, pour certain·e·s, elle nourrit la **confiance et le sentiment d'appui**; pour d'autres, elle génère **confusion, désenchantement ou méfiance**, voire des **situations de fraude et d'abus**.

L'écosystème peut être structuré en trois grandes catégories d'acteur·rice·s :



(Voir la Figure 1. Écosystème de services et ressources. Secteurs juridiques et de défense des droits pour des personnes migrantes à statut précaire et sans statut.)

Les raisons pour lesquelles les personnes migrantes se dirigent vers telle ou telle ressource sont variées, mais de fortes tendances émergent :

- **La confiance** (souvent construite par la réputation, une référence personnalisée d'un proche ou d'un·e professionnelle, ou la perception générale d'un système québécois et canadien « de confiance »)
- **Une évaluation des coûts et des risques** (services onéreux, parfois inaccessibles, contre des services gratuits, mais saturés)
- **Des questions d'accessibilité linguistique, géographique ou relationnelle** (parler la langue, se sentir écouté·e, trouver un service proche)
- **Un référencement personnalisé** dans « un continuum » de services
- Parfois, **un simple « hasard » ou un non-choix** (liste assignée, personne désignée) comme le cas d'Antonio et Beatriz³ (sans statut) : « Nous avons vu l'annonce [dans la rue] et nous sommes rentrés demander »⁴. D'autres ont choisi « à l'aveugle » à partir d'une liste de noms d'avocat·e·s des services juridiques.

Ce qui se dégage de l'analyse est une **variabilité des sources d'information et des effets produits**. Certaines personnes témoignent d'une confiance « naïve » ou « aveugle », parfois déçue. D'autres rapportent des expériences déshumanisantes. Plusieurs expriment **à la fois de la gratitude pour l'écoute reçue et de la frustration face aux ruptures dans l'accès aux droits**. Cette ligne de démarcation peut survenir de façon aléatoire (la bonne personne au bon moment) ou résulter de conditions favorables (un·e professionnel·le compétent·e et éthique/humaniste, un service accessible, une référence appropriée, un soutien financier) ou défavorables (un·e professionnel·le mal informé·e, des services non accessibles, des enjeux de langue, etc.). **Les trajectoires**, comme nous le verrons, ne sont **pas linéaires et différents facteurs entrent en jeu**.

³ Tous les prénoms ont été modifiés pour des pseudonymes.

⁴ Traduction libre. « Vimos el anuncio y entramos a preguntar »

En résumé, cet écosystème comporte des zones floues et des cloisonnements qui compliquent les parcours des personnes migrantes. Nous observons un « **triple silo** » qui crée des barrières importantes.

D'abord, il existe les « silos » habituels entre les différents services (immigration, accueil, santé, emploi, etc.). Ensuite, s'ajoutent les « silos doubles » quand différents domaines juridiques (immigration, pénal, travail) se croisent avec les divers statuts migratoires — ce qui demande une expertise rare et difficile à trouver. Enfin, un « triple silo » apparaît entre les secteurs privés, publics et communautaires qui ne collaborent pas toujours efficacement.

Ces cloisonnements multiples fragmentent les parcours migratoires, les ralentissent et augmentent les risques d'exclusion, de désengagement et même de fraudes. Notre analyse montre qu'il faut rendre cet écosystème plus compréhensible, non seulement en créant plus de points d'entrée, mais surtout en assurant qu'ils soient bien connectés, facilement repérables et fiables.

Les témoignages recueillis pendant le projet de recherche illustrent à quel point les **ruptures intersectorielles**, c'est-à-dire **l'absence de communication ou de coordination entre les champs de pratiques**, créent des situations où les personnes migrantes doivent elles-mêmes porter la charge d'élaborer des solutions pour accéder à leurs droits. D'un autre côté, lorsque les **articulations intersectorielles** fonctionnent et que **l'écosystème est lisible et compris**, cela peut transformer positivement les parcours en facilitant l'accès aux ressources, en renforçant la confiance et en réduisant les obstacles systémiques.

3.1.2.

Pistes analytiques : expériences de navigation dans l'écosystème du point de vue des personnes migrantes

a) Méfiance envers les institutions, enjeux de protection, coordination et isolement structurel

Comme le montre le récit de Mayra (sans statut), la **peur des institutions** et la **méfiance** qu'elle a développée la poussent à adopter une stratégie du silence : « Je préfère me taire. J'ai trop peur qu'on appelle la police et qu'ils viennent me chercher ». Ce constat traverse plusieurs témoignages, tel que celui d'Alma également :

« Je pense qu'il y a des organisations qui auraient pu m'aider de différentes manières, mais j'avais peur de demander de l'aide parce que je savais que mon statut me mettrait en danger où que j'aille et je ne voulais pas avoir plus de problèmes. Maintenant, c'est cette amie assise à côté de moi qui m'accompagne pour tout. » (Alma, en demande de résidence permanente pour motif humanitaire)

Cette peur réapparaît dans plusieurs sphères : litiges de voisinage, violences conjugales ou agression dans les transports en commun. Dans tous les cas, la **frontière entre protection et menace reste floue**, ce qui engendre une **rupture de confiance**, y compris envers les organismes communautaires : « Même les organismes, je ne leur fais plus confiance » (Mayra).

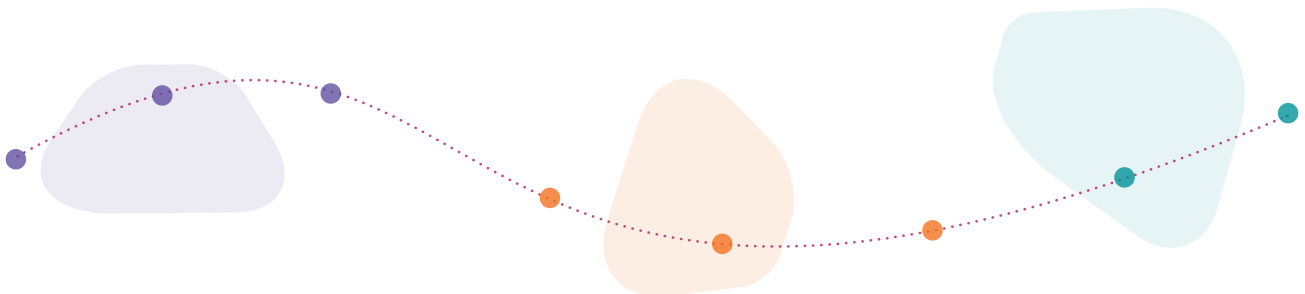
D'autres témoignages illustrent comment **l'absence de coordination entre les secteurs** oblige les personnes à recourir à des **pratiques informelles** ou à multiplier des démarches dispersées pour obtenir de l'information ou du soutien. De son côté, Camila (sans statut) décrit une décennie de solitude et de désorientation avant qu'un problème de santé au travail n'active par hasard un parcours d'accompagnement : « Ce n'est qu'après onze ans que j'ai trouvé du soutien »⁵.

Cette absence initiale de référencement laisse les personnes isolées jusqu'à ce qu'un événement déclenche, souvent tardivement, l'accès aux ressources.

D'autres, comme Balvin (arrivé comme travailleur étranger temporaire), dénoncent l'inadéquation des services juridiques, où il faut **se débrouiller seul.e**. Dans le cadre de son processus de dépôt de plainte lié à un litige avec son employeur qui ne respectait pas ses conditions de travail, il a vécu une mauvaise expérience, marquée par un manque de soutien juridique adapté :

« La grande majorité qui travaille là [dans les organismes communautaires de ma région] ce sont des travailleurs sociaux qui ne connaissent pas la loi, et il n'y a pas d'avocat en immigration. [...] J'ai fait toutes les recherches moi-même [...] Les services juridiques en immigration sont TRÈS TRÈS chers. »

Balvin décrit également l'absurdité **d'une segmentation institutionnelle** où chaque niveau rejette la responsabilité sur l'autre : « La CNESST m'a dit : "ça, ce n'est pas à nous, c'est au niveau fédéral" ».



⁵ Traduction libre : « Sólo después de once años encontré apoyo ».

b) Cloisonnement des systèmes et effets territoriaux

Ce **cloisonnement entre les juridictions** crée des angles morts majeurs dans l'accompagnement et génère une **charge émotionnelle et administrative** importante pour les personnes qui doivent composer avec ce système. Faute d'outils adaptés, il devient l'interface entre des acteur·rice·s qui ne se parlent pas, ce qui peut produire un **stress chronique** et une **forte désorientation**. Lyne (permis de travail fermé) témoigne d'un **sentiment d'abandon** et dit s'être sentie « renvoyée comme un déchet » par les services gouvernementaux.

Sarah (en demande d'asile), découragée par les réponses négatives répétées des organismes, a cessé, pendant un certain temps, de chercher de l'aide.

Le **manque d'articulation** entre santé mentale, immigration et protection sociale est aussi criant dans plusieurs parcours. Kelly (sans statut) décrit une longue attente pour accéder à un·e psychologue ou à un·e médecin, situation aggravée par une **absence d'accompagnement linguistique**. Dans d'autres cas, c'est l'absence de coordination entre les organismes juridiques et sociaux qui complexifie les démarches. C'est le cas de Yash (sans statut), qui a dû naviguer seul entre droit criminel et immigration sans accompagnement clair.

Ce cloisonnement est accentué en région où les professionnel·le·s qualifié·e·s en immigration tendent à manquer. Toutefois, nous pouvons observer que paradoxalement, dans certains cas, en région où il y a moins d'organismes/ services, l'écosystème peut paraître plus lisible, car les acteur·rice·s se connaissent mieux et collaborent plus facilement. Ces points positifs montrent que des dynamiques locales plus étroites peuvent parfois compenser partiellement les faiblesses structurelles, même si celles-ci ne suffisent pas à résoudre les enjeux systémiques plus larges.

c) Référencement et collaboration intersectorielle

Enfin, le **sentiment de confusion** et d'**effritement des trajectoires** est renforcé lorsque les référencements se soldent par des absences de réponse ou par des erreurs d'orientation. Balvin (arrivé comme travailleur étranger temporaire) explique que les intervenant·e·s rencontré·e·s ne connaissaient pas le droit de l'immigration et que cela l'a contraint à tout faire seul. Ricardo (en demande d'asile), de son côté, évoque une travailleuse sociale disparue sans relais, le laissant « livré à lui-même »⁶.

Pourtant, les trajectoires ne sont pas toutes négatives. Lorsque les liens intersectoriels fonctionnent, ils transforment radicalement les parcours. Camila (sans statut) souligne la **complémentarité entre les différents organismes**. Elle mentionne aussi un organisme de défense des droits qu'elle fréquente pour ses projets d'implication sociale et une organisation à but non lucratif pour son

⁶ Traduction libre : « en manos de nadie ».

suivi de santé. Le fait qu'elle puisse nommer des organismes associés à des rôles spécifiques montre une bonne lisibilité des services et une articulation intersectorielle réussie. Cette expérience permet de saisir concrètement les effets d'un **écosystème intersectoriel cohérent** où les **ponts** entre santé, immigration et engagement communautaire **ont été mobilisés** pour répondre, **de manière globale**, à ses besoins et ses aspirations.

Plusieurs autres entrevues confirment l'impact positif d'un **référencement clair, rapide et coordonné** entre acteur·rice·s. Giovanni (sans statut), par exemple, souligne avoir bénéficié d'un accompagnement multisectoriel à partir d'un seul point d'entrée. Il décrit un organisme de défense des droits des personnes migrantes comme un **acteur pivot** capable de l'orienter vers des ressources en santé ou d'autres organismes adaptés à ses besoins pendant la pandémie.

Dans certains cas, la **réactivité inter-organisationnelle** permet d'accélérer les prises en charge. Mawa (statut de visiteur), par exemple, a été orientée en urgence vers un service de consultation juridique spécialisée sans frais grâce aux contacts privilégiés d'un réseau de justice pour les personnes migrantes et d'un centre de femmes immigrantes. Bilal (en demande d'asile), en situation de handicap, décrit une collaboration fluide entre l'organisme communautaire qui l'accompagne, le bureau d'aide juridique où il a pu être référé et le centre de santé où il est suivi, illustrant une **approche holistique intégrée**.

Le **rôle des professionnel·le·s** est souvent déterminant. Junior (en demande d'asile) remercie une assistante sociale qui a « bataillé » pour lui ouvrir l'accès à l'aide juridique, tandis que Deborah (sans statut) raconte comment une membre d'un réseau de justice pour les personnes migrantes l'a personnellement accompagnée à un rendez-vous médical. Ce type d'accompagnement individuel s'inscrit dans une **logique intersectorielle de proximité** : un acteur communautaire référant vers le système de santé tout en sécurisant la démarche.

Cependant, certains parcours illustrent aussi des interventions plus ponctuelles comme l'accès à des tickets de transport ou à l'aide alimentaire (Kelly, sans statut). Bien qu'appréciées, celles-ci restent insuffisantes compte tenu des besoins complexes des personnes migrantes.

Au-delà d'une simple juxtaposition des services, l'intersectorialité requiert une **adaptation réelle aux besoins spécifiques**, une **capacité à coordonner les actions** et surtout une **volonté humaine d'agir**. Lorsque ces conditions sont réunies, les parcours deviennent plus fluides, moins stressants et plus propices à l'intégration.

Après avoir exploré les expériences de navigation dans l'écosystème du point de vue des personnes migrantes à statut précaire et sans statut, la prochaine section s'intéresse aux perspectives des professionnel·le·s. Elle mettra en lumière leurs observations sur les défis rencontrés, les obstacles systémiques, mais aussi les pratiques prometteuses et les articulations intersectorielles qui contribuent à favoriser l'accès à l'accompagnement et aux services juridiques.

3.2.

Expériences de professionnel·le·s dans l'écosystème juridique

Les échanges avec les professionnel·le·s ont révélé de nombreux défis qui compliquent la navigation dans l'écosystème et freinent l'accès aux services juridiques pour les personnes migrantes sans statut ou à statut précaire au Québec. Ces lacunes traduisent des **faiblesses structurelles** qui affectent directement l'accès aux droits des personnes migrantes.

3.2.1.

Défis de fragmentation et manque de ressources communautaires

Surcharge et fragmentation des ressources communautaires.

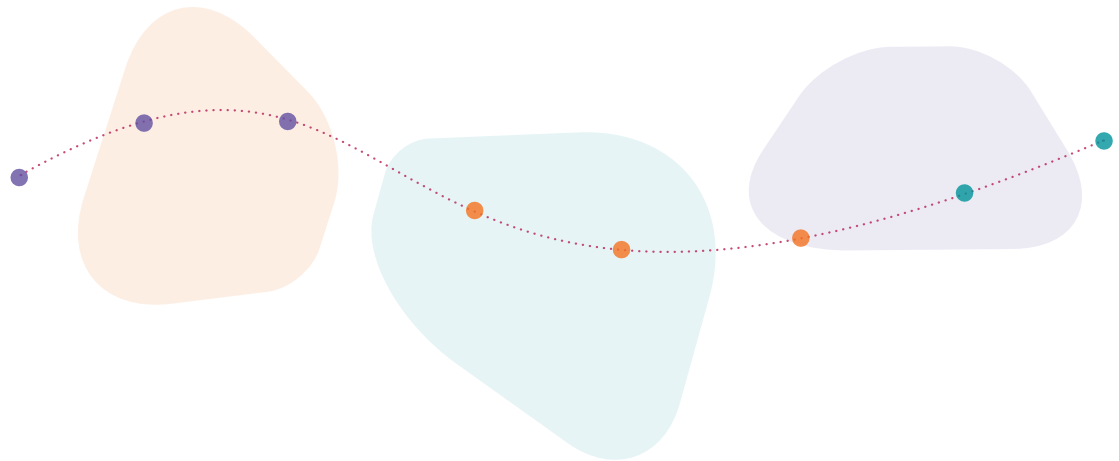
Sans financement stable ni reconnaissance officielle de leur rôle, plusieurs professionnel·le·s expliquent qu'ils/elles se retrouvent à devoir chercher les ressources pour financer leur travail, tout en soulageant les institutions publiques. Comme l'explique un·e professionnelle :

« *C'est très choquant. On vient soulager le système, et on nous répond qu'on doit faire des recherches de financement pour se payer notre propre travail* »
(FG2, avocat·e, clinique juridique OSBL).

Mode de financement inadapté.

Le financement par projet, largement dominant, ne permet pas de répondre aux besoins structurels et pérennes des organisations. À l'inverse, un financement « à la mission », donc destiné à soutenir l'ensemble des activités essentielles d'un organisme et non une seule action ponctuelle, offrirait plus de flexibilité et de continuité dans les services offerts aux personnes migrantes. Pour les professionnel·le·s rencontré·e·s, renforcer l'intersectorialité passe aussi par une réforme des logiques de financement.

Face à ces défis, les professionnel·le·s doivent compenser individuellement ces lacunes, assumant des charges émotionnelles et opérationnelles qui dépassent leur mandat initial. Cette pression constante fragilise leur capacité à accompagner durablement les personnes migrantes et alourdit un écosystème déjà surchargé.



3.2.2.

Défis de coordination et d'accessibilité

Manque de coordination entre services juridiques et psychosociaux.

Lorsque les besoins essentiels (logement, santé mentale, alimentation) ne sont pas pris en charge rapidement, **les démarches juridiques sont ralenties, voire compromises :**

« Quand on travaille en équipe, tous ces besoins psychosociaux sont pris en charge, ça fait toute la différence. Sinon, on commence notre travail juridique épuisé. » (FG2, avocat·e, clinique juridique OSBL)

Complexité de l'écosystème juridique.

Plusieurs professionnel·le·s, même les plus expérimenté·e·s, ont souligné la difficulté générale à naviguer dans l'écosystème juridique : complexité des statuts, multiplicité des procédures, changements législatifs fréquents et manque d'outils de repérage. Cette difficulté engendre non seulement une charge émotionnelle supplémentaire pour les professionnel·le·s qui craignent de mal orienter les personnes, mais elle expose aussi les migrant·e·s à des erreurs d'aiguillage ou à des informations contradictoires.

« *Même pour nous, parfois, ça devient difficile à naviguer. On essaye d'avoir toujours une base pour informer les gens, mais on n'est pas juriste.* »

(FG7, intervenant·e, OSBL de défense des droits)

Dans un environnement où la moindre erreur peut avoir des conséquences graves sur le statut migratoire ou la trajectoire d'immigration, **l'absence d'outils de repérage clairs et de formation juridique de base rend la transmission d'une information fiable et actualisée difficile**. Elle renforce également la dépendance à des chaînes de référencement parfois longues, incertaines et potentiellement anxiogènes pour les personnes migrantes, contribuant ainsi à **l'effritement progressif de leur parcours de régularisation**. Cette difficulté est exacerbée par **l'absence de passerelles solides** entre les différents services, ce qui oblige les personnes migrantes à multiplier les démarches et augmente le risque de « tomber entre les mailles du filet ».

Fracture territoriale.

Les ressources communautaires et juridiques se concentrent dans les grands centres urbains. De ce fait, certaines personnes migrantes en région sont laissées face à un isolement accru tant en matière d'information que d'accès aux services. Un·e intervenant·e résume :

« *Nous, nos services couvrent tout le Québec sauf Montréal, mais sur le terrain, c'est très difficile. Il n'y a pas assez d'organismes partenaires pour soutenir les personnes migrantes.* » (FG7, avocat·e, clinique juridique OSBL)

3.2.3.

Obstacles spécifiques à l'accès juridique

Difficultés d'accès aux avocats en pratique privée comme à l'aide juridique.

Même en présence d'ententes de référencement, la saturation du système rend l'accès aux conseils et à la représentation juridiques difficile, en particulier pour les personnes à statut précaire :

« Même avec nos ententes, les avocats sont débordés. Souvent, personne ne répond et les personnes migrantes finissent par se tourner vers de faux consultants sur Facebook. » (FG5, intervenant.e, OSBL service aux personnes migrantes et réfugiées)

La faible rémunération associée aux mandats d'aide juridique.

Le nombre d'heures couvert est souvent insuffisant au regard de la complexité des dossiers migratoires qui nécessitent un suivi intensif sur plusieurs mois, voire des années. Ce déséquilibre entre le temps requis et la rémunération allouée dissuade certain.e.s avocat.e.s d'accepter ces mandats et fragilise l'accès à une défense de qualité pour les personnes migrantes les plus précaires. Plusieurs professionnel.le.s recommandent ainsi une revalorisation de ces mandats pour assurer un traitement équitable et efficace des demandes.

Tensions et limites dans les collaborations interprofessionnelles.

Certain.e.s avocat.e.s peuvent percevoir l'intervention sociale comme une interférence, alors que les professionnel.le.s communautaires insistent, au contraire, sur la complémentarité des approches :

« On veut pas représenter la personne, on sait c'est quoi notre limite, mais on connaît des éléments que l'avocat n'a pas forcément. Ça pourrait être utile » (FG5, intervenant.e, OSBL service aux personnes migrantes et réfugiées).

Dans le secteur syndical, la crainte d'engager sa responsabilité pousse souvent à éviter de donner certains conseils :

« On préfère ne pas donner de conseils en immigration de peur de se générer une obligation et de pouvoir être poursuivi » (FG3, professionnel.le, syndicat).

Cette intervention témoigne d'une volonté de se former sur les problématiques rencontrées par les personnes migrantes afin de pouvoir les accompagner adéquatement et avec assurance.

Face à ces défis, les professionnel.le.s doivent compenser individuellement ces lacunes, assumant des charges émotionnelles et opérationnelles qui dépassent leur mandat initial. Malgré ces obstacles, les discussions ont aussi mis en lumière des initiatives inspirantes, des stratégies collaboratives et des pratiques innovantes qui permettent de contourner les obstacles pour s'adapter et mieux répondre aux besoins des personnes migrantes.

3.2.4.

Pratiques prometteuses et pistes d'action intersectorielles

L'analyse des groupes de discussion avec les professionnel·le·s a mis en évidence plusieurs stratégies efficaces pour renforcer l'accompagnement des personnes migrantes. Voici les principales pistes d'action identifiées.

a) Renforcer les réseaux de référencement structurés

Développer des réseaux de référencement formalisés.

Comme l'exprime un·e intervenant·e : « Ça passe beaucoup par le référencement, souvent, dépendamment de c'est quoi, mais quand on n'a pas la réponse, on va y aller par le référencement » (FG1, intervenant·e, OSBL service aux personnes migrantes et réfugiées). Cette pratique, lorsqu'elle est bien établie, permet d'éviter des ruptures dans les parcours et d'adapter l'orientation aux besoins spécifiques des personnes.

Un autre point fort relevé est la personnalisation des référencements. Il ne s'agit pas simplement de diriger une personne vers un service, mais de privilégier des contacts humains précis en orientant vers des personnes identifiées comme fiables et accessibles. Ce mode de fonctionnement, souvent incarné par des référent·e·s naturel·le·s au sein du réseau communautaire, permet de maintenir la confiance des personnes migrantes en réduisant les risques d'abandon des démarches ou de désorientation : « Même quand on réfère, c'est mieux de donner un nom précis. Pas juste un endroit » (FG6, intervenant·e, clinique juridique OSBL). La présence de ces piliers véritables facilite la fluidité des parcours, sécurise les démarches et incarne un modèle d'intersectorialité humaine fondée sur la confiance et la reconnaissance mutuelle.

Favoriser la proximité géographique des services.

Le regroupement d'organismes complémentaires proches au niveau géographique facilite l'orientation rapide tout en renforçant la confiance des personnes migrantes en leur évitant d'être renvoyées d'un service à un autre sans accompagnement.

« Dans l'immeuble où on est, on a la chance d'avoir plein d'autres organismes qui travaillent aussi. Quand j'ai pas de solution, je vais voir quelqu'un d'autre. »
(FG4, intervenant·e, OSBL service aux personnes migrantes et réfugiées)

b) Soutenir le développement de partenariats stratégiques et faciliter les collaborations interprofessionnelles, lorsque pertinent

Établir des ententes entre organismes communautaires et partenaires juridiques.

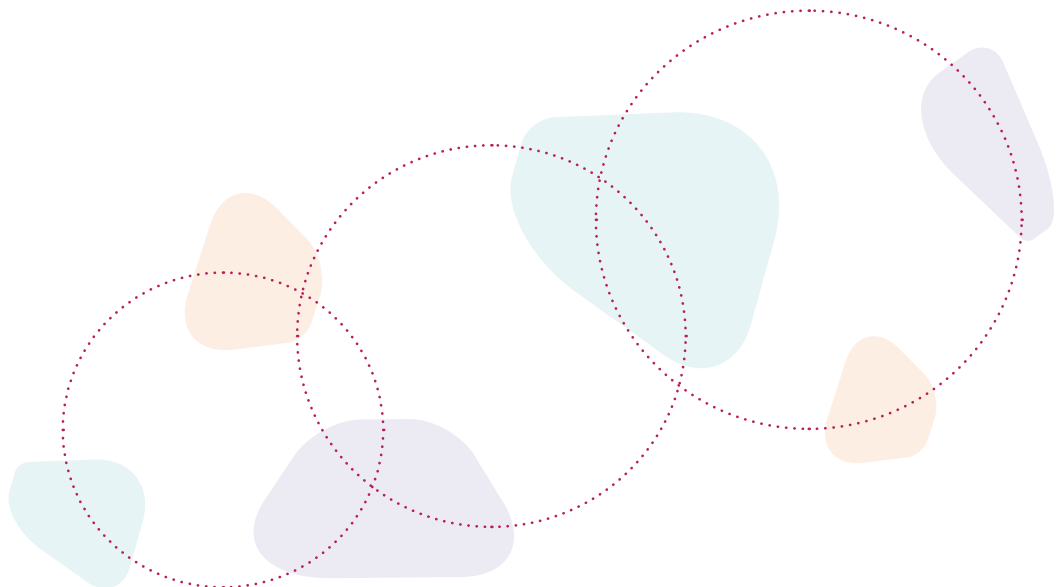
Des protocoles d'intervention rapide permettent, en cas d'urgence, d'accélérer l'accès aux services essentiels.

« Dans les pires situations d'itinérance, il y a une avocate [partenaire] qui fait une révision [du document d'immigration] pour qu'on puisse déposer la demande et que la personne ait accès aux soins, à l'aide sociale, aux hébergements d'urgence » (FG5, intervenant·e, OSBL service aux personnes migrantes et réfugiées).

Cette dynamique de collaboration intersectorielle repose sur une **répartition stratégique des tâches selon son champ de compétences** pour maximiser les ressources disponibles. Ainsi, les intervenant·e·s communautaires prennent en charge la préparation des dossiers, tandis que les avocat·e·s peuvent se concentrer sur l'essentiel du travail juridique :

« L'intervenant va travailler beaucoup sur le dossier de la personne pour sauver du temps à l'avocat » (FG5, intervenant·e, OSBL service aux personnes migrantes et réfugiées).

Développer des **alliances thématiques**. Créer des partenariats ciblés selon les besoins spécifiques détectés, qu'il s'agisse d'interprétariat, de soutien psychosocial ou d'accès au logement.



c) Investir dans la formation continue intersectorielle

Renforcer les compétences juridiques des intervenant·e·s communautaires :

« *On collabore beaucoup avec des avocats, avec des cliniques juridiques qui nous forment pour bien faire certaines étapes* » (FG5, intervenant·e, OSBL service aux personnes migrantes et réfugiées).

Cette formation est perçue comme essentielle dans un contexte juridique en constante évolution.

Encourager la formation croisée entre secteurs :

« *On fait de la collaboration avec des groupes de justice de proximité pour les amener à se former eux-mêmes en immigration* » (FG5, intervenant·e, OSBL service aux personnes migrantes et réfugiées).

Cette approche favorise une meilleure compréhension mutuelle des enjeux.

Formaliser et diffuser les pratiques efficaces :

Documenter les collaborations réussies et les modèles d'intervention qui fonctionnent pour permettre leur reproduction à plus grande échelle. Ainsi, même si ces pratiques restent parfois dispersées, elles témoignent d'une capacité réelle du milieu communautaire et juridique à créer des ponts intersectoriels qui facilitent la navigation des professionnel·le·s et des personnes migrantes dans un écosystème complexe et fragmenté. Leur consolidation, leur formalisation et leur diffusion apparaissent comme des leviers essentiels pour dépasser les contraintes systémiques et renforcer durablement l'intersectorialité. Ces dynamiques permettraient d'assurer des parcours plus cohérents et fluides pour les personnes migrantes à statut précaire et sans statut et de garantir un accès plus effectif aux droits.



4.

Accessibilité des services et accès à la défense des droits : expériences de personnes migrantes à statut précaire ou sans statut



« Tous les avocats gratuits qui ont entendu parler de mon histoire m'ont dit : "Nous ne pouvons pas travailler avec toi", parce qu'ils auraient besoin de consacrer tout leur temps à mon dossier, donc ils ne veulent pas. Certains avocats m'ont dit : "Il te faut 3000 \$, 5000 \$, autant que ça, autant que ça." »⁷
(Yash, sans statut)

« Parce que c'est eux [les professionnel-le-s d'une clinique juridique communautaire] qui ont été les plus importants pour moi, c'est eux qui m'ont guidé à faire tout. C'est eux qui m'ont donné tout le courage pour arriver à ce que je suis maintenant. Puis... j'exagère pas, c'était grâce à eux que je retrouvais le sourire encore. (...). C'est eux qui m'ont donné tout. »
(Samuel, arrivé comme demandeur d'asile)

⁷ Traduction libre : « And all the free lawyers who heard about my story, they say: 'we cannot work with you' because they need full time all over my case, so they don't want. Some lawyers they say: 'you need to get 3000, 5000\$, this much- this much'. »

L'accès aux services juridiques pour les personnes migrantes à statut précaire et sans statut constitue un enjeu central dans la défense de leurs droits et dans la construction de parcours de vie dignes et sécuritaires au Québec et au Canada. Cette partie se concentre sur les expériences vécues par les personnes migrantes elles-mêmes, mettant en lumière les éléments qu'elles identifient comme facilitants, les défis qu'elles rencontrent et les recommandations qu'elles formulent pour améliorer l'accès à la justice. Leurs expériences croisées et les moments significatifs de leurs trajectoires soulignent tant l'effritement potentiel de ces droits que les possibilités de les renforcer. L'objectif est de rendre compte, de leur point de vue, des mécanismes qui freinent ou qui favorisent l'accès aux ressources juridiques tout en reconnaissant la diversité et l'hétérogénéité de leurs parcours.

Pour illustrer concrètement cette réalité, nous présentons également six parcours migratoires distincts qui témoignent des différentes expériences vécues et de l'impact crucial d'un soutien juridique adapté au moment opportun dans le cheminement de ces personnes.

Ces trajectoires sont rarement linéaires et sont, au contraire, marquées par une complexité administrative, juridique et sociale qui se traduit par une multiplicité d'obstacles. Comprendre l'accessibilité à ces services suppose de prendre en compte non seulement les barrières visibles (comme les coûts, la langue ou les procédures), mais aussi les dimensions plus structurelles liées aux statuts migratoires eux-mêmes, aux rapports de pouvoir institutionnels et aux inégalités systémiques.

Débutons par une synthèse des défis et des éléments significatifs facilitants expérimentés par des personnes migrantes rencontrées⁸. Certains sont similaires à ce que peuvent vivre d'autres personnes migrantes souhaitant accéder aux ressources. Toutefois, comme mentionné dans la section précédente, le secteur juridique et de défense des droits possède ses propres codes, son langage particulier et ses mécanismes spécifiques qui peuvent amplifier plusieurs enjeux. Cette complexité inhérente au domaine juridique constitue en elle-même une barrière supplémentaire que doivent surmonter les personnes migrantes dans leur quête d'accès à la justice.

⁸ Éléments saillants validés lors des groupes de discussion auprès des personnes migrantes.

4.1.

Défis et éléments facilitants significatifs

Des défis d'accès persistants : accès et navigation complexe

- Barrière de la langue et maîtrise des codes locaux
 - Accessibilité ou lisibilité de l'information
 - Littératie bureaucratique : un langage opaque du champ juridique et de ses formulaires
 - Limitations pour les personnes sans équipement technologique ou compétences numériques
 - Internet comme une source tant positive que négative
- Enjeu de s'adresser à la bonne ressource au bon moment, disponibilité effective ou mauvais référencement
- Communication interculturelle et prise en compte du contexte de vie (prémigratoire et actuel) variable du côté des professionnel·le·s
- Inégalités territoriales
- Peurs liées au statut migratoire ou à la criminalisation (ex. crainte d'être dénoncé·e ou expulsé·e en consultant un service)
- Manque de coordination entre les services (juridiques, sociaux et médicaux, etc.)
- Coûts indirects (ex. transport, garde d'enfant, perte de revenu)
- Manque de confiance à la suite d'expériences d'antérieures discriminatoires et de non-écoute
- Situations de vie complexes, concurrentes et prioritaires (santé, logement, emploi, violence, etc.) limitant les démarches de reconnaissance des droits

Des expériences au cœur « du système » très variables : de la reconnaissance à la perte de confiance, aux abus...

- Obstacles financiers : tarifs élevés des avocat·e·s ou des consultant·e·s en immigration. Les moyens de défendre ses droits ? D'être soutenu dans les prises de décisions et lors des convocations ou audiences ?
- Aide juridique ou sans aide juridique ? Admissibilité aux services ? Accessibilité ? Mandats courts et situations juridiques plus complexes : des options à revisiter ?

- Enjeu des champs du droit qui se croisent : être conseillé·e par rapport à plus d'une dimension (ex. violence conjugale et statut d'immigration)
- Nécessité de « déjà savoir » avant de consulter (« il faut être à la fin du labyrinthe déjà ») ; peu d'approches « préventives »
- Les ressources qui accompagnent : expériences variables
 - Variabilité : connaissances, compétences, éthique professionnelle des avocat·e·s, conseiller·ère·s ou autres professionnel·le·s (Questions d'humanité/sensibilité ; mais aussi abus ou fraude)
 - Les réseaux informels : une boîte de pandore

D'autres défis selon les statuts...

- Accès différenciés ou inexistants aux services selon les statuts migratoires
- Pression des délais pour les procédures et longs temps d'attente pour obtenir des conseils (manque de ressources)
- Longueur des démarches administratives, complexité de naviguer entre les deux niveaux : provincial et fédéral
- Sentiment d'être criminalisée comme personne migrante (particulièrement pour les personnes en demande d'asile ou les personnes sans statut)
- Sentiment d'invisibilisation, déshumanisation et d'être traitée comme un dossier plutôt qu'une personne
- Absence de suivi ou de continuité dans l'accompagnement

Dimensions structurelles et autres facteurs de vulnérabilisation se cumulant

- Dimensions structurelles : statuts migratoires comme filtre d'accès aux services, inégalités territoriales, discrimination systémique, genre
- Discrimination et harcèlement (abus d'employeur, harcèlement sexuel), violences conjugales
- Santé physique : maladie chronique, limitations physiques à la suite de l'occupation d'emplois exigeants physiquement (usure)
- Enjeux de santé mentale (dépressions, idées noires, isolement, anxiété, traumatismes liés au parcours migratoire ou aux violences subies, etc.)
- Forte précarité résidentielle et économique
- Séparations familiales, risques accrus d'intervention du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (DPJ) dans les contextes d'irrégularités

En résumé :

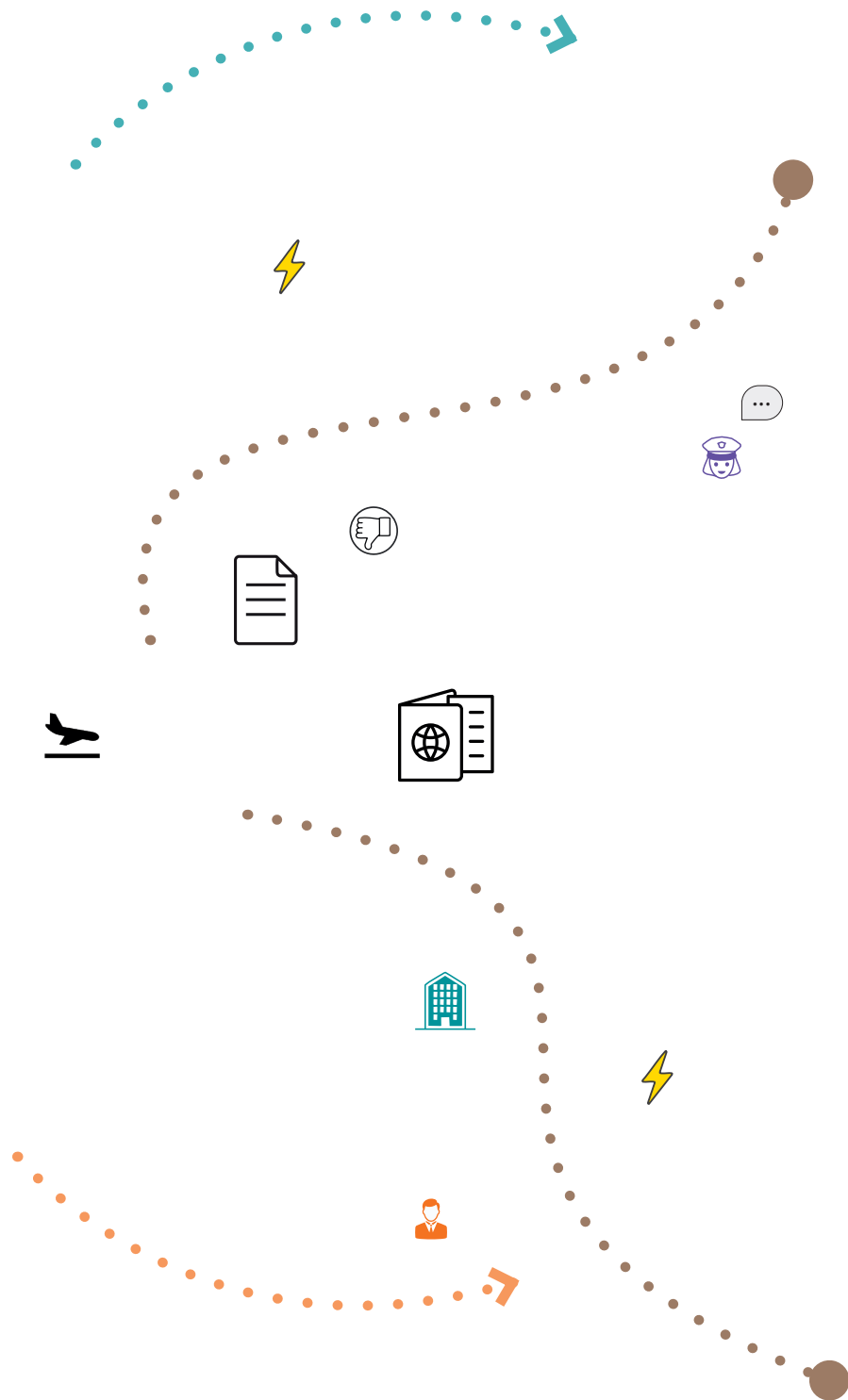
Un système qui, sans filet, avec des difficultés d'accès réels, avec une volatilité des changements des règles et des procédures, peut créer tout à la fois mésinformation et désinformation.

À travers la diminution des services, la pression sur les ressources et le sentiment d'urgence, cela crée un contexte propice aux abus et aux fraudes.

A contrario, les expériences révèlent également des éléments plus positifs.

Quelques éléments facilitants significatifs du point de vue des personnes migrantes

- Soutien d'organismes communautaires et de défense des droits
- Accompagnement de cliniques juridiques ayant un soutien adapté et des ressources professionnelles
- Aide juridique gratuite
- Référencement adéquat : mise en lien avec d'autres organismes/ services/contacts avec des réponses rapides et adaptées aux besoins exprimés
- Capacité des professionnel·le·s des champs de pratique complémentaires d'élaborer un plan d'action et d'accompagnement concertés
- Accompagnement dans une perspective holistique, en tenant compte des différentes sphères de vie de la personne
- Facilitation par des interprètes et de la documentation multilingue
- Une personne qui a fait la différence dans le parcours : humanité (soit d'un organisme, une personne migrante ou un·e citoyen·ne canadien·ne)
- Réseaux de soutien informels (écoles, travail, églises, communautés) et entraide
- Approches basées sur l'empathie, la confidentialité et l'absence de jugement dans la communication et l'accompagnement



4.2.

Dimensions croisées : inégalités structurelles et de genre

« Puis mon dernier employeur en date, il nous traitait très, très mal [pleurs]. Par exemple, il nous parlait mal et je me disais : “je suis coincée”, parce que je n’ai pas le choix en fait [pleurs], il nous prenait nos pourboires, on n’avait pas le droit de prendre des pourboires. Mais j’étais coincée par rapport au travail en fait, [les employeurs] savent qu’on est dans une mauvaise situation et ils profitent de notre précarité [pleurs]. Ils profitent de nous, de mal nous parler, de nous voler nos pourboires. »

(Lama, sans statut, arrivée sur un permis de travail ouvert)

Les analyses mettent en lumière des expériences spécifiques qui illustrent les intersections entre genre, statut migratoire précaire et accès limité aux droits. Plusieurs femmes ont rapporté non seulement des situations d'exploitation économique, mais aussi de harcèlement sexuel et d'abus sur les lieux de travail. Les femmes sans statut se retrouvent particulièrement exposées, percevant qu'elles n'ont aucun recours formel possible, de peur d'être dénoncées. Ces situations ne se limitent pas au monde du travail : elles s'étendent également à la sphère intime et familiale. Certaines femmes ont témoigné de violences conjugales ou familiales qui, faute d'accès à des protections juridiques et sociales adaptées, les ont laissées piégées dans des dynamiques de contrôle et d'abus. L'absence de filet de sécurité pour les femmes migrantes en situation précaire, qui se trouvent souvent isolées, sans soutien et dans l'incapacité de faire reconnaître leurs droits, rend plus difficile la demande d'aide. L'approche intersectionnelle relève l'entrecroisement du statut juridique avec d'autres dimensions, telles que le genre et l'âge, accentué par l'absence d'accès à des formes de protection. Ceci intensifie à la fois la précarité financière et la vulnérabilité sanitaire.

Par ailleurs, plusieurs femmes ont exprimé une charge morale et émotionnelle particulière liée à leur rôle de mère. La responsabilité de protéger leurs enfants, de leur assurer un avenir plus sûr, ou encore de maintenir un lien malgré les séparations familiales forcées, s'ajoute au poids des démarches administratives et juridiques. Ces démarches concernent non seulement leur propre situation juridique, mais également celle de leurs enfants dans l'espoir de réunification. Cette situation soulève la question cruciale : quel avenir est possible pour ces enfants dans un contexte de précarité migratoire persistante ?

Ces dimensions genrées des trajectoires migratoires montrent que les femmes ne vivent pas simplement une « précarité migratoire » générique, mais qu'elles font face à des vulnérabilités spécifiques issues de multiples facteurs intersectionnels. Au-delà du genre et du statut migratoire déjà mentionnés, interviennent également la condition économique et l'accès (ou non) aux services. Cette réalité appelle à une attention différenciée afin de mieux comprendre comment ces expériences s'articulent, se renforcent et nécessitent des réponses adaptées et sensibles aux réalités particulières vécues par les femmes migrantes.

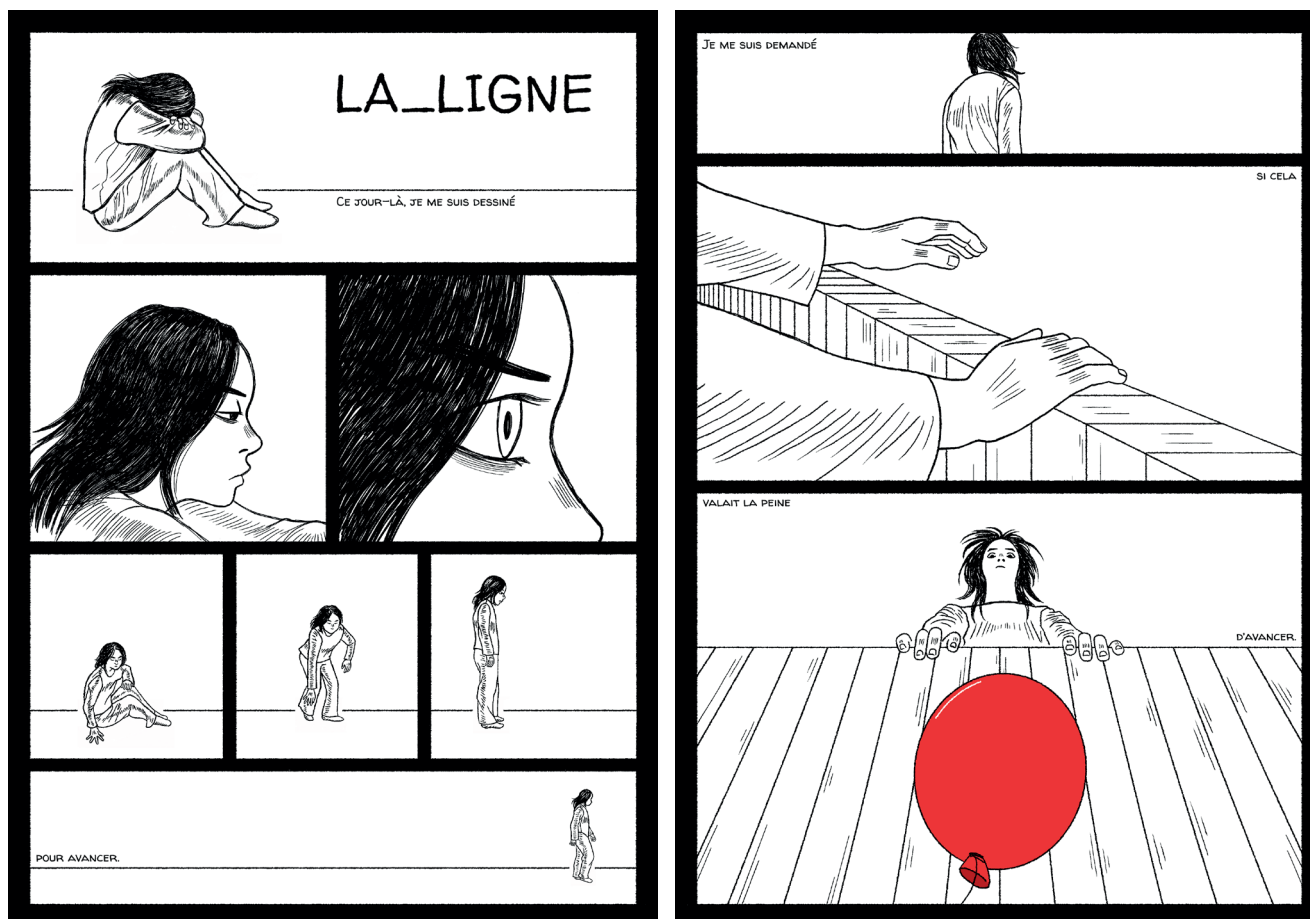
Chez les hommes, les résultats de la recherche soulèvent l'isolement social et des enjeux de bien-être et de santé mentale particulièrement marquants. Plusieurs hommes rencontrés sont arrivés seuls alors que leurs familles se trouvent dans le pays d'origine. La précarité migratoire et économique (voire les attentes de la famille nucléaire et parfois même de la famille élargie) combinée à l'isolement vient amplifier les situations anxiogènes. D'autant plus que l'accès à des services de soutien psychologique est quasi-inexistant (l'expression de la souffrance ou les demandes d'aide peuvent en outre être contenues en raison des normes sociales). La difficulté à demander de l'aide ou à reconnaître le besoin de soutien - notamment émotionnel - peut s'expliquer par l'adhésion à une masculinité traditionnelle, voire hégémonique (34).

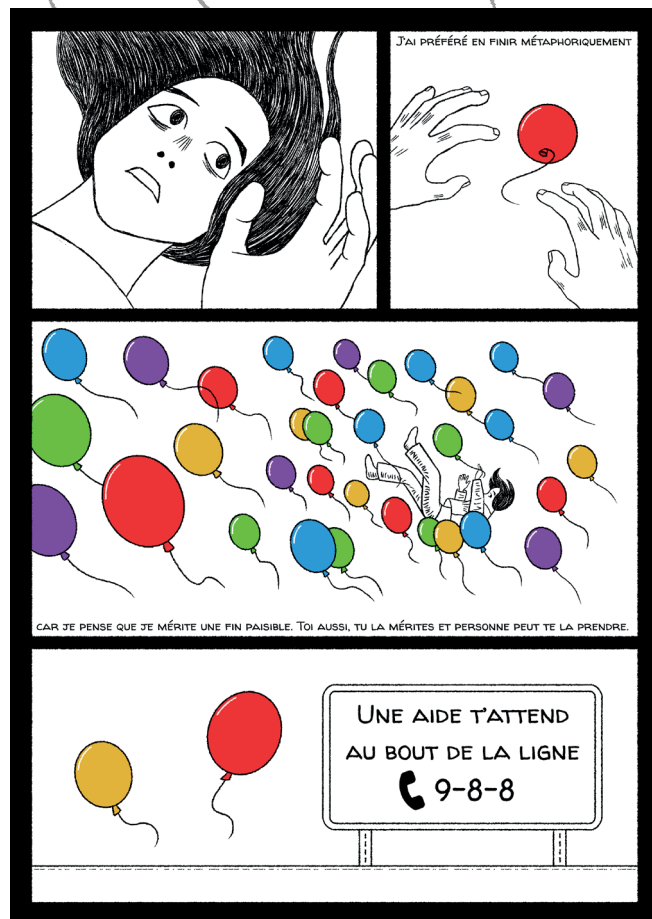
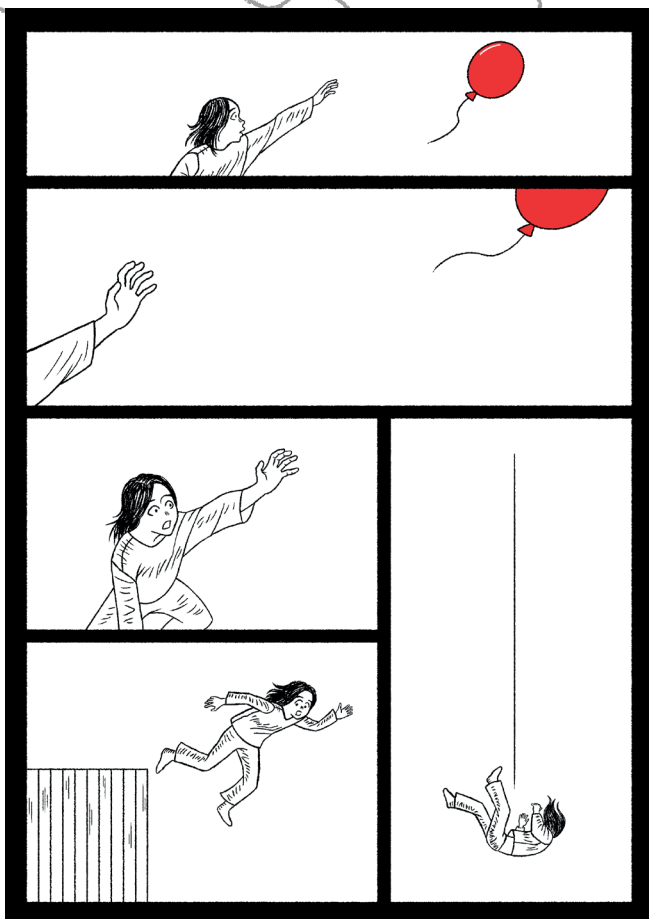
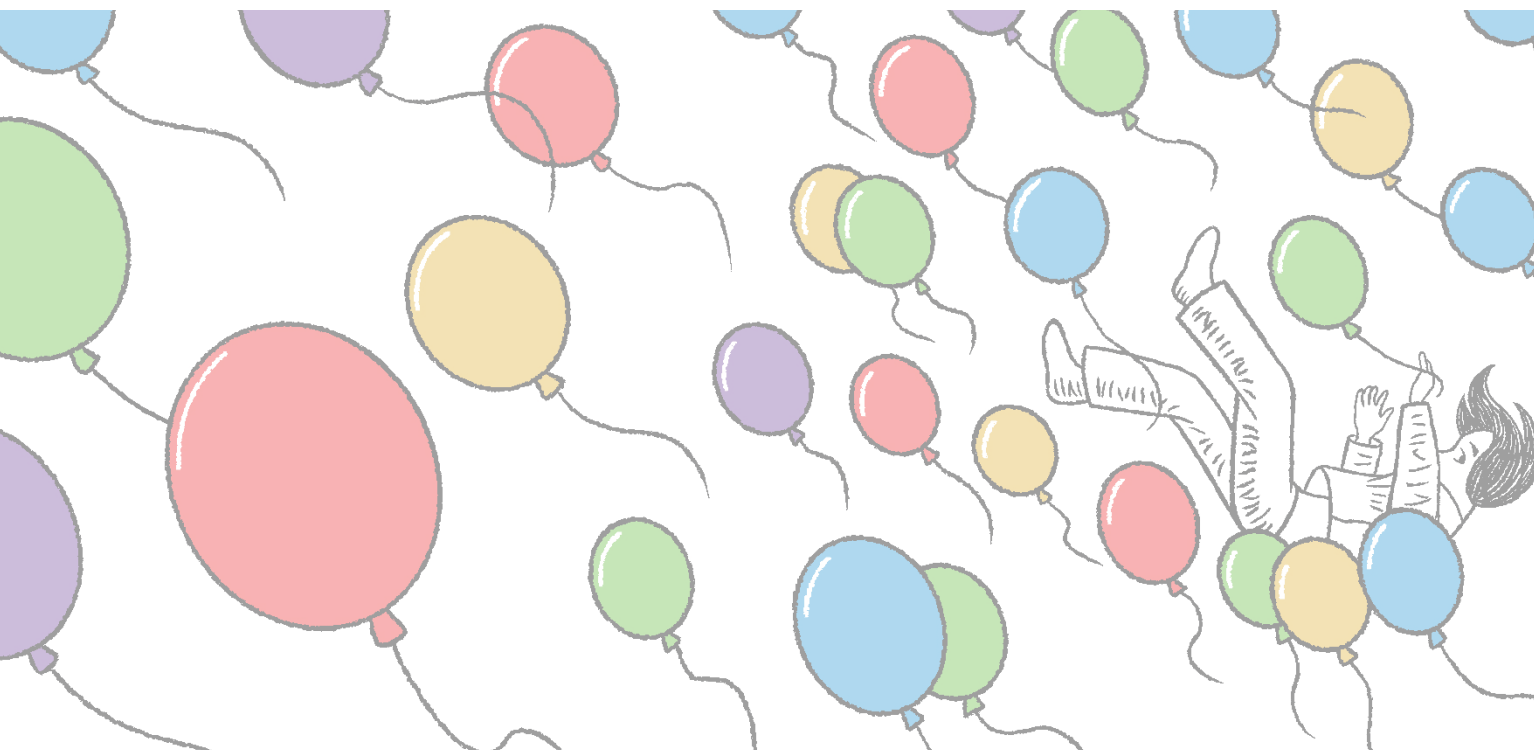
La précarité migratoire est souvent amplifiée par les séparations familiales, qui fragmentent les réseaux de soutien et génèrent une profonde détresse émotionnelle tant chez les hommes que chez les femmes. Ces séparations pèsent lourdement sur la cohésion familiale et l'équilibre psychologique des membres, renforçant les risques de marginalisation et aggravant diverses dimensions de la santé. En effet, la santé mentale apparaît comme un fil rouge transversal exprimé sous différentes formes : dépression, anxiété, idées noires, sentiment d'abandon. Ces souffrances psychiques sont souvent exacerbées par les obstacles systémiques et les longues durées d'attente des procédures, qui empêchent toute projection dans l'avenir. Par ailleurs, des enjeux de santé physique viennent alourdir encore les parcours. Compte tenu des emplois physiquement exigeants auxquels ils et elles ont accès, nous voyons souvent apparaître des limitations physiques directement liées à l'usure. À ces violences genrées et familiales subies par les femmes migrantes en particulier, et à la fragilité de la vie qui touche aussi bien les hommes que les femmes s'ajoute une forte précarité résidentielle et économique : de nombreuses personnes migrantes vivent dans des logements instables, sous la dépendance d'autrui, ou en situation d'isolement extrême, enfermées chez des tiers sans réseau ni accompagnement.

Ces résultats montrent que la migration et le genre sont étroitement liés et que ce dernier joue un rôle crucial dans les décisions de migrer et les parcours migratoires. Les vulnérabilités rencontrées par les femmes et les hommes migrant·e·s en raison de leur genre soulignent la nécessité d'envisager des politiques et des services qui prennent en compte ces expériences. L'intersection entre le genre et le statut migratoire expose les individus à des situations d'inégalité qui peuvent accroître les obstacles à l'accès aux services juridiques et d'accompagnement. C'est pourquoi il est important de disposer de professionnel·le·s et d'intervenant·e·s sensibles à la dimension de genre, qui développent des pratiques adaptées aux besoins des migrant·e·s.

Figure 2. Bande dessinée : La ligne, création d'un participant au projet

« Je suis parti de rien, car ma vie ne tenait qu'à une ligne. Au bout de la ligne, il ne me reste plus rien. Mes rêves se sont envolés, mais dans ma chute, je me suis réveillé. Ma réalité est la réalité des personnes qui cherchent une autre vie, dans un autre monde, pour moins souffrir. Mais on continue de souffrir, parfois plus, parfois moins. On arrive tous à la même conclusion, il n'y a pas de meilleur monde. Mais ce serait bien qu'il y ait de meilleures aides. »





5.

Des expériences d'accès aux ressources et de reconnaissance des droits très variables : trajectoires éclairantes

« Je suis quand même optimiste pour mes démarches d'immigration. Je me vois rester ici. Je me vois être Québécois, pas [juste] dans l'âme, mais aussi sur les papiers, fonder une famille ici, oui [...], dès que j'aurai le statut de réfugié [je veux] reprendre mes études ici à l'université. » (Bilal, en demande d'asile)

« Pour moi, c'est des moments négatifs parce que je suis venue ici et je n'ai fait que, je sens que ma vie au lieu de progresser, je suis en train de régresser. Normalement, moi, depuis chez moi, je voulais faire, être utile à la santé, aider les gens. » (Deborah, sans statut)

Les trajectoires d'Astou, de Luis et Laura, de Florencia, de Mamadi, de Maria et de Nael mettent en lumière, de manière concrète, les expériences de navigation dans l'écosystème de ressources juridiques pour des personnes migrantes à statut précaire et sans statut au Québec. Elles permettent de visualiser, dans la durée, les expériences positives et négatives ainsi que leurs effets directs sur la vie des personnes. Ces parcours, créés à partir des témoignages recueillis, ont été modifiés pour préserver la confidentialité des personnes rencontrées (utilisation de pseudonymes, omission de caractéristiques personnelles et de plusieurs détails spécifiques). Tout en conservant leur authenticité, ils ont été anonymisés pour illustrer de façon concrète et réaliste des situations représentatives de points de friction structurels, de zones de rupture intersectorielle et d'espaces de résilience où les soutiens reçus créent des effets favorables.

Ces exemples révèlent des configurations diverses où s'entrecroisent des enjeux touchant le droit de l'immigration, le droit du travail, le droit pénal, la santé mentale et les discriminations systémiques. Ils révèlent notamment comment l'accès à l'information, au bon moment et auprès de la bonne personne ou du bon service, peut faire la différence entre une trajectoire qui s'effrite et une trajectoire qui se stabilise. Ils mettent également en lumière différentes dimensions du soutien et de l'accompagnement prodigués du point de vue des personnes concernées.

Les récits permettent de dépasser une vision théorique de l'écosystème. Ils montrent les points de passage, les relais, les pertes d'information, mais aussi les accompagnements effectifs. Ces témoignages rappellent que, derrière chaque situation, il y a non seulement de longues temporalités, des cycles d'attente ou d'accélération, des processus de réorientation, mais aussi des impacts directs sur la sécurité matérielle, la capacité d'être réuni·e ou non avec sa famille, la santé physique et mentale des personnes concernées, ainsi que sur leur dignité, leur sentiment d'appartenance et leur possibilité d'envisager l'avenir.

L'approche intersectionnelle relève des éléments clés qui méritent d'être mentionnés ici. En effet, les obstacles rencontrés varient et se renforcent selon des facteurs croisés tels que le statut migratoire, le genre, l'origine ethnique, l'âge, la condition économique, l'état de santé physique et psychologique, ou encore la situation familiale. Ces facteurs interagissent de manière dynamique pour façonner les opportunités, les contraintes et les stratégies des personnes migrantes dans leurs démarches d'accès aux services et, plus largement, la reconnaissance de leurs droits.

Dans les pages qui suivent, nous présentons six trajectoires migratoires distinctes, chacune illustrant des enjeux spécifiques d'accès aux droits. Les parcours d'Astou et du couple Luis et Laura mettent en lumière comment le statut migratoire influence directement l'accès aux droits, créant parfois des situations préoccupantes de violations, d'abus et de fraudes. Les trajectoires suivantes révèlent la complexité des accompagnements nécessaires face aux barrières institutionnelles, notamment les défis posés par le fonctionnement en silos des services et l'importance déterminante du soutien psychosocial dans ces contextes. Enfin, nous contrastons deux parcours aux résultats diamétralement opposés : l'un est marqué par un effritement progressif des droits malgré les démarches entreprises, l'autre témoigne d'une reconnaissance effective des droits, permettant d'identifier certains facteurs clés qui influencent ces trajectoires divergentes.



5.1.

Parcours d'Astou : effets de mauvais conseils d'une agence de recrutement international

- Femme
- Permis de travail fermé qui expire
- En région

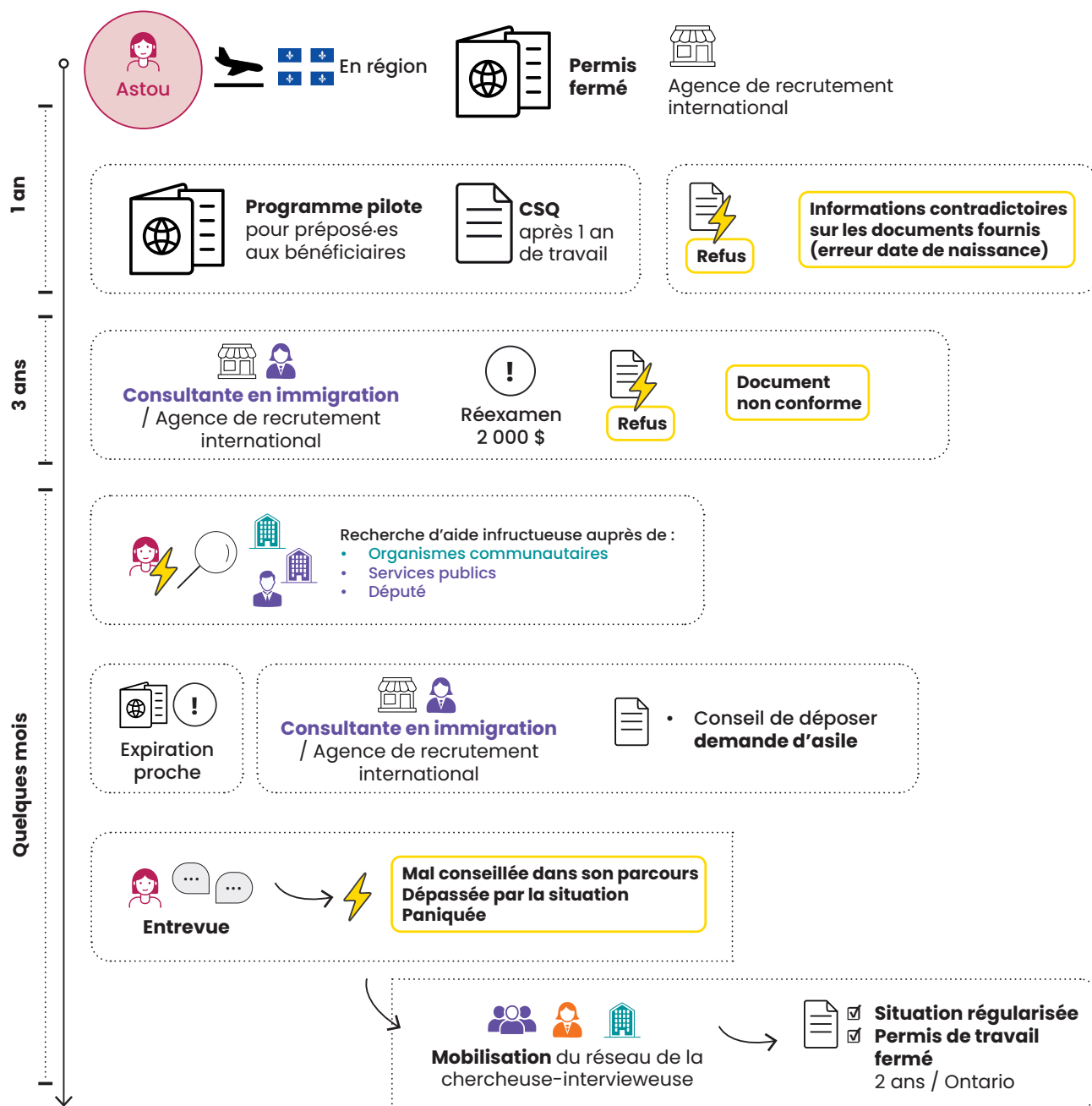


Figure 3. Parcours d'Astou : effets de mauvais conseils d'une agence de recrutement international

Astou travaille au Québec depuis plus de quatre ans, elle est arrivée seule (voir infographie de son parcours). Sa trajectoire migratoire et d'emploi s'est réalisée à travers une agence de recrutement international. Elle a obtenu, à son arrivée, un permis de travail fermé pour travailler comme préposée aux bénéficiaires dans le secteur de la santé. Au cours de sa deuxième année, elle applique au programme pilote de résidence permanente pour les préposé·e·s aux bénéficiaires à travers un cabinet d'avocats en immigration. Malheureusement, elle n'obtient pas le Certificat de sélection du Québec (CSQ) compte tenu d'erreurs administratives sur des documents du pays d'origine (erreur de date de naissance). La consultante en immigration liée à l'agence de recrutement international lui dit qu'elle peut déposer une demande de réexamen moyennant des frais de 2000 \$ pour son service. Astou lui fait confiance, mais la décision est maintenue (refus pour document non conforme).

À ce moment, cela fait plusieurs années qu'elle vit et travaille au Québec et elle souhaite y continuer sa vie. Elle cherche de l'aide activement auprès d'organismes, de services publics, de son député, mais personne ne trouve de solution ou n'a l'expertise nécessaire.

Son permis de travail fermé est sur le point d'expirer et Astou vit un stress important. Elle fait de nouveau appel à la consultante de l'agence de recrutement, en qui elle se sent aussi redevable puisqu'elle l'a soutenue initialement pour ses premières démarches. La consultante lui affirme que, compte tenu du rejet de sa demande de résidence permanente en raison de non-conformité, ses prochaines demandes seront refusées. Elle lui propose de déposer pour elle une demande d'asile (moyennant des frais). Toutefois, Astou n'est pas certaine de vouloir s'engager, en plus des dépenses financières conséquentes. Lors de l'entrevue de recherche, Astou réalise qu'elle a été mal conseillée ; elle est dépassée par la situation et paniquée. Plus tard, la mobilisation du réseau de la chercheuse-intervieweuse permet d'accéder au soutien d'une avocate spécialisée et de ressources juridiques d'un organisme.

Quelques semaines après, Astou a pu régulariser sa situation avec un permis de travail fermé en Ontario (2 ans) et elle se prépare à déménager de nouveau... Aurait-il été possible d'éviter ce parcours du combattant afin de trouver l'information juste et le soutien adéquat plus rapidement ?

5.2.

Parcours de Luis et Laura : enjeu d'avoir l'information au bon moment – fraudes et perte de statut

- Couple sans statut
- En région

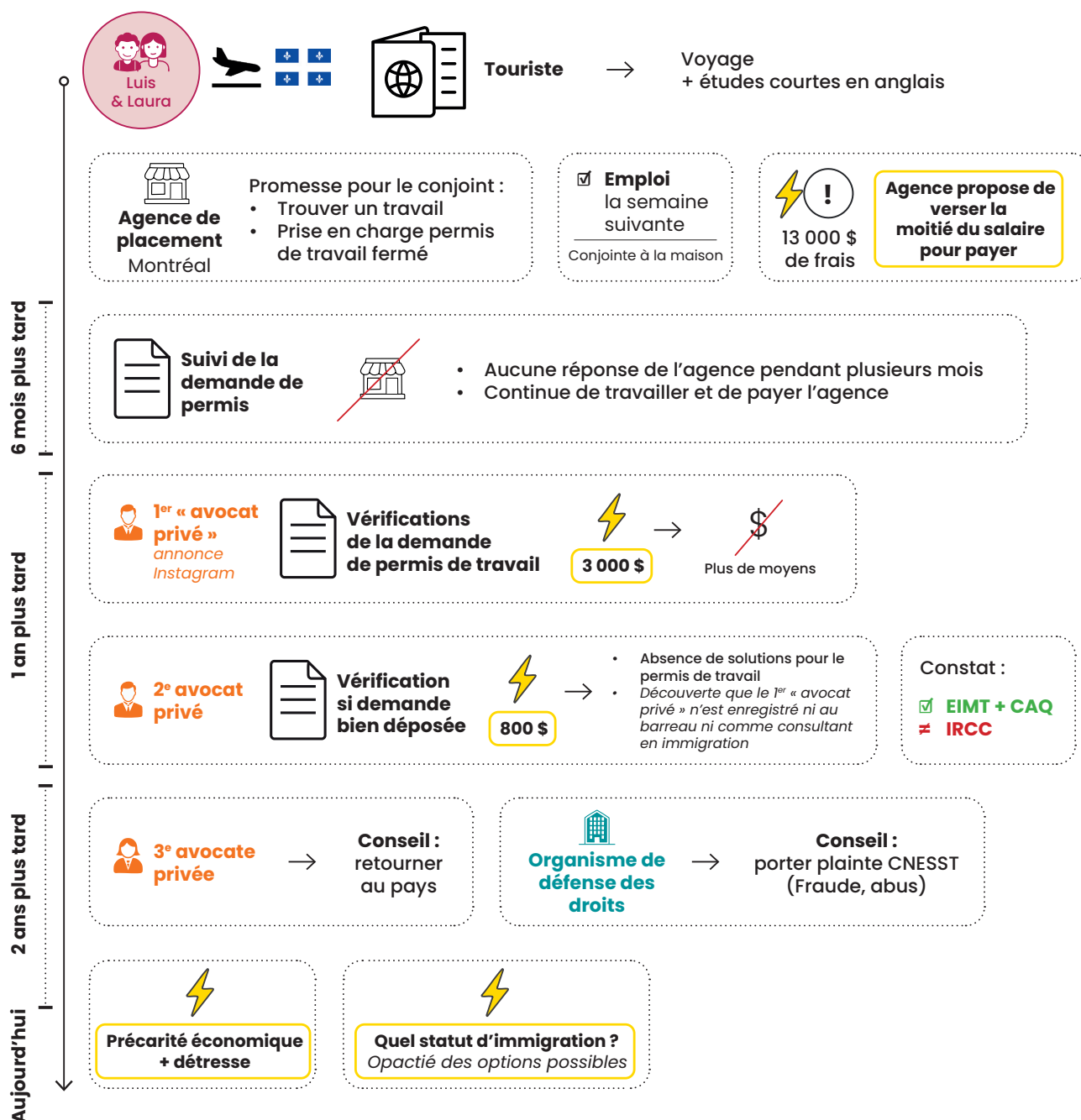


Figure 4. Parcours de Luis et Laura : enjeux d'avoir l'information au bon moment

Luis et Laura sont arrivés sur un visa de visiteur en tant que touristes et dans le but éventuel de suivre des cours d'anglais. En se promenant dans les rues de la ville à la recherche d'écoles d'anglais, ils voient l'annonce d'une Agence faisant la promotion de « services pour les immigrants ». Ils y rencontrent un conseiller qui leur affirme qu'il n'est pas nécessaire d'étudier, qu'ils peuvent aisément changer de statut de touriste à travailleurs sans sortir du Canada compte tenu du fait que le conjoint a un emploi en demande et qu'il parle déjà un peu l'anglais. Ce conseiller leur dit qu'il va se charger de trouver un employeur et de faire les démarches de permis de travail fermé, moyennant certains frais (autour de 10 000 \$). Comme le montant est élevé, Luis leur demande s'il existe des alternatives; le conseiller leur répond que des solutions peuvent exister, mais qu'il faut avant tout trouver un travail.

- La semaine suivante, le conseiller annonce qu'il a trouvé un employeur intéressé, mais ils doivent payer 500 \$ avant l'entrevue.
- L'employeur souhaite embaucher Luis, mais avant de débiter, l'Agence demande 1500 \$ avant la première journée.
- La famille restée au pays avance cette somme.
- Moins d'un mois après son arrivée, Luis commence à travailler (l'Agence lui dit qu'il peut commencer à travailler en attendant son permis de travail); la conjointe reste à la maison.
- Le conseiller propose de prélever les frais (environ 10 000 \$) directement sur le salaire de Luis; la moitié de son salaire est ainsi prise chaque mois.

Après six mois, le couple est inquiet, car le permis de travail n'est toujours pas arrivé.

- L'Agence ne répond plus ou se défile pendant plusieurs mois.
- Luis continue d'être prélevé sans avoir de relevés de paie.
- L'employeur, peu familier avec l'immigration, a lui-même envoyé un montant à l'Agence.

Près d'un an plus tard, exaspéré, Luis embauche un avocat privé pour faire le point (+ 3 000 \$, trouvé sur Instagram).

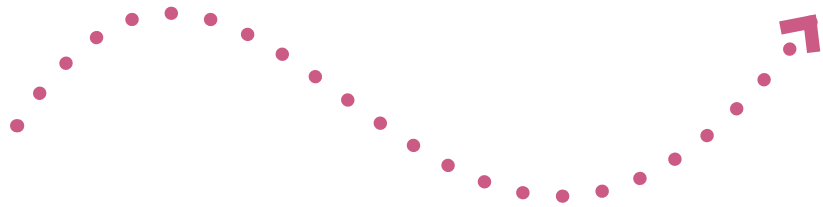
- L'avocat ne donne pas de réponse claire malgré plusieurs frais déboursés.
- Le couple n'a plus les moyens et n'obtient pas de réponses. Quelque temps plus tard, ils vont vers un 2e avocat privé (800 \$), anxieux du fait qu'ils n'ont pas encore reçu le permis de travail fermé et que le visa de touriste expire bientôt.
- Ils apprennent alors que le premier « avocat » n'est pas enregistré au Barreau ni comme consultant en immigration.
- Selon ce que l'on déduit, l'Agence a initié le processus (demande d'étude d'impact sur le marché du travail-EIMT auprès d'Emploi et Développement social Canada et demande de Certificat d'acceptation du Québec-CAQ auprès du ministère de l'Immigration du Québec-MIFI), mais la demande de permis de travail n'a jamais été soumise à IRCC.

- L'avocat n'a pas de solution et le couple perd confiance.
- Ils se retrouvent sans statut.

Deux ans plus tard, ils consultent une 3^e avocate pour régulariser leur situation.

- Elle leur dit qu'il n'y a pas de solution sauf celle de retourner au pays.
- Elle leur remet cependant le contact d'une association de défense des droits des personnes migrantes.

L'association de défense des droits leur conseillera de porter plainte à la CNESST pour fraude et abus. Mais qu'en est-il de leur statut d'immigration ? Ils se demandent : auraient-ils accès au permis comme travailleur vulnérable compte tenu de la fraude de l'Agence ? Et s'ils avaient eu l'information au bon moment lorsqu'ils étaient encore en emploi sous l'égide de l'Agence ? Aujourd'hui, le couple est dans un état de grande précarité économique et de détresse. Ils sont également séparés de leurs enfants restés au pays.



5.3.

Parcours de Florencia : enjeu du double silo — au croisement des droits et du statut migratoire

- Femme
- Permis de travail fermé
- En région

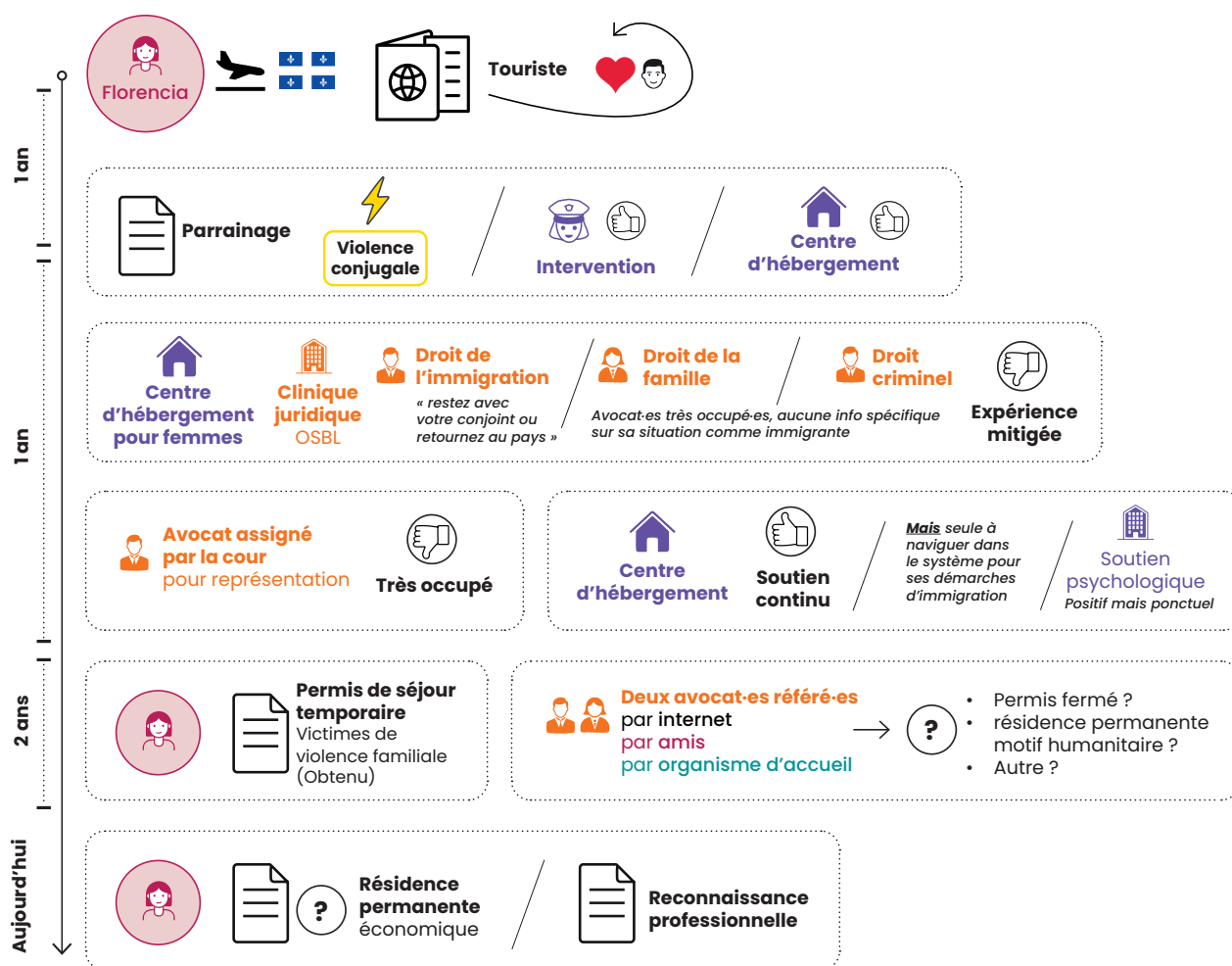


Figure 5. Parcours de Florencia : enjeu du double silo — croisement des droits et du statut migratoire

Florencia, une professionnelle universitaire forte de plusieurs années d'expérience, décide de se réunir avec son conjoint au Québec. Elle arrive en région sur un visa de touriste et, un an plus tard, optimistes vis-à-vis de l'avenir, ils déposent une demande de parrainage. Néanmoins, des épisodes de violence conjugale éclatent. Elle trouve la ressource d'un Centre d'hébergement (sur internet) et s'ensuit une intervention policière le lendemain. Ils l'accompagnent au Centre et le jour suivant une policière, qui parle sa langue, lui explique les options et la rassure. La policière la rassure également sur ses droits, car Florencia doutait, à ce moment, si elle avait le droit d'entamer des démarches contre son conjoint en étant une personne migrante. Malgré ses appréhensions concernant la police (elle parle de la police dans son pays d'origine comme d'une institution qui n'est pas fiable), elle explique qu'elle craignait plus son conjoint à ce moment-là que la police et n'a finalement pas hésité à leur faire confiance.

Au Centre, elle est prise en charge et un sentiment de confiance et de sécurité l'habite. Le Centre l'oriente vers plusieurs organismes de défense des droits et d'accompagnement psychologique.

Cependant, elle se trouve **privée d'un accompagnement adapté et d'informations juridiques spécialisées** qui aborderaient simultanément les enjeux d'immigration et leurs intersections avec ses autres droits.

- Avocate en droit de l'immigration : « restez avec votre conjoint ou retournez au pays ». Cette remarque lui enlève tout sentiment de confiance vis-à-vis l'avocate, tandis que l'interprète et l'intervenante sur place, témoins de la scène, la soutiennent à la suite de cette entrevue traumatisante pour elle.
- Avocats du droit de la famille et du droit criminel : expériences plus positives, mais ces professionnel·le·s sont très occupé·e·s et ne donnent aucune information spécifique sur sa situation comme résidente temporaire.
- Avocat assigné par la cour, très occupé et seulement présent pour représentation (expérience mitigée).

Le Centre d'hébergement lui apporte un soutien continu pendant plusieurs mois, c'est une expérience très positive humainement. Toutefois, elle doit prendre en charge ses propres démarches sur le plan de l'immigration, naviguer elle-même dans le système. Ayant perdu confiance vis-à-vis des avocat·e·s, elle dépose seule, sans soutien, son permis de séjour temporaire pour victimes de violence familiale (PST/VF). Elle l'obtiendra. Quelques mois plus tard, envisageant de nouveau l'avenir, elle souhaite stabiliser son statut d'immigration et évaluer les différentes options.

- Rencontre 2 avocat·e·s (trouvé par internet, référence ami·e et organisme d'accueil pour personnes immigrantes) pour 2 avis sur les meilleures démarches pour le futur (permis de travail fermé, résidence permanente pour motif humanitaire ou autre).

- Permis fermé identifié comme meilleure stratégie : elle fait la demande seule, avec le soutien d'un employeur.

Aujourd'hui, quatre ans après son arrivée au Québec, elle envisage de déposer une demande de résidence permanente (dans le volet économique) et d'entamer des démarches pour la reconnaissance professionnelle de sa profession.

Cette situation met en lumière l'importance d'expertises juridiques croisées et actualisées. Les personnes migrantes nécessitent l'accompagnement de professionnel·le·s sensibilisé·e·s capables de les guider à travers un système informationnel et juridique complexe qui conjugue diverses facettes et types de droits.

Des informations erronées ou contradictoires peuvent entraîner une perte de confiance, conduire à des conseils biaisés et compromettre les possibilités réelles de stabiliser sa situation.

Dans le cas présent, la situation demeure relativement positive grâce aux ressources personnelles mobilisées par Florencia : sa débrouillardise, sa formation universitaire et sa relation stable avec son employeur offrant des ressources tant économiques que psychologiques.

Le parcours de Florencia illustre bien que, même lorsque des ressources professionnelles sont mobilisées (avocate, intervenante en maison d'hébergement), leur manque de collaboration peut transformer un moment d'accompagnement en nouvelle expérience traumatique. Lors d'un rendez-vous censé la soutenir face à des violences conjugales, elle est confrontée à des propos culpabilisants de la part de l'avocate. La présence d'une intervenante communautaire a permis de contenir le choc émotionnel résultant de cette interaction. Ce scénario souligne que les parcours impliquant des violences, des enjeux psychosociaux et des dimensions juridiques complexes nécessitent une articulation fine entre les professionnel·le·s, faute de quoi les personnes migrantes restent livrées à elles-mêmes dans des moments critiques, confrontées aux conséquences du fonctionnement en silo des services.



5.4.

Parcours de Mamadi :

l'importance d'un soutien global dans l'accompagnement des personnes migrantes, incluant les dimensions psychosociales

- Homme
- Résidence permanente pour motif humanitaire
- Montréal

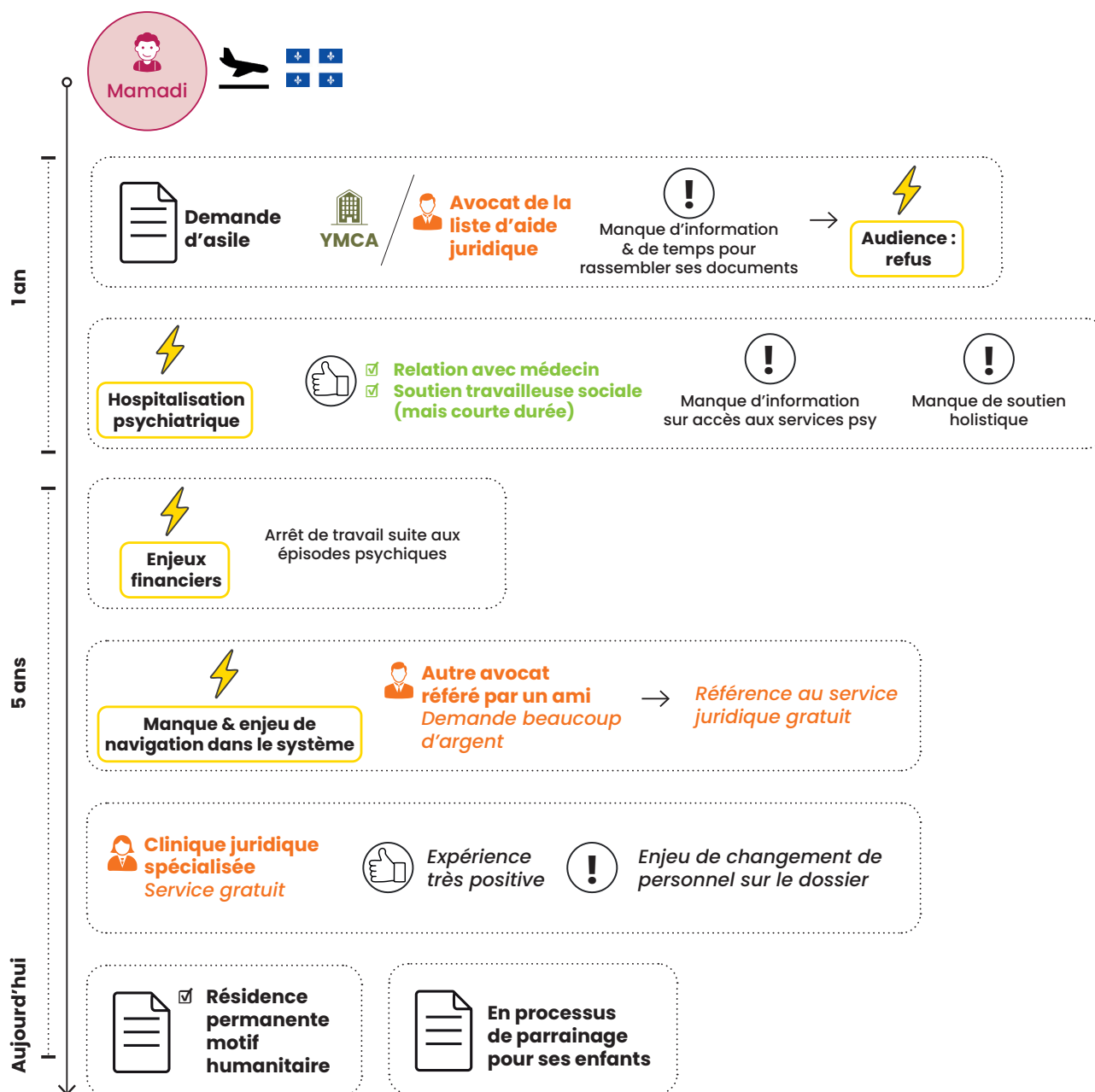


Figure 6. Parcours de Mamadi : l'importance d'un soutien global dans l'accompagnement des personnes migrantes, incluant les dimensions psychosociales

Mamadi est arrivé à Montréal avec l'espoir de trouver la protection qu'il n'avait pas pu obtenir dans son pays d'origine il y a neuf ans. Il est d'abord hébergé dans un centre pour personnes migrantes, où il est orienté vers une avocate de l'aide juridique. L'accompagnement initial est plutôt positif, mais le temps accordé avant son audience d'asile est trop court pour lui permettre de rassembler les documents essentiels et les faire venir de son pays. Cela compromet sérieusement sa capacité à bien présenter son dossier et il reçoit un refus.

Le refus de sa demande d'asile a un impact dévastateur sur sa santé mentale. Il agit comme un déclencheur avec des crises psychiques graves : il est hospitalisé en psychiatrie pendant plusieurs mois, ce qui constitue un tournant majeur dans son parcours. Bien qu'il soit suivi avec attention et bienveillance par son psychiatre, ses épisodes psychiques persistent. Sans famille ni amis, Mamadi vit un isolement profond. Il n'arrive pas à créer de lien social. Ce vide relationnel accentue son sentiment d'abandon alors qu'il traverse encore des épisodes de détresse. Il se sent invisible, perdu dans un système complexe et silencieux vis-à-vis de sa douleur.

C'est à ce moment-là qu'il est mis en contact avec une travailleuse sociale dont l'intervention joue un rôle essentiel. Même si l'accompagnement est de courte durée, il en garde un souvenir marquant. Mamadi se sent écouté, soutenu dans sa solitude. Il confie qu'elle lui redonnait espoir, jour après jour :

« Elle me motive, elle m'encourage. Il ne faut jamais baisser les bras. Elle m'a vraiment soutenu. Elle me disait toujours que, tant que je suis ici, tu as toujours de l'espoir. Elle me donnait des conseils : il ne faut jamais perdre l'espoir dans la vie. Elle me donne des conseils comme à un enfant. Une mère qui donne à un enfant, à son enfant, vraiment ».

Finalement, Mamadi parvient à reprendre ses démarches grâce à un avocat rencontré dans une clinique juridique gratuite. Il s'y sent respecté, bien traité et soutenu dans son processus. Aujourd'hui, il a obtenu sa résidence permanente pour motifs humanitaires et est en attente de sa citoyenneté canadienne.

Sa santé s'est améliorée, il se sent plus stable et engagé dans un processus de réunification familiale pour faire venir ses enfants de son pays. Ce nouvel espoir lui permet enfin de se projeter dans l'avenir.

Son histoire rappelle l'importance d'un accompagnement humain, global et durable pour les personnes migrantes en situation de précarité.

Quand les services juridiques, médicaux et psychosociaux travaillent ensemble, ils peuvent transformer la détresse en résilience.

5.5.

Parcours de Maria : un parcours d'effritement des droits

- Femme
- Sans statut
- Montréal

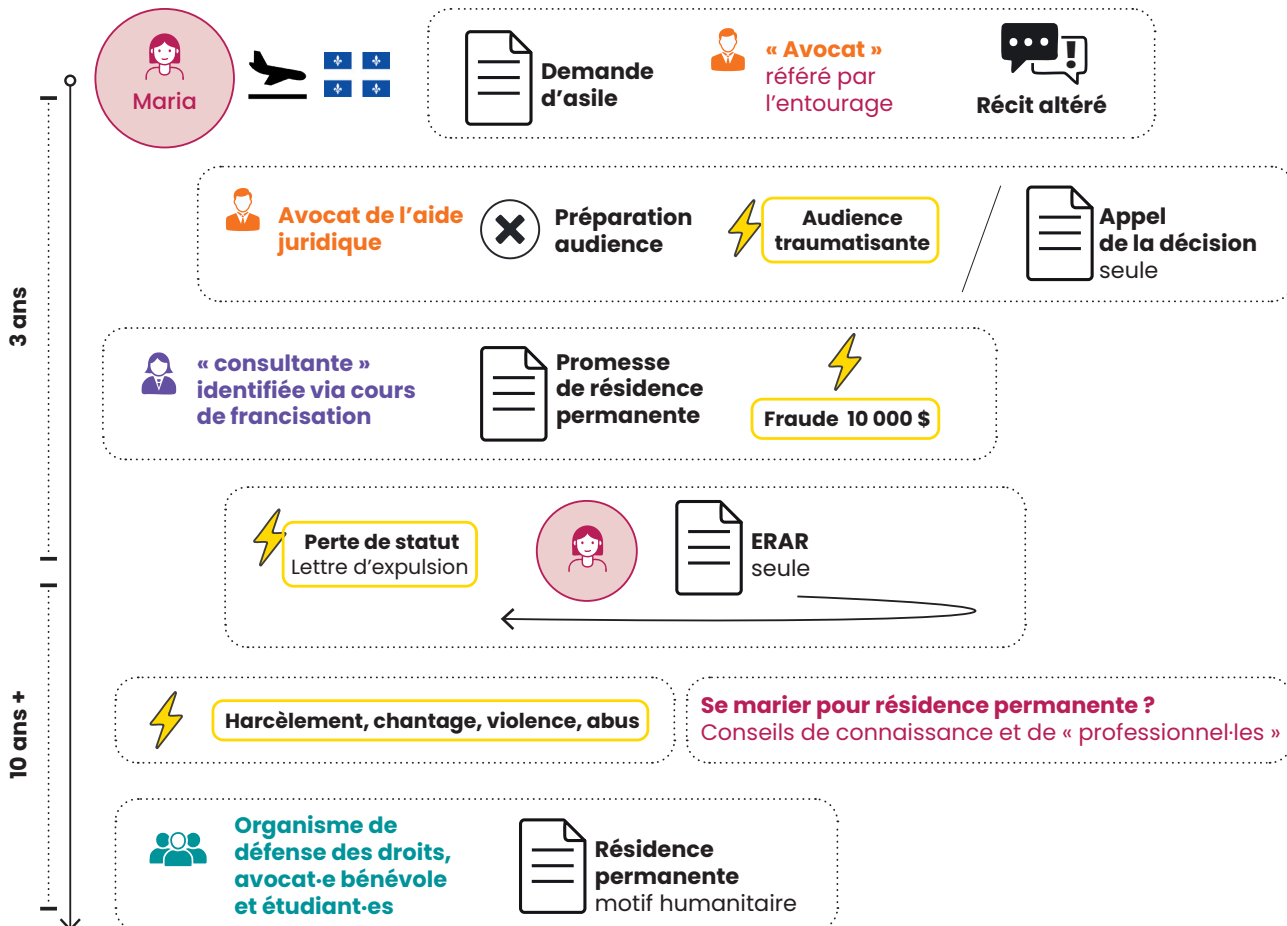


Figure 7. Parcours de Maria : un parcours d'effritement des droits

Sur le plan des droits, Maria a eu une trajectoire chaotique, menant à la perte de son statut et l'effritement de ses droits. Fuyant une situation de violence dans son pays d'origine, elle demande l'asile à son arrivée. Ne parlant ni anglais ni français, désorientée, elle suit les conseils d'une personne de son entourage qui la réfère à un « avocat » (qu'elle paie de ses économies). Ce professionnel lui conseille d'altérer son récit pour avoir un narratif « plus standard ». Maria n'est pas à l'aise, elle ne comprend pas, et dans le tourbillon et l'angoisse, elle laisse faire cet « avocat ». (Elle ne saura jamais si ce professionnel était un avocat, un consultant ou une personne non habilitée, voire un fraudeur.) Il y aura des conséquences pour le reste de son parcours.

Pour sa comparution à l'audience pour la demande d'asile, elle a besoin d'un-e avocat-e, mais elle n'a plus d'économie. Elle apprend qu'elle pourrait avoir droit à de l'aide juridique.

- Elle va directement au bureau d'aide juridique et on lui remet la liste d'avocat·e·s. Elle sélectionne un avocat hispanophone au hasard.
- Pour l'audience d'asile : peu ou pas de préparation, peu d'intervention de l'avocat. Expérience traumatisante (sentiment d'être une criminelle jugée, remémoration de faits difficiles).
- Pas de soutien psychosocial avant ou après l'audience.
- Demande d'asile refusée. Elle fait alors, seule, un appel de la décision, car elle a perdu confiance vis-à-vis des avocats.

La réponse revient négative de nouveau... Cela fait maintenant trois ans environ que Maria vit et travaille au Québec. À ce stade, une référence de ses collègues de cours de francisation l'amène à être en contact avec une avocate ou consultante (manque de clarté). Elle fait la promesse de la soutenir « pour avoir la carte de résidence permanente ».

- Fraude de + de 10 000 \$
- Examen des risques avant renvoi (ERAR) : procédure faite seule (perte de confiance)
- Réponse négative : perte de statut

À ce stade, Maria se sent acculée. Elle a peur de revenir dans son pays d'origine compte tenu des violences subies. Elle est, depuis plusieurs années, sans statut.

- Effritement des droits et de la capacité de défendre ses droits : harcèlement, chantage, violence, abus.

Des connaissances et des « professionnel·le·s » lui suggèrent même de se marier pour la résidence permanente (ce qui la choque et représente un déni des violences subies). Finalement, elle trouve sur sa route un organisme de défense des droits où des avocat·e·s bénévoles et étudiant·e·s la soutiennent afin de déposer une demande de résidence permanente pour motif humanitaire. Elle reprend espoir, se sent écoutée et accompagnée. Néanmoins, elle n'a aucun statut entretemps et, dans l'attente d'une réponse à sa demande, sa situation n'évolue pas.

La trajectoire de Maria est l'illustration d'un déclin des droits, parallèle à sa précarisation migratoire. Un mauvais conseil initial l'a fait basculer dans une série d'événements préjudiciables qui s'accumulent et l'amènent à une cristallisation négative de sa situation. Comment, dans une approche intersectionnelle, pourrions-nous comprendre cette trajectoire ? Comment prévenir cet effritement de ses droits ou sa capacité à les faire reconnaître ? Comment assurer la protection de ses droits, peu importe son statut ? Comment lui permettre, durant l'attente de sa demande de résidence pour motif humanitaire qu'elle puisse accéder à une protection ? De quelles manières éviter ces fraudes ?

5.6.

Parcours de Nael : les effets positifs d'un accompagnement global

- Homme
- Demande d'asile
- En situation de handicap
- En région

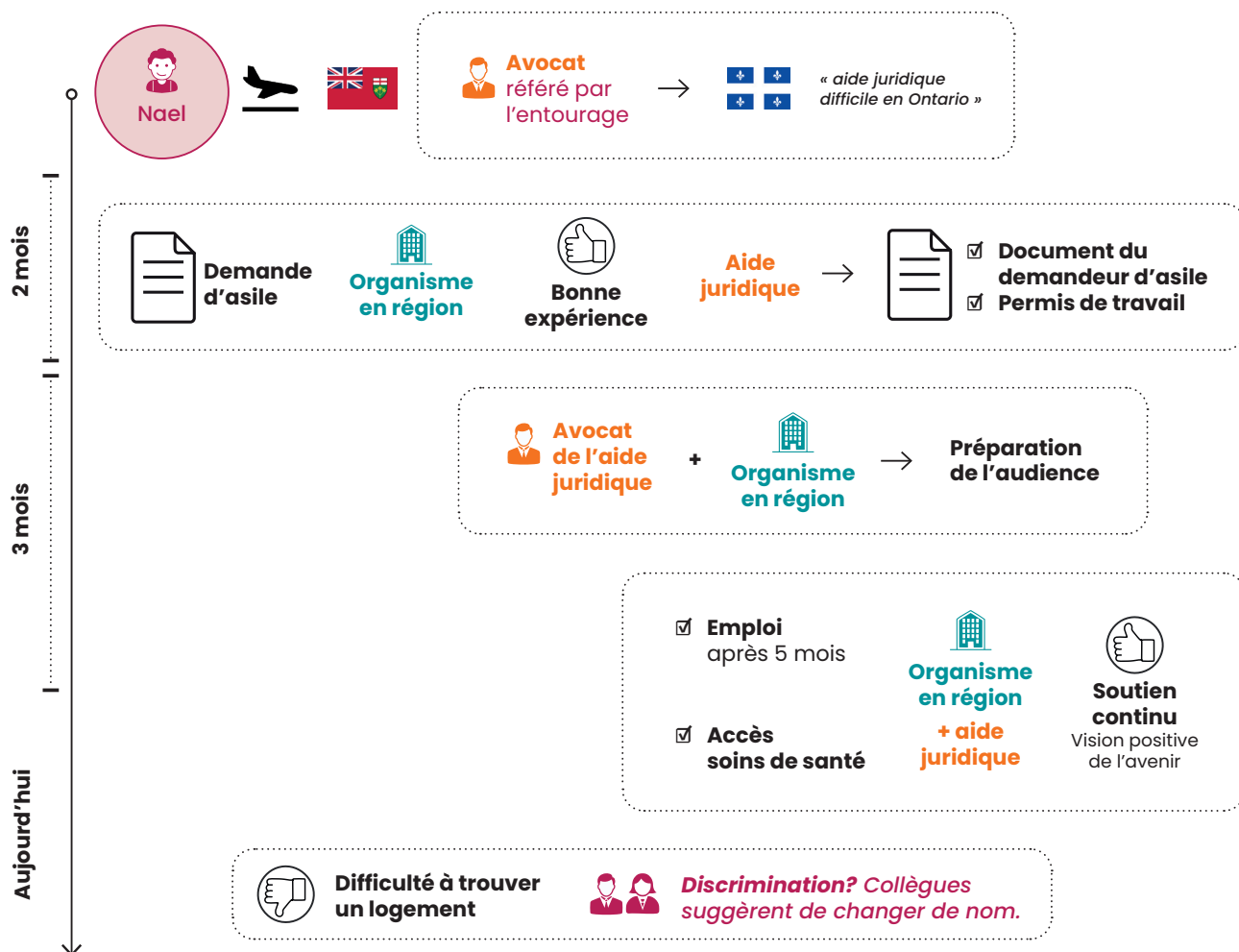


Figure 8. Parcours de Nael : les effets positifs d'un accompagnement global

Nael a quitté son pays d'origine où il faisait face à de la discrimination et de la persécution en raison de sa situation de handicap et de ses origines ethniques. Il est arrivé, dans un premier temps, en Ontario chez des membres de sa famille avec un visa de touriste. Son entourage l'a référé rapidement à un avocat privé pour préparer une demande d'asile. Empathique à sa situation (précarité économique et handicap), l'avocat lui partage que l'aide juridique est difficile d'accès en Ontario pour les personnes en demande d'asile. Parlant français et anglais, il se renseigne sur les organismes au Québec (par internet) et a un « bon feeling » avec un organisme d'une région. Il y déménage dans les semaines qui suivent, seul, et l'organisme le soutient dans toutes les étapes d'installation et tous les aspects de sa vie. L'organisme le réfère également à l'aide juridique pour la demande d'asile. Il a une bonne expérience, le tout se fait rapidement et il se sent appuyé.

- Obtention du « document du demandeur d'asile » et permis de travail à Montréal (au bureau IRCC) (délai 2 mois entre son arrivée au Québec et l'obtention de ses documents).
- Actuellement : préparation de l'audience (se sent chanceux, en confiance et bien entouré avec l'avocat de l'aide juridique + organisme).
- A trouvé un emploi qu'il apprécie (5 mois après son arrivée — soutien de l'organisme local).
- A reçu un soutien pour l'accès aux soins de santé pour sa situation de handicap (expériences positives).

Outre le temps d'attente pour l'audience (qu'il « normalise »), le seul enjeu qu'il mentionne est sa difficulté à trouver un logement. Ses collègues émettent l'hypothèse de la discrimination et lui suggèrent de changer son nom. Nael travaille aujourd'hui dans un emploi qu'il aime et il a une vision positive du futur.

Moins d'un an après son arrivée au Canada, malgré la présence de plusieurs enjeux spécifiques qui auraient pu être très limitants, Nael est sur une trajectoire positive. Un soutien global et continu a fait toute la différence. Il n'a pas eu à naviguer seul dans le système. Par des conseils de professionnel·le·s de différents secteurs, mais soutenu par un organisme qui a joué un rôle pivot, sa trajectoire a croisé l'immigration, l'emploi, la santé, l'installation et la construction de points de repère dans une nouvelle société. Nael s'est rapidement autonomisé, mais apprécie le soutien à chaque étape clé, ce qui lui permet de prendre les bonnes décisions au bon moment...

Sa situation aurait-elle été la même sans ce soutien global? Quelles auraient pu être les conséquences de cette absence d'accompagnement ?

5.7.

La voix des personnes migrantes : pistes d'action proposées selon leurs perspectives

À partir des entretiens et des groupes de discussion menés, nous avons identifié un ensemble de pistes d'action formulées directement par les participant·e·s migrant·e·s que nous avons rencontré·e·s. Ces pistes s'inscrivent dans une perspective écosystémique : elles prennent en compte les multiples niveaux d'action nécessaires pour améliorer l'accès aux services juridiques et à la défense des droits en reconnaissant l'imbrication des dimensions individuelles, (inter)organisationnelles et politiques. Du point de vue de la recherche, il est essentiel de créer un espace où les personnes concernées peuvent formuler elles-mêmes leurs propositions. Cette démarche permet non seulement de valoriser leur expertise vécue, mais aussi d'ancrer les pistes de transformation dans la réalité concrète de leurs trajectoires et expériences.

1

Pour un soutien inclusif centré sur la personne : information, accompagnement adapté et autonomisation

Ces pistes d'action concernent à la fois les besoins exprimés par les personnes migrantes en matière d'information, d'accompagnement personnalisé et de soutien émotionnel, mais aussi les leviers qui pourraient être renforcés pour leur permettre d'exercer une plus grande autonomie dans leurs démarches. Elles traduisent le souhait de ne pas seulement dépendre d'acteurs institutionnels et communautaires, mais de disposer des outils nécessaires pour mieux comprendre leurs droits, naviguer dans le système et se protéger des abus.

- **Créer une relation d'écoute éthique et empathique**

Les personnes migrantes rencontrées ont souligné, à plusieurs reprises, l'importance des qualités humaines et professionnelles des personnes avec qui elles interagissent, qu'il s'agisse d'avocat·e·s, de travailleur·euse·s communautaires ou de personnel administratif. Le besoin fondamental d'être écouté·e, compris·e et accompagné·e de manière éthique et empathique revient constamment

dans leurs témoignages. Balvin (arrivé sur un permis de travail fermé) résume ce souhait en appelant à des «avocats et avocates de bonne foi». Cette remarque résonne avec celle de Veronica (arrivée comme demandeuse d'asile), qui insiste sur le besoin de sincérité, dénonçant les faux espoirs donnés par certain·e·s professionnel·le·s qui n'expliquent pas clairement les limites possibles de l'accompagnement dès le départ.

- **Améliorer l'accès à une information juridique claire et compréhensible**

Au-delà de l'éthique professionnelle ou des aptitudes relationnelles, c'est l'accès à une information claire, précise, actualisée et compréhensible qui est apparu comme un besoin essentiel.

- **Développer des actions de sensibilisation ciblées et de proximité**

La sensibilisation ciblée, notamment auprès des femmes migrantes, a aussi été mentionnée comme une piste fondamentale. Mayra (sans statut) propose que l'information sur les droits, notamment en matière de violences, soit apportée directement dans les espaces fréquentés par les personnes migrantes (comme les cours de francisation ou les milieux de travail) :

«*Il faut qu'on vienne nous parler là où on est. Parce que sinon on passe à côté des infos qui peuvent nous sauver*» (Mayra).

Cela renvoie à la nécessité d'une approche de proximité qui privilégie des formats accessibles et contextualisés, et à une vulgarisation du contenu juridique pour s'assurer que l'information soit compréhensible, pertinente et directement applicable à la vie quotidienne.

Sara (en demande d'asile) illustre aussi cette demande lorsqu'elle explique :

«*Créer un site Web gouvernemental qui fournit des informations aux différents profils de migrants [...] Avez-vous ce profil? Vous pouvez aller à cet endroit. [...] Vous pouvez contacter toutes ces entreprises*».

Elle souligne l'importance de mettre à disposition une information centralisée et directement accessible à tous à travers des outils numériques faciles à utiliser pour les personnes à l'aise avec la technologie. Elle souligne également la nécessité d'adapter les contenus aux différents profils ou situations migratoires, permettant à chacun·e de s'orienter selon sa situation particulière.

- **Concevoir des outils pédagogiques inclusifs pour renforcer la littératie juridique**

Plusieurs participant·e·s ont rappelé la nécessité de garantir une accessibilité linguistique en proposant des informations multilingues afin que les personnes allophones puissent aussi comprendre leurs droits et les démarches possibles. L'enjeu ne réside pas seulement dans la traduction des documents, mais dans la capacité à rendre l'information culturellement intelligible et inclusive.

Cette proposition rejoint l'idée exprimée par certain·e·s participant·e·s : le souhait de pouvoir accéder à de l'information juridique claire et précise de manière autonome. Marc (étudiant international), par exemple, insiste sur l'importance d'avoir accès à des outils d'information précis et suggère de mettre en place des cours spécifiques pour mieux comprendre les lois :

« Des cours spécifiques sur l'interprétation des lois nous permettraient de mieux nous préparer à défendre nos droits. »

Cependant, cette capacité à suivre et à comprendre ce type de formation dépend fortement du niveau de littératie juridique et du parcours socioéducatif des personnes concernées. Pour celles et ceux qui n'ont pas eu l'occasion de se familiariser avec les institutions ou les systèmes administratifs formels, ces contenus peuvent demeurer difficiles d'accès, et même contre-productifs s'ils ne sont pas accompagnés. D'où l'importance de concevoir des outils pédagogiques accessibles, contextualisés et adaptés aux réalités des personnes migrantes.

- **Garantir un accompagnement linguistique, éthique et sensible aux réalités migratoires**

Un autre élément clé porte sur le rôle des interprètes. Plusieurs expériences montrent l'importance du soutien et du rôle central des interprètes, tandis que parallèlement, leur manque de formation ou de professionnalisation peut impacter négativement. Par exemple, Ricardo (en demande d'asile) relate une expérience négative où l'interprète présent à son rendez-vous médical traduisait de façon très partielle. Ce type de situation rappelle qu'une bonne interprétation ne se résume pas à la maîtrise de deux langues. Il est essentiel que les interprètes soient formé·e·s aux enjeux éthiques et qu'ils puissent garantir une traduction complète et fidèle, notamment dans des contextes juridiques ou médicaux critiques. Dans cette perspective, les interprètes (et, plus largement, les professionnel·le·s qui les accompagnent) devraient avoir une connaissance des réalités vécues par les personnes migrantes à statut précaire et sans statut. Comprendre les enjeux particuliers liés à l'exil et à la précarité des statuts d'immigration permet d'adapter l'accompagnement, de mieux anticiper les besoins et de rendre le processus non seulement plus efficace, mais aussi plus humain.

Plusieurs participant·e·s aimeraient être accompagné·e·s par des professionnel·le·s capables d'écouter avec attention, empathie et respect. Le besoin de se sentir réellement compris·e, non seulement sur le plan juridique, mais aussi dans son vécu, ressort fortement des témoignages. Pour certaines personnes migrantes, le fait d'être écouté·e par quelqu'un qui partage une expérience migratoire ou qui comprend intimement les réalités de l'exil peut renforcer la confiance et rendre l'accompagnement plus sécurisant. Ce type de relation, fondée sur une forme de reconnaissance mutuelle, peut avoir un impact profond. Il ne s'agit pas d'opposer les expériences, mais de souligner que la représentativité et la proximité des vécus peuvent faciliter une écoute plus fine, plus incarnée, permettant à la

personne migrante de se sentir moins seule, mieux comprise et davantage en confiance pour s'exprimer.

Cette perspective montre qu'au-delà des compétences techniques, l'expérience vécue, l'approche interculturelle et la capacité relationnelle jouent un rôle fondamental. Elles contribuent à construire un lien de confiance, élément essentiel pour les personnes migrantes à statut précaire et sans statut, souvent confrontées à des expériences d'exclusion, de méfiance et de discrimination.

Cette proposition souligne l'importance de construire des équipes inclusives où les savoirs expérientiels viennent enrichir les savoirs techniques. Comme professionnel·le·s ou intervenant·e·s dans les organismes, elle permet de mieux représenter et tenir compte des diverses réalités vécues par les populations rencontrées et d'adapter les pratiques d'accompagnement.

2

Portée des programmes et services

Au niveau (inter-) organisationnel, les pistes d'action exprimées par les personnes migrantes rencontrées révèlent des attentes fortes concernant la qualité, l'organisation et la structuration des services de nature juridique ainsi que ceux offerts par les organismes communautaires, les maisons d'hébergement et les services d'appui. Ces pistes d'action s'inscrivent dans une vision globale du système où trois éléments clés apparaissent comme essentiels pour améliorer l'accompagnement : le développement des compétences professionnelles, une meilleure coordination à l'intérieur des services et entre les différents secteurs, et la prise en compte des savoirs tirés de l'expérience directe des personnes migrantes.

- **Renforcer la formation des professionnel·le·s aux dimensions interculturelles**

Plusieurs migrant·e·s ont souhaité que les professionnel·le·s soient mieux formé·e·s aux dimensions interculturelles, particulièrement dans les domaines où les malentendus peuvent entraîner des conséquences graves. C'est notamment le cas du droit de la famille, de la protection de la jeunesse ou encore des contextes de signalement à la DPJ. Sans formation adéquate, des différences culturelles ou des incompréhensions peuvent être interprétées à tort comme des signes de négligence ou de danger, ce qui compromet la relation de confiance et peut entraîner des interventions inadaptées. Pour plusieurs organismes, cette formation interculturelle est vue comme une condition essentielle pour offrir un accompagnement respectueux, sécurisant et aligné avec les réalités des personnes migrantes.

- **Assurer la mise à jour des ressources par la formation continue des professionnel·le·s**

Un besoin récurrent, exprimé par les personnes migrantes, est l'actualisation continue des connaissances des professionnel·le·s en droit de l'immigration, mais également dans d'autres domaines connexes. Cette actualisation régulière est apparue d'autant plus nécessaire que certain·e·s intervenant·e·s, malgré leur bonne volonté, ne disposent pas toujours de l'expertise suffisante pour répondre de manière adéquate aux besoins exprimés par les migrant·e·s. Aya (en demande d'asile) souligne également cette lacune en citant les travailleur·euse·s sociaux :

« Pour les travailleurs sociaux, je pense qu'ils devraient être mieux informés, tu sais ? Ce sont eux que nous voyons. [...] Il faudrait qu'ils soient plus à jour avec les informations, parce que nous dépendons d'eux. »⁹.

En effet, une mauvaise information reçue de la part d'un travailleur social (celui-ci lui a dit, faussement, et sans le savoir, qu'elle n'était pas admissible à l'aide juridique), a eu des répercussions négatives importantes sur sa trajectoire. Cette exigence est reprise par Karis et Davinson (en demande d'asile), qui insistent sur le besoin de suivre les évolutions constantes des lois et des processus administratifs.

En lien direct, plusieurs participant·e·s ont soulevé la nécessité de garantir l'accès à des ressources fiables dans les lieux d'accueil, notamment dans les maisons d'hébergement. Lune (permis de travail fermé) parle d'un « grand manque » quand les processus d'immigration ne sont pas tenus à jour. À l'époque, elle était sur un permis de visiteur, en processus de parrainage :

« Dans la maison des femmes où il y a beaucoup de femmes immigrantes qui ont vécu la violence, je pense que c'est important de toujours avoir les mises à jour d'information pour les femmes immigrantes » (Lune).

- **Comblar les écarts d'accès en renforçant l'offre sur le territoire québécois**

À cela s'ajoute le défi de la disponibilité et de l'accessibilité des services. Plusieurs déplorent, par exemple, les longues files d'attente et la rareté des ressources spécialisées en région. Pour répondre à cette demande, il a été proposé de renforcer les équipes existantes, d'élargir l'offre de services et d'assurer une meilleure répartition des ressources sur le territoire.

⁹ Traduction libre. « For the social workers, I think they should be better informed, you know? They are the face we see. [...] Be more current with the information, because we depend on them. »

- **Intégrer des avocat·e·s spécialisé·e·s en immigration dans les équipes**

Plusieurs participant·e·s ont émis l'idée d'avoir, au sein des organismes, des avocat·e·s spécialisé·e·s en immigration capables d'apporter une expertise juridique directe et de mieux orienter les personnes. Cela a d'ailleurs été soulevé lors des groupes de discussion auprès des personnes migrantes où il a été rappelé qu'une présence spécialisée permette de sécuriser les accompagnements et de garantir un accès immédiat à des conseils adaptés.

- **Au-delà de l'accueil :
repenser l'accompagnement dans le temps**

Un point transversal soulevé par plusieurs participant·e·s concerne le besoin de suivi durable, dans la durée, au-delà des premières phases d'accueil. Cela traduit une nécessité de concevoir des dispositifs d'accompagnement qui ne se limitent pas à l'installation initiale, mais qui s'inscrivent dans la durée, pour accompagner les personnes jusqu'à leur stabilisation juridique et socio-économique. Marc (étudiant international) parle de son sentiment d'avoir été « lâché dans la nature » après les premiers mois, sans accompagnement structuré pour comprendre les démarches à entreprendre ou mobiliser les bonnes ressources.

Dans l'ensemble, ces pistes d'action appellent le renforcement du soutien à la formation continue et des ressources humaines des organisations, ainsi que l'amélioration de la circulation et l'actualisation de l'information. De plus, celles-ci suggèrent de repenser les pratiques internes pour garantir un accompagnement inclusif, cohérent et durable. Elles rappellent que l'intersectorialité ne repose pas sur des intentions de collaboration, mais exige des ressources, des outils et une véritable reconnaissance institutionnelle pour transformer les pratiques.

3

Niveau structurel et politique

Les propositions formulées par les personnes migrantes visent aussi des changements structurels et politiques pour remédier aux blocages systémiques.

- **Clarifier les plans d'immigration et encadrer l'information pré-départ**

Un premier besoin, clairement exprimé, concerne la clarification des programmes migratoires et des exigences gouvernementales. Plusieurs participant·e·s ont raconté leur déception relativement à l'absence de communication transparente sur les profils, les secteurs ou les compétences réellement recherchés par le Canada. Cela alimente des espoirs déçus et des projets de migration construits sur des informations floues. Beaucoup insistent sur l'accès à des informations fiables pré-migration afin de mieux préparer les démarches et éviter de tomber dans des impasses administratives ou juridiques. Ce besoin de transparence concerne non seulement les canaux officiels (gouvernement, ambassades, etc.), mais aussi les recruteurs et intermédiaires, dont les promesses, parfois imprécises ou embellies/exagérées, peuvent induire en erreur. Plusieurs personnes suggèrent que des efforts accrus devraient être faits pour encadrer et diffuser, dès le pays d'origine, une information honnête sur les conditions réelles d'entrée, de séjour et de travail au Canada.

- **Humaniser les politiques publiques et les politiques d'immigration**

De manière transversale, plusieurs participant·e·s ont exprimé le besoin d'être véritablement considéré·e·s par le gouvernement et les institutions publiques. Ces personnes partagent le sentiment que leurs voix sont rarement entendues et que leurs expériences concrètes ne sont pas prises en compte dans l'élaboration des politiques publiques.

La demande porte sur la création de mécanismes permettant une prise en compte systématique et authentique des réalités vécues par les communautés migrantes. Il ne s'agit pas d'une simple consultation formelle, mais d'un engagement à intégrer leurs propositions pour mettre fin aux politiques qui alimentent leur précarité. Cette reconnaissance implique également de cesser de produire des cadres normatifs qui fragilisent davantage des personnes déjà marginalisées.

- **Encadrer le pouvoir discrétionnaire et harmoniser les critères de décision**

Plusieurs participant·e·s ont émis des critiques à l'encontre du pouvoir discrétionnaire des agent·e·s d'immigration, perçu comme une source d'arbitraire et d'injustice. Mayra (sans statut) témoigne :

« *On ne comprend pas comment les décisions sont prises, c'est juste eux qui décident, sans qu'on sache pourquoi* » (Mayra).

Les personnes rencontrées demandent ainsi un meilleur encadrement de ce pouvoir discrétionnaire à travers des lignes directrices claires et des critères uniformisés.

- **Réduire les délais de traitement des dossiers et valoriser l'intégration**

Les délais excessifs des procédures migratoires ont été dénoncés de manière récurrente par les participant·e·s, qui les perçoivent comme une source majeure de stress, d'incertitude prolongée et de maintien dans une précarité juridique. Ils et elles recommandent deux axes de réforme : d'une part, accélérer le traitement des dossiers pour limiter les périodes d'attente et d'incertitude ; d'autre part, transformer les critères d'évaluation afin qu'ils prennent davantage en compte la réalité présente des personnes — leur emploi, leurs réseaux sociaux, leur participation communautaire.

- **Renforcer la coordination entre les gouvernements fédéral et provincial**

La complexité des interactions entre les niveaux de gouvernance fédéral et provincial est considérée comme très problématique, car elle produit des contradictions et laisse les personnes migrantes prises entre des logiques administratives divergentes. Plusieurs appellent à renforcer la coordination intergouvernementale pour garantir une cohérence dans l'application des politiques migratoires :

« *Souvent, il y a les chicanes entre la province et le fédéral, mais au milieu, il y a des immigrants, et eux, ils sont oubliés* » (Balvin, arrivé sur un permis de travail fermé).

- **Mettre fin aux permis de travail fermés et favoriser la mobilité**

Les questions de conditions de travail et de statut apparaissent aussi centrales. La suppression des permis de travail fermés a été largement soutenue :

« *Arrêter, arrêter le permis de travail fermé d'abord ! [...] Parce que ça met les gens en esclavage, ça les bloque* » (Child of God, arrivée sur un permis de travail fermé).

Ce type de permis, qui lie une personne à un seul employeur, est perçu comme un facteur d'exploitation et de précarité. Les participant·e·s appellent à des statuts plus souples, favorisant la mobilité professionnelle et la dignité dans l'emploi.

- **Prévenir les fraudes, les abus et assurer un droit à la réparation**

Un autre point critique porte sur les abus dans les démarches de parrainage. Mawa, victime de violences de la part de son conjoint canadien, propose ainsi :

« *Le gouvernement devrait vérifier les dossiers des Canadiens qui veulent parrainer. C'est trop facile sinon de profiter des gens vulnérables* ».

D'autres participant·e·s ont évoqué des problèmes liés aux offres d'emploi ou aux lettres d'invitation fondées sur des promesses mensongères, souvent transmises par des recruteurs ou des contacts informels. Ces situations trompeuses ont conduit plusieurs personnes à perdre leur statut ou à se retrouver, de façon involontaire, en situation d'irrégularité.

À cela s'ajoutent les fraudes commises par des personnes se présentant comme avocat·e·s ou consultant·e·s en immigration sans autorisation légale ou sans compétence réelle. Certain·e·s participant·e·s ont raconté avoir versé des sommes importantes à de soi-disant professionnel·le·s sans jamais recevoir de service adéquat en retour. Dans un contexte où les personnes migrantes se retrouvent souvent sans repère juridique, l'illusion d'un accompagnement peut masquer des pratiques abusives difficilement dénonçables.

Ces situations font émerger plusieurs demandes récurrentes : renforcer les mécanismes de vérification et d'encadrement pour prévenir les fraudes, offrir des voies claires de réparation (juridiques et administratives) en cas d'abus et permettre aux personnes de retrouver un statut après avoir été victimes de pratiques frauduleuses. Sans ces garanties, les personnes migrantes risquent non seulement d'être exploitées, mais aussi de se retrouver dans une impasse juridique, exclues du système de protection censé les soutenir.

- **Reconnaître les organismes communautaires comme des acteurs « politiques » à part entière**

Enfin, les témoignages soulignent que le renforcement des organismes communautaires doit être pensé comme un enjeu politique et non simplement organisationnel. Ces organismes jouent un rôle crucial d'accompagnement et de défense des droits, agissant souvent en palliatif des lacunes institutionnelles. Il a été proposé de leur donner plus de reconnaissance officielle, de financement structurel et de place dans les espaces de concertation politique.

- Dans l'ensemble, les pistes d'action mettent en lumière une revendication transversale : **repenser les politiques migratoires en plaçant les besoins, les vécus et les voix des personnes migrantes au cœur des réformes** pour bâtir des systèmes plus humains, plus transparents et plus justes.

D'un point de vue global, les propositions, articulées aux niveaux individuel, organisationnel et politique, révèlent la complexité des défis rencontrés par les personnes migrantes sans statut ou à statut précaire au Québec. Elles montrent aussi à quel point les leviers d'amélioration sont profondément interconnectés. Dans ce sens, améliorer l'écoute et les pratiques des professionnel·le·s ne peut se faire sans renforcer les capacités des organismes, qui eux-mêmes dépendent de réformes structurelles et politiques pour assurer un accompagnement cohérent, éthique et durable.

5.8.

Pistes d'action intersectorielles du point de vue des professionnel·le·s

Les pistes d'action proposées, portées par les personnes migrantes rencontrées, rejoignent plusieurs constats formulés par les professionnel·le·s. Ensemble, ces voix permettent de dégager des priorités partagées et des pistes d'action intersectorielles. Afin de mettre en valeur les leviers d'action identifiés spécifiquement par les professionnel·le·s, nous avons choisi de synthétiser une quinzaine de pistes d'action issues de l'activité des 3 C (cesser, consolider, créer) menée lors de la journée intersectorielle de novembre 2024. Cette sélection a été transformée en infographie structurée autour de deux axes principaux : consolider (renforcer des pratiques existantes) et créer (développer de nouvelles approches ou innovations). Cette approche visuelle permet de rendre lisibles des priorités collectives identifiées et de proposer une vision stratégique commune pour améliorer l'accès à l'accompagnement et aux services juridiques des personnes migrantes à statut précaire et sans statut au Québec.



6.

Pistes analytiques et conclusion

Considérant l'objectif général de documenter l'accès aux services et à l'accompagnement juridiques des personnes migrantes à statut précaire et sans statut au Québec, que pouvons-nous retenir ?

Il faut agir à plusieurs niveaux en même temps : sur les politiques, sur l'organisation des services, sur la formation des professionnel·le·s, et sur l'accompagnement individuel. À tous ces niveaux, le statut migratoire temporaire ou l'absence de statut constitue un obstacle majeur pour faire reconnaître ses droits.

1

Dimensions structurelles : statut migratoire et précarisation des droits

Les témoignages des personnes migrantes à statut précaire ou sans statut, ainsi que des professionnel·le·s les accompagnant, révèlent un ensemble de défis structurels qui s'entrecroisent et s'amplifient, complexifiant l'accès à l'information, aux services et à la justice. Ces défis ne sont pas simplement techniques ou ponctuels, mais ils s'inscrivent dans des systèmes à risque d'exclusion plus large où les dimensions juridiques, sociales, économiques, sanitaires, linguistiques et territoriales s'articulent et se renforcent mutuellement.

Le statut migratoire constitue une barrière déterminante dans l'accès aux services juridiques en ajoutant une couche de vulnérabilité supplémentaire aux personnes déjà en situation de précarité. Qu'il s'agisse d'être sans statut ou sur un statut temporaire (tel que celui de travailleur sur un permis fermé), cette condition administrative restreint considérablement les possibilités d'obtenir du soutien, y compris en contexte d'urgence (comme dans les cas de violence conjugale,

d'abus au travail ou de fraudes). Plusieurs personnes rencontrées expliquent qu'en raison de leur situation précaire elles n'ont pas pu accéder à des protections pourtant cruciales, soit par des critères d'admissibilité formelles, par des enjeux d'accessibilité ou par de la mésinformation et des craintes de représailles.

Le statut migratoire constitue une barrière systémique dans l'accès aux services, dont les services juridiques, créant une exclusion qui va au-delà des simples critères de revenus. **Les critères d'admissibilité aux services** (dont l'accès dépend du statut migratoire des personnes) entraînent une exclusion systématique de plusieurs dispositifs de soutien. Ces critères, souvent dictés par les contraintes des mandats des organisations et les sources de financement, créent une stratification invisible : certaines personnes migrantes peuvent être soutenues, d'autres restent exclues, et ce, même face à des besoins urgents.

Cette exclusion – sur papier ou de facto – entraîne les migrants temporaires vers des services privés souvent inabordables, même en contexte d'urgence comme dans les cas de violence conjugale, d'abus au travail ou de fraudes. **Ces difficultés sont amplifiées par les délais administratifs**, qui plongent parfois les personnes dans des années d'incertitude. Certaines personnes évitent de solliciter une aide juridique par crainte d'être repérées ou dénoncées. Ce contexte crée une invisibilisation juridique et sociale où la perte du statut devient un facteur structurant d'exclusion et de renoncement aux droits.

On observe également un **processus plus large de précarisation des parcours migratoires** : la majorité des personnes sans statut avaient un statut légal auparavant. Le passage d'un statut à l'autre, souvent involontaire ou lié à des délais administratifs, à des refus ou à une perte d'emploi, génère un rétrécissement progressif des droits et un isolement croissant. **Cette précarité s'étend également au monde du travail**. L'absence de statut d'immigration, combinée à des permis de travail fermés ou à des emplois informels, place les personnes migrantes dans une vulnérabilité « augmentée ».

Les **femmes** rencontrées décrivent des expériences spécifiques qui illustrent les intersections entre genre, statut migratoire précaire et accès limité aux droits. Plusieurs ont rapporté des situations d'exploitation économique, de harcèlement sexuel et d'abus non seulement sur les lieux de travail, mais également dans les sphères intimes et familiales. Des femmes sans statut se retrouvent particulièrement exposées, sans recours formel possible, de peur d'être dénoncées, ce qui les piège dans des dynamiques de contrôle et d'abus.

2

Fragmentation institutionnelle et action intersectorielle

L'organisation même des services juridiques et de défense des droits peut limiter l'accès des personnes migrantes à statut précaire ou sans statut. Quelques-uns de ces facteurs limitants relevant de l'action intersectorielle incluent :

- Les logiques organisationnelles de l'écosystème de ressources juridiques et de défense des droits (avec ou non des collaborations formelles ou informelles),
- Les critères très variables d'admissibilité créant des limitations d'accès (selon le type de statut, le type de droits, voire des admissibilités déterminées «à la pièce»),
- L'accessibilité et la lisibilité des missions entre des organismes d'accueil, de défense des droits ou d'autres types de services ou de ressources,
- Les coûts et les délais de traitement des dossiers.

Ces cloisonnements multiples sont à même de causer des trajectoires fragmentées, des pertes de temps et de points de repère, et ce, tant pour les migrant·e·s que pour les professionnel·le·s. Comment rendre cet écosystème plus compréhensible en s'assurant que chaque porte puisse mener à une information juste et à un service adéquat, mais aussi que celles-ci soient bien connectées, facilement repérables et fiables ?

Les expériences individuelles négatives s'amplifient lorsqu'elles croisent plusieurs domaines juridiques. Le manque de coordination intersectorielle, l'absence d'expertise croisée ou la segmentation des rôles institutionnels créent des angles morts qui aggravent la vulnérabilité des personnes concernées. La difficulté d'avoir l'information juste (dans un contexte de changement rapide des règles, normes et procédures) peut entraîner, tant pour les professionnel·le·s que pour les personnes migrantes, non seulement des erreurs, mais aussi un certain découragement, car ces personnes migrantes doivent elles-mêmes porter la charge d'articuler des démarches complexes entre des instances qui ne se parlent pas.

Le **croisement des secteurs gouvernementaux, communautaires et privés** peut aussi créer des collaborations à échelles variables, tandis que **l'accessibilité réelle aux services juridiques** contraint les possibilités. Dans ce cadre, du point de vue des personnes migrantes, en cas d'incapacité à bénéficier du soutien de l'aide juridique, **l'obstacle financier** constitue un verrou majeur qui empêche l'accès aux ressources juridiques même lorsque l'information est présente. De fait, les listes officielles d'avocat·e·s et de consultant·e·s en immigration, diffusées par les organismes gouvernementaux ou les ordres professionnels, sont souvent

perçues comme des outils sécurisants par les personnes migrantes, permettant d'éviter les risques d'escroquerie. Cependant, leur efficacité dépend largement de la capacité des avocat·e·s à accepter de nouveaux dossiers. Malgré ces listes, il reste difficile de trouver des professionnel·le·s disponibles ou accessibles financièrement. Pour ces personnes en situation de grande précarité, l'accès à une simple écoute professionnelle devient conditionné par la capacité à payer, ce qui renforce leur isolement et accroît leur vulnérabilité.

A contrario, certaines personnes migrantes déclarent ne pas avoir rencontré de difficultés majeures pour trouver des organismes juridiques, insistant sur le fait que leur expérience personnelle a été facilitée par une bonne orientation initiale ou par une certaine chance. La recherche soulève que certains organismes et certain·e·s professionnel·le·s ont été à même de créer des ponts et des accompagnements. Mais les collaborations inter-organisationnelles ne sont pas toujours reconnues formellement. Des inégalités peuvent apparaître selon les régions tandis que, de façon transversale, les organismes ou les professionnel·le·s peuvent être limités dans leurs capacités (manque de marge de manœuvre vis-à-vis des organismes subventionnaires, capacités financières limitées, roulement ou pression sur les ressources humaines, etc.).

Pour terminer sur une note positive, des personnes migrantes soulèvent différents éléments facilitants. Comme exemple, mentionnons des professionnel·le·s à même de les soutenir dans la navigation, capables d'écoute et d'empathie lors de l'accompagnement et la capacité d'obtenir l'information juste. Par moments, pour les personnes ayant les capacités de traiter les informations (langue et littératie numérique), l'accès à des sources d'informations officielles est aussi apprécié (pages web des gouvernements, liste d'avocat·e·s, sites pour vérifier la légitimité d'un·e consultant·e ou d'un·e avocat·e).

3

Lisibilité de l'écosystème et des informations : des informations accessibles, vulgarisées, expliquées

Ces défis se combinent avec d'autres obstacles comme les barrières linguistiques, l'incompréhension des processus juridiques (par exemple, confusion entre consultant·e·s en immigration et avocat·e·s, ou difficulté à déterminer la légitimité d'un intermédiaire) et la complexité des différences entre les niveaux fédéral et provincial. La littératie bureaucratique, les dimensions linguistiques et la maîtrise des codes peuvent rendre l'information inintelligible et créer un contexte d'opacité des informations et des ressources disponibles.

Plusieurs personnes ont rapporté que la présence **d'interprètes** avait permis de surmonter des barrières majeures, rendant les échanges plus fluides et compréhensibles. Toutefois, des expériences contrastées existent où l'interprète semblait dépassé et mal préparé, obligeant même une intervenante à recourir à des applications de traduction.

Au-delà de l'accès à l'information ou l'accès formel aux services, un enjeu fondamental réside dans la **littératie bureaucratique** des personnes migrantes, c'est-à-dire leur capacité à comprendre et à naviguer dans un système administratif avec ses propres logiques et codes. Cette compétence dépend largement du parcours socioéconomique et de la maîtrise linguistique. De plus, une certaine connaissance spécifique des codes, du vocabulaire et des procédures propres aux domaines du droit et de l'immigration, qui forment un champ lexical souvent opaque pour les non-initié·e·s, est nécessaire. Ces différences de compréhension peuvent entraîner des malentendus et compliquer l'accès aux services, exacerbant les défis liés à l'interaction avec les organisations de la société locale (institutions, organismes, employeurs, etc.). Le résultat est une dépendance renforcée à des intermédiaires, parfois peu fiables ou peu formés aux réalités spécifiques des personnes migrantes à statut précaire et sans statut.

Certains sont en mesure de trouver des informations fiables sur des sites gouvernementaux ou lorsqu'ils rencontrent le bon interlocuteur ou bien disposent d'une bonne capacité de navigation et de compréhension du « système ». Il leur est plus facile d'agir en autonomie sans nécessairement passer par des intermédiaires. Cependant, cette aisance dans la navigation numérique reste l'exception. Il demeure que la majorité des personnes migrantes rencontrées ont témoigné de difficultés dans un paysage numérique dense et parfois contradictoire : « Mais quelle information mettre sur Internet pour trouver la bonne ressource ? » Cette interrogation met en lumière la double difficulté de savoir où chercher et aussi d'identifier les sources fiables parmi la multitude de contenus en ligne. À cela s'ajoute la « fracture numérique » si les personnes n'ont pas accès aux outils technologiques.

Ainsi, les enjeux liés à la **littératie numérique, à la maîtrise linguistique et à la compréhension des codes culturels et institutionnels** sont étroitement imbriqués et conditionnent fortement l'accès effectif aux droits et services. Ils soulignent l'importance d'adapter les outils d'information à des publics aux profils très divers en veillant à leur accessibilité linguistique, culturelle et pédagogique pour renforcer l'autonomie des personnes migrantes dans leurs démarches.

En guise de conclusion, des trajectoires de vie...

Enfin, il faut souligner que ces défis ne s'additionnent pas de manière linéaire ; ils se croisent et se renforcent. Être par exemple une femme migrante plus âgée amène le risque de cumuler l'usure physique des emplois précaires, le stress mental, les risques liés au genre (harcèlement, violences sexuelles), les barrières linguistiques et la difficulté à faire valoir ses droits. Être une personne en demande d'asile implique de vivre dans l'attente d'une décision tout en affrontant la précarité économique et l'impossibilité de stabiliser sa vie. Les récits recueillis révèlent des vulnérabilités systémiques qui ne peuvent être comprises que dans une perspective intersectionnelle attentive à l'imbrication des statuts, des corps, des genres, des langues et des lieux.

En somme, les trajectoires des personnes migrantes sans statut ou à statut précaire illustrent un système qui, loin de simplement manquer d'efficacité, reproduit des inégalités profondes et produit activement de la précarité. Les défis identifiés ici ne sont pas des accidents isolés, mais les symptômes d'une structure où l'accès aux droits est conditionné par des facteurs statutaires, financiers, linguistiques, territoriaux et genrés qui s'entrecroisent et qui peuvent se cumuler pour rendre l'écosystème encore plus opaque et difficile à naviguer.

En résumé, les défis rencontrés par les personnes migrantes à statut précaire et sans statut ne relèvent pas seulement de l'absence de services, mais de leur **incapacité à s'articuler** pour produire des réponses cohérentes, inclusives et ancrées dans les réalités intersectionnelles des personnes concernées. Qu'il s'agisse de santé, de travail, de logement, de violences ou de droits juridiques, chaque domaine est traversé par des logiques distinctes. Toutefois, pour les personnes migrantes, ces domaines sont vécus simultanément. Sans approche holistique et interconnectée, les solutions partielles risquent donc de produire des effets pervers, d'aggraver la précarité et de renforcer l'exclusion.

En revanche, les expériences recueillies auprès des personnes migrantes montrent que certains facteurs, au-delà des obstacles, ont joué un rôle facilitant majeur dans leur capacité à accéder à des services, à trouver un accompagnement adapté et à défendre leurs droits. Ces éléments s'organisent principalement autour de plusieurs dimensions complémentaires : la qualité de la collaboration inter-organisationnelle ou du référencement, la présence de relais humains sensibles, l'action des organismes communautaires, le rôle des institutions officielles, l'importance des réseaux informels et les outils numériques. Il s'agit aussi de considérer les personnes migrantes comme des citoyen·ne·s à part entière - au-delà des statuts administratifs - et comme des personnes ayant leurs forces, capacités et résilience... Il reste que ces capacités doivent être reconnues et activées à travers un système - juridique, politique, social - qui protège leurs droits fondamentaux.

Pistes d'action proposées par la recherche

Les différents constats de la recherche amènent à porter à l'attention différentes pistes d'action potentielles. Pour le moment, l'admissibilité aux ressources est restreinte, voire inexistante, et l'accessibilité est inégale. Les acteurs de terrain et les personnes concernées soulèvent l'importance d'assurer la protection des personnes migrantes à statut précaire et sans statut par différents moyens.

Ces pistes d'action promeuvent globalement **l'accessibilité universelle à l'ensemble des services, l'action intersectorielle, ainsi que la formation et le soutien aux personnes et parties prenantes**. Nous croyons également primordial de renforcer le plaidoyer collectif basé sur les données empiriques.

La recherche souligne l'importance de documenter rigoureusement les situations rencontrées sur le terrain pour alimenter un plaidoyer crédible et efficace. Les professionnel·le·s ont insisté sur la nécessité d'articuler l'accompagnement individuel à une action collective pour faire évoluer les politiques publiques. Ces pistes d'action ne sont pas exhaustives et la consolidation de celles déjà établies serait bénéfique. Elles visent à alimenter les échanges et les débats afin de déterminer collectivement les actions les plus prioritaires ou pressantes. Les réponses à des enjeux complexes prennent leur forme dans la diversité des organisations, ce qui inclut autant le gouvernement que la société civile. Nous espérons que ces pistes et constats puissent alimenter des réflexions futures et soutenir les organisations concernées.

Pour des politiques inclusives permettant l'accès et une réelle reconnaissance des droits indépendamment du statut migratoire

- Permettre une accessibilité universelle à l'ensemble des services, à tout résident du territoire — au-delà des limitations administratives des statuts d'immigration.
- Favoriser des politiques permettant aux personnes migrantes de s'établir durablement au Québec et de se réunir avec leurs familles.
- Établir une meilleure cohérence entre les paliers gouvernementaux (provincial et fédéral).
- Prioriser un financement accru des ressources juridiques de défense des droits ainsi que des organisations de première ligne offrant un soutien aux personnes migrantes.
- Mettre en place un programme de régularisation durable, inclusif et équitable garantissant un accès rapide et simplifié à un statut migratoire permanent.
- Assurer une approche globale centrée sur un accompagnement psychosocial et psycho-légal, pérenne, accessible et adaptée indépendamment du statut.
- Mettre en place des mécanismes sécurisés pour signaler abus et fraudes avec accès à des recours et à un statut, peu importe le statut au moment des faits.

- Garantir un accès facile et multilingue à l'information juridique pour favoriser l'autonomisation des personnes migrantes et leur permettre de défendre leurs droits.
- Promouvoir des politiques culturellement sensibles qui intègrent des approches intersectionnelles. Celles-ci visent à soutenir/favoriser les changements dans les normes et attitudes sociales persistantes et préjudiciables à l'égard des personnes migrantes.

Pour faciliter la prestation de services et l'accès aux services juridiques et la défense des droits de personnes migrantes à statut précaire et sans statut dans une perspective intersectorielle

- Favoriser des ponts de services juridiques entre les secteurs public-privé-communautaire.
- Développer des services intégrés plutôt que juxtaposés et consolider l'intersectorialité par différents mécanismes.
- Transformer le référencement en un système d'accompagnement coordonné et outillé.
- Créer ou renforcer les espaces de concertation, de réseautage, de formation et de connaissance entre les parties prenantes.
- Créer ou consolider des ponts institutionnels entre services spécialisés en violence basée sur le genre et services d'immigration.

Pour soutenir les pratiques et les interactions entre professionnel·le·s et personnes migrantes

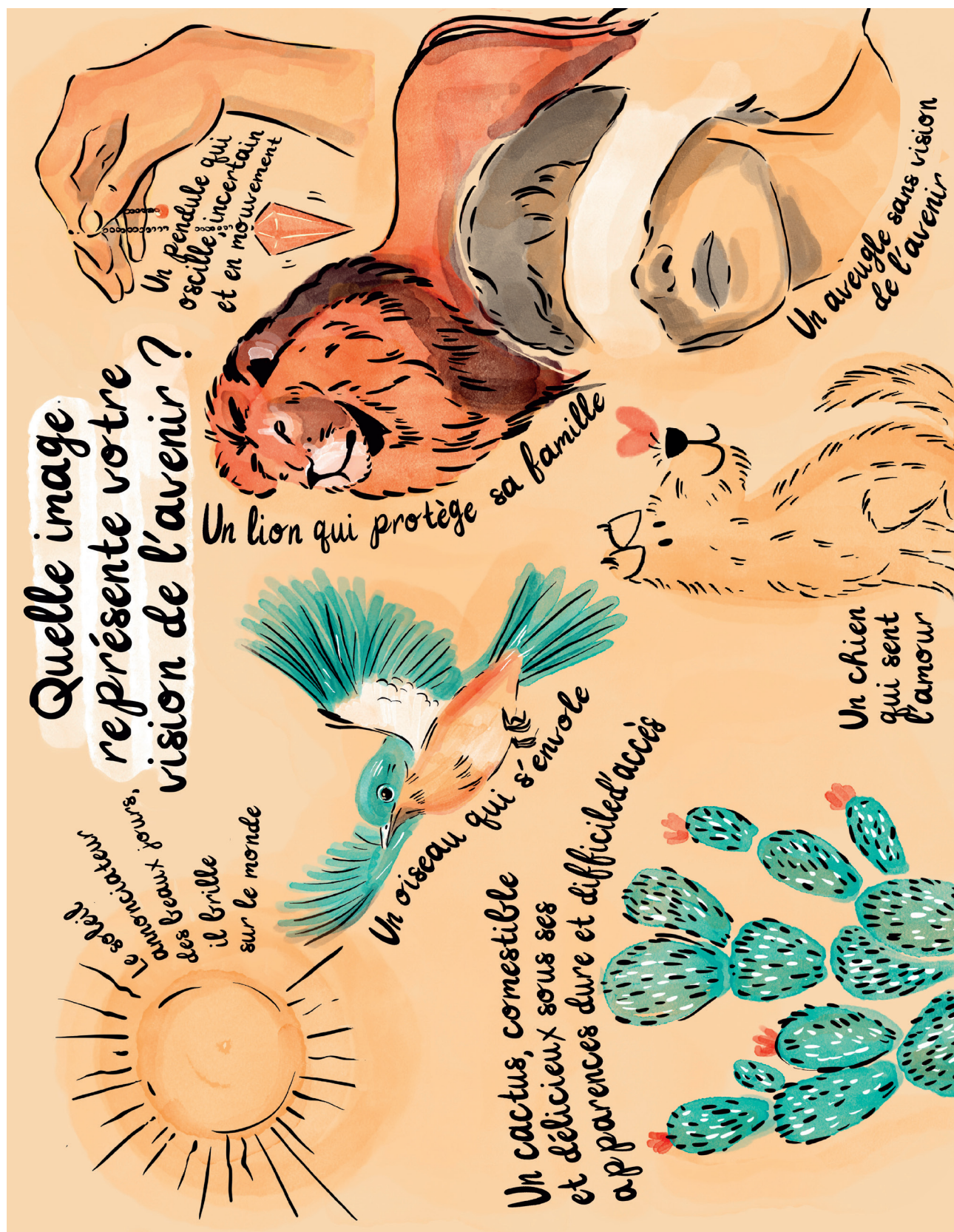
- Assurer et soutenir une formation permanente destinée aux intervenant·e·s et professionnel·le·s (incluant la diversité des statuts migratoires, différents champs du droit).
- Diversifier les équipes d'intervenant·e·s et de professionnel·le·s et développer les compétences interculturelles.
- Sensibiliser et informer, de façon proactive, dans les espaces fréquentés par les personnes migrantes.
- Consolider des pratiques adaptées aux besoins des personnes migrantes.
- Adopter une approche holistique qui prend en considération la personne dans son ensemble (son statut, mais aussi d'autres besoins ou domaines de la vie concernés).
- Intégrer une approche sensible aux traumatismes et aux besoins de base dans les dispositifs.
- Impliquer activement les personnes migrantes dans la co-construction des dispositifs en promouvant une écoute réelle, des mécanismes de rétroaction et une prise de décision inclusive.
- Soutenir des espaces pour des groupes d'aide et d'entraide (ex. appartenance, soutien psychosocial, soutiens quotidiens).

Épilogue : Témoignages visuels : Parcours et visions de l'avenir



« Quelle image représente votre parcours et votre vision de l'avenir ? » :

Cette question, posée aux personnes migrantes rencontrées en fin d'entrevue, a permis de recueillir des réponses personnelles et inspirantes. Nous avons sélectionné quelques-unes de ces réponses pour en faire une planche infographique, offrant ainsi un aperçu visuel des défis, espoirs et aspirations qui façonnent leurs trajectoires.



Bibliographie

1. Statistique Canada. Population estimée selon le statut de résidence et le trimestre, Québec (Tableau 17-10-0121-01). 2024.
2. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2024. 2025.
3. Schmidt C, Bergen H, Hajjar O, Larios L, Nakache D, Bhuyan R, et al. Navigating bureaucratic violence in Canada's two-step immigration system. *Journal of ethnic and migration studies*. 2023;49(19):4887-906.
4. Goldring L, Landolt P. From illegalized migrant toward permanent resident: Assembling precarious legal status trajectories and differential inclusion in Canada. *Journal of Ethnic and Migration Studies*. 2022;48(1):33-52.
5. Marsden SG. Enforcing exclusion: Precarious migrants and the law in Canada. Vancouver & Toronto: UBC Press; 2018. 237 p.
6. Marsden S. The new precariousness: Temporary migrants and the law in Canada. *Canadian Journal of Law and Society/La Revue canadienne Droit et Société*. 2012;27(2):209-29.
7. Goldring L, Landolt P, Joly M-P, Abji S. Hidden in Plain Sight: Precarious Legal Status Trajectories and their Long-term Consequences. Toronto: CEP Project; 2024.
8. Chen Y. The future of precarious status Migrants' right to Health Care in Canada. *Alberta Law Review*. 2017;54:649.
9. Jackson C, Mondal S, Di Ruggiero E, Gautier L. Building Responsive Intersectoral Initiatives for Newcomers in Toronto: Learning from Service Providers' Experiences in the Context of COVID-19. *Annals of Global Health*. 2025;91(1):3.
10. Campbell RM, Klei A, Hodges BD, Fisman D, Kitto S. A comparison of health access between permanent residents, undocumented immigrants and refugee claimants in Toronto, Canada *Journal of immigrant and minority health*. 2014;16:165-76.
11. Khanlou N, Khan A, Mill C. A Health Promotion Framework for Women with Precarious Immigration Status in Canada. *Culture, Diversity and Mental Health-Enhancing Clinical Practice*. 2019:107-18.
12. Villegas PE, Aberman T. A double punishment: The context of postsecondary access for racialized precarious status migrant students in Toronto, Canada. *Refuge*. 2019;35(1):72-82.

13. Goldring L, Berinstein C, Bernhard JK. Institutionalizing precarious migratory status in Canada. *Citizenship studies*. 2009;13(3):239-65.
14. Cloos P, Ndao EM, Aho J, Benoit M, Fillol A, Munoz-Bertrand M, et al. The negative self-perceived health of migrants with precarious status in Montreal, Canada: A cross-sectional study. *PLOS ONE*. 2020;15(4):e0231327.
15. Belaid L, Benoit M, Kaur N, Lili A, Ridde V. Population health intervention implementation among migrants with precarious status in Montreal: Underlying theory and key challenges. *Sage Open*. 2020;10(2):2158244020917957.
16. Gautier L, Di Ruggiero E, Jackson C, Bentayeb N, Blain M-J, Chowdhury F, et al. Learning from intersectoral initiatives to respond to the needs of refugees, asylum seekers, and migrants without status in the context of COVID-19 in Quebec and Ontario: a qualitative multiple case study protocol. *Health Research Policy and Systems*. 2023;21(1):59.
17. Brabant Z, Raynault M-F. Health situation of migrants with precarious status: Review of the literature and implications for the Canadian context—Part A. *Social Work in Public Health*. 2012;27(4):330-44.
18. Goldring L, Landolt P. Producing and negotiating non-citizenship: Precarious legal status in Canada: University of Toronto Press; 2013.
19. Paquet M, Garnier A, Vives L, Côté-Boucher K. Régulariser les personnes migrantes sans statut : une action salubre et nécessaire. *Relations*. 2022(819):29-31.
20. Nakache D, Atak I, Foster J, Goldring L. Régulariser le statut des sans-papiers au Canada? Voici à quoi devrait ressembler un programme efficace. *The Conversation Canada*. 2024.
21. Bélanger D, Ouellet M, Coustere C, Fleury C. Staggered inclusion : between temporary and permanent immigration status in Quebec, Canada. *Nationalism and Ethnic Politics*. 2023;29(4):412-25.
22. Bryan C. Labour, population, and precarity: temporary foreign workers transition to permanent residency in rural Manitoba. *Studies in Political Economy*. 2019;100(3):252-69.
23. Coderre M, Nakache D. From working tourists to permanent residents: Experiences of migrant workers with youth mobility schemes in Canada. *Journal of International Migration and Integration*. 2022;23(3):971-88.
24. Dennler KT. Uncertain future, unsettled present: suspending and embracing engagement with life among newcomers in Toronto, Canada. *Journal of Ethnic and Migration Studies*. 2023;49(7):1864-80.
25. Nakache D, Dixon-Perera L. Temporary or transitional?: Migrant workers' experiences with permanent residence in Canada. Montreal: Institute for Research on Public Policy; 2015. Report No.: 0886453399.

26. Nakache D, Purkey AL, Anderson M, Tanotra R, Soennecken D, Sagay C, et al. Migrant vulnerability in the Canadian protection system: The view of migrants, public servants and on-the ground practitioners. VULNER Research Report 2. ; 2022.
27. Nakache D, Purkey A. In addition to asylum seekers and refugees, temporary migrants and undocumented migrants should not be overlooked. Better policies and laws to address migrants' vulnerabilities. 2023;10:26-31.
28. Vanderhaegen E. Filesafe reporting, le firewall et l'accès à la justice des migrants en séjour irrégulier : Université catholique de Louvain, 2021. Prom.: Sarolea, Sylvie; 2021.
29. Bhuyan R, Pintín-Perez M. Chapter Seven Linking the Structural Violence of Immigration to Gender-Based Violence Against Immigrant, Refugee, and Non-Status Women in Canada. In: Alaggia R, Vine C, editors. Cruel But Not Unusual: Violence in Families in Canada (3rd Ed). Waterloo, ON: Wilfrid Laurier University Press; 2024. p. 213-42.
30. Kaga M, Nakache D, Anderson M, Crépau F, Delisle A, Fraser N, et al. Vulnerability in the Canadian protection regime: Research report on the policy framework. VULNER research report; 2021.
31. Bolzman C. Précarité juridique et précarité socio-économique : le cas des personnes admises provisoirement dans le cadre de l'asile. Pensée plurielle. 2016;42(2):55-66.
32. Crenshaw K, editor Demarginalizing the intersection of race and sex: A Black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics. University of Chicago Legal Forum; 1989.
33. Canadian Council for Refugees (CCR). Migrant workers: precarious and unsupported. A Canada-wide Study on Access to Services for Migrants Workers. 2016.
34. Connell RW, Messerschmidt JW. Faut-il repenser le concept de masculinité hégémonique? Terrains & travaux. 2015;27(2):151-92.

